

Objectif terre

Bulletin de liaison du développement durable de l'espace francophone

Volume 17 Numéro 1 et 2 Juillet 2015



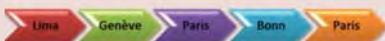
Gouvernance

- Des objectifs du millénaire pour le développement au programme pour l'Après 2015, quels enjeux ?
- L'OIF soutient la transition vers l'économie verte.



Biodiversité

- La biodiversité en fête.
- Dialogue en ligne sur le financement international pour la biodiversité et les services écosystémiques.
- Atelier régional de la Convention sur la diversité biologique pour faciliter la description des zones d'importance écologique et biologique (ZIEB)...
- État d'avancement de la révision et l'actualisation des Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB).
- État des ratifications du Protocole de Nagoya sur l'APA.
- Un rapport alarmant sur l'utilisation des terres et l'érosion de la biodiversité en Europe.



Changements climatiques

- 2015, année « climatique » intense : de Lima à Paris, entre évolutions, attentes et espoirs.
- Compte rendu de la 41^{ème} session du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.



Désertification

- 2015 : Année internationale des sols.
- Troisième conférence scientifique internationale de la CCD : pour un renforcement de l'interface science-politique.



Eau

- L'eau source de vie et conflit en Afrique.
- Retour sur la quatrième conférence régionale sur l'Assainissement en Afrique.



Forêts

- Commémoration de la troisième Journée Internationale des Forêts La Conférence internationale sur l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages en Afrique.

Liste des universités partenaires

Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal/ Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire/ Université Jean Moulin, Lyon 3, France/ Université Laval, Québec, Canada/ Université Marien Ngouabi, Brazzaville, République du Congo/ Université Ouaga II, Ouagadougou, Burkina Faso.

Objectif terre

Objectif Terre est le bulletin de liaison du développement durable de l'espace francophone.

C'est une publication de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), produite par six universités francophones de pays du Nord et du Sud sous la coordination du Programme Afrique Centrale et Occidentale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Conformément à la mission de l'IFDD, Objectif Terre contribue au renforcement des capacités des États et gouvernements membres de la Francophonie en diffusant des informations en français sur les développements internationaux liés à l'évolution et à la mise en œuvre des trois conventions issues de la Conférence de Rio de 1992 (biodiversité, changements climatiques et lutte contre la désertification), auxquels s'ajoutent les questions liées à l'eau, aux forêts et à la gouvernance mondiale du développement durable (ONU, suivi de la Conférence de Rio+20, etc.). Les articles de ce bulletin sont publiés à titre informatif et ne reflètent pas nécessairement la position d'Objectif Terre, de son comité éditorial ou des institutions qui le soutiennent.

Directeur de publication : Jean-Pierre Ndoutoum (OIF/IFDD)

Directeur de rédaction : Aimé Nianogo (UICN)

Directeur adjoint de la rédaction : Awais Aboubacar (UICN)

Comité éditorial : Awais Aboubacar, Marina Bambara, Jean-Pierre Ndoutoum, Stéphane Doumbé-Billé, Delphine Edith Emmanuel-Adouki, Abraham Gadj, Amidou Garané, Louis-Noël Jail, Ibrahima Ly, Sophie Lavallée, Félicité Mangang, Ali Mekouar, Aimé Nianogo, Kiara Neri, Safiétou Ouattara, Marcello Rocca, Yacouba Savadogo, Maxime Somda, Yacine Dia Viviane Sanou, Arona Soumaré.

Rédacteur en chef : Yacouba Savadogo

Rédaction : Marina Bambara, Habib Ahmed Djiga, Delphine Edith Emmanuel-Adouki, Hermann FOUA, Sophie Lavallée, Kiara Neri, Ghislain Armel Pemba, Axelle Somé.

Siège de la publication

Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)
56, rue Saint-Pierre

Québec (Québec) G1K 4A1 Canada

Téléphone : 1-418-692-5727

Site : www.ifdd.francophonie.org

Pour joindre la rédaction

Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN)

Programme Afrique Centrale et Occidentale Bureau Régional

01 BP 1618 Ouagadougou 01 Burkina Faso

Téléphone: +226 50 36 49 79 / 50 36 48 95

Site web: www.iucn.org/fr.

Nom et adresse de l'imprimeur : Polykrome

© 2015, OIF/IFDD/UICN

ISSN : 1607-8381 (imprimé)

ISSN : 1607-839X (en ligne)

SOMMAIRE

1. Editorial	3
2. Gouvernance.....	4
• Des objectifs du millénaire pour le développement au programme pour l'Après 2015, quels enjeux ?	
• Quelques activités de l'IFDD en faveur de la transition vers une économie verte	
• Encadré 1 : Conférence internationale sur l'économie verte en Afrique	
• Encadré 2 : Promotion des emplois verts dans le cadre de la mise en œuvre des conventions de Rio	
3. Biodiversité	8
• La biodiversité en fête	
• Dialogue en ligne sur le financement international pour la biodiversité et les services écosystémiques	
• Atelier régional de la Convention sur la diversité biologique pour faciliter la description des zones d'importance écologique et biologique (ZIEB)...	
• État d'avancement de la révision et l'actualisation des Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)	
• État des ratifications du Protocole de Nagoya sur l'APA	
4. Changements climatiques	13
• 2015, année « climatique » intense : de Lima à Paris, entre évolutions, attentes et espoirs.	
• Encadré 3 : Appui de l'OIF aux pays francophones pour l'élaboration de leurs contributions prévues déterminées au niveau national	
• Encadré 4 : Journée internationale de la francophonie (20 mars 2015), une célébration sous le signe d'une mobilisation en faveur du climat	
• Compte rendu de la 41 ^{ème} session du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	
5. Désertification.....	24
• 2015 : Année internationale des sols	
• Troisième conférence scientifique internationale de la CLD : pour un renforcement de l'interface science-politique	
6. Eau	29
• L'eau, source de vie et conflit en Afrique	
• Retour sur la quatrième conférence régionale sur l'Assainissement en Afrique	
7. Forêts.....	36
• Commémoration de la troisième Journée Internationale des Forêts	
• La Conférence internationale sur l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages en Afrique	
8. Agenda de l'éco politique	43

L'année 2015 sera des plus déterminantes pour le renouvellement de l'agenda de la gouvernance mondiale de l'environnement et du développement durable des prochaines décennies. En effet, des deux événements majeurs que sont le sommet des Nations Unies sur le développement durable et la 21ème conférence des parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques, il est attendu des résultats qui marqueront de façon importante la transition vers cet « avenir que nous voulons¹».

L'une des questions centrales est sans aucun doute celle de notre « avenir commun face au changement climatique²». Simple coïncidence ou fait prémonitoire ? 2015 est une nouvelle année de records de température à l'échelle mondiale, après les records atteints en 2014. Dernièrement, l'Agence américaine océanique et atmosphérique (NOAA) relevait que le mois de juin 2015 avait été le plus chaud depuis le début des relevés de températures en 1880. La température moyenne à la surface des terres et des océans a ainsi été supérieure de 0,88 degrés à la moyenne connue au XXème siècle. Les six premiers mois de l'année ont eux aussi été marqués par des températures records, dépassant de 0,85 degré la moyenne du siècle dernier. Le mois de juillet 2015 s'est avéré encore plus alarmant : selon la même agence, juillet 2015 a été le plus chaud de tous les mois de juillet connus. Tout semble indiquer que l'année 2015 sera parmi les plus chaudes puisque les sept premiers mois de l'année, pris ensembles, ont déjà dépassé les précédents records, tant pour les eaux superficielles de l'océan (+0,67 °C au-dessus de la moyenne du XXe siècle) que pour les basses couches de l'atmosphère (+ 1,34 °C). Les températures sont d'ailleurs on ne peut plus parlantes : 40°C dépassés en Europe ; 75°C enregistrés à Bandar Mahshahr³ (en Iran) ; jusqu'à 48°C dans certaines villes en Inde, épisode caniculaire ayant causé la mort

de quelques 2000 personnes à la fin mai 2015. Malgré les divergences et désaccords, l'opinion commune est de plus en plus convaincue de la nécessité d'agir et par conséquent, de trouver un accord à Paris en décembre 2015.

Trois mois avant le rendez-vous « climat », la communauté internationale est aussi attendue sur un autre événement, non des moindres, qui sera l'adoption très attendue des Objectifs de développement (ODD), lors du Sommet des Nations Unies de New York en septembre 2015. Pour rappel, le processus de définition des ODD avait été lancé lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de (Rio+20) afin de succéder aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dont l'expiration est prévue fin 2015. Ces nouveaux objectifs, dont la

construction s'est faite selon un modèle participatif et inclusif qualifié de « sans précédent », a atteint son point d'achèvement avec l'adoption consensuelle de l'avant-projet de document final « Transformer notre monde : programme de développement durable d'ici 2030 ». Ce programme qui rassemble 17 ODD et 169 cibles entend orienter les efforts mondiaux vers la lutte contre la pauvreté et les inégalités, la promotion de la prospérité et la protection de l'environnement.

Pour cette première publication de l'année 2015, Objectif Terre vous offre un double numéro autour de ses six thèmes centraux entre actualité environnementale et études sur des sujets d'enjeux majeurs.

Très bonne lecture !

¹. Our Common futur.

². Thème du forum scientifique internationale le plus important avant la CdP 21 qui a réuni la communauté des scientifiques du 7 au 10 juillet 2015 à Paris, sous l'égide de l'UNESCO

³. Température proche du record détenu par la ville de Dharan, en Arabie Saoudite, avec une température ressentie de 81° C enregistrée le 8 juillet 2003.

• Des objectifs du millénaire pour le développement au programme pour l'Après 2015, quels enjeux ?

La question du développement durable a progressivement intéressée la communauté internationale, pour finalement devenir une des priorités des Nations Unies. Il est tout à fait remarquable de noter l'évolution en 70 ans de cette organisation qui a su s'adapter aux défis que lui présentait la société internationale. La symbolique est d'ailleurs très forte, rappelons que l'année 2015 a été consacrée comme l'année de l'action mondiale, pendant laquelle les États vont déterminer les voies à suivre pour l'amélioration de la vie des populations. Les événements autour de cette thématique se sont multipliés entre 2014 et 2015. La Conférence de Bonn sur les changements climatiques de juin 2015, la Conférence pour le financement du développement durable à Addis Abeba en juillet prochain. Et cette année se clôturera par la tenue de la très attendue Conférence sur les changements climatiques de Paris. À cela s'ajoute le programme de développement post 2015 en septembre prochain, qui succède donc aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et qui suscite également de nombreuses attentes.

La notion de développement s'est donc progressivement introduite dans le champ du droit international, dans un premier temps autour des thèmes de préférences des Nations Unies, comme le souligne le rapport Brandt de 1980, sur la liberté et le développement, puis le rapport Palm de 1982, sur le thème paix, liberté et développement, pour finalement consacrer la notion de développement durable dans le rapport Brundtland de 1987. Le rapport définit donc le développement durable comme « un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». L'objectif est donc bien de garantir un équilibre générationnel permettant de garantir le développement de la population mondiale. Ce concept a été adopté par les États lors de la Conférence de Rio de 1992 au travers des principes de Rio et de l'Agenda 21, dont la plupart des points sont repris dans les OMD. Le développement est donc devenu une question fondamentale, qui vise principalement à l'amélioration de la qualité de vie des individus. Alors que les OMD arrivent à leur terme, le programme de développement pour l'après 2015 viendra leur succéder. Il convient donc de s'interroger sur le cadre mis en place par les États pour préparer l'après 2015. Après avoir dressé un bref bilan sur les OMD (1), il conviendra de s'intéresser au programme proposé par les États pour l'après 2015 (2).

1. Les OMD, une réussite mitigée

L'ONU s'est attachée à mettre en place les objectifs du Millénaire pour le développement qu'il convient de brièvement rappeler pour comprendre tout l'intérêt du programme de l'après 2015. C'est donc en 2000, que l'Assemblée générale des Nations Unies établit une liste d'objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) afin de garantir « la progression simultanée de trois domaines : le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme ».

Huit objectifs sont donc mis en place afin de lutter contre la pauvreté d'ici l'année 2015. Ces objectifs sont la réduction de l'extrême pauvreté et la faim, l'éducation primaire pour tous, la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la réduction de la mortalité parmi



les enfants de moins de 5 ans, l'amélioration de la santé maternelle, la lutte contre le VIH/ sida, le paludisme et d'autres maladies, la préservation de l'environnement, la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement. Chacun de ces objectifs comporte des cibles permettant une lecture simplifiée et une meilleure compréhension pour réussir à atteindre le but visé. Déjà, en 2010, le plan d'action, « Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement » adopté par l'Assemblée générale relevait les nombreux progrès restant à accomplir en la matière. Il alertait par ailleurs sur le retard pris par les pays les moins avancés principalement du fait de l'absence de structures efficaces. Afin de relancer les efforts des États, le Secrétaire général a rendu un rapport en Septembre 2013, « Une vie de dignité pour tous, regroupant les différents objectifs proposés par les États qui réaffirment leur engagement annonçant la tenue d'un Sommet de haut niveau en Septembre 2015. Il a d'ailleurs été mis en place, un groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui par exemple dans son rapport de 2012 relatif au huitième objectif « le partenariat mondial pour le développement », insistait sur les répercussions persistantes de la crise financière, et les difficultés posées par les déséquilibres dans les négociations commerciales mondiales et l'accès aux marchés. Concernant l'objectif 3 sur « l'égalité des sexes », les femmes restent marginalisées dans de nombreux domaines, notamment l'accès aux emplois productifs dans les secteurs structurés.

Dans l'optique de relancer les efforts des États, la résolution 68/6 du 25 septembre 2013 incitait les États à engager des négociations intergouvernementales pour planifier l'adoption du programme de développement pour l'après 2015, tout en demandant au Secrétaire général d'établir un rapport de synthèse des différentes contributions reçues avant la fin de l'année 2014.

Arrivé à terme, les OMD n'ont pas été réalisés, principalement à cause des différences étatiques et probablement du caractère trop général des OMD. Il serait péremptoire d'affirmer que les OMD ont été un échec. En effet, des progrès notables ont été faits en matière de généralisation du traitement contre le sida, de l'accès aux services d'approvisionnement en eau et en assainissement, de la lutte contre l'extrême pauvreté et une augmentation notable de la survie des enfants et une diminution de la mortalité maternelle. Cependant, les disparités entre États, mais aussi à l'intérieur des États restent importantes et empêchent d'avoir une lecture totalement positive des résultats obtenus. Le manque d'infrastructure, la corruption, la crise économique, l'absence d'accord,

sont autant d'éléments qui freinent considérablement les efforts faits en la matière. De plus, s'ajoute à cela, la question de la faim et de la sous-alimentation. De manière générale les objectifs environnementaux n'ont pas été atteints. Selon le rapport du Secrétaire général, la baisse des émissions mondiales est principalement due à la crise mondiale et non à des efforts généralisés.

Le programme d'action post 2015 se place dans la continuité des OMD, afin de perpétuer la recherche de cet équilibre précaire entre développement économique, social, et respect de l'environnement, que les États ont tant de mal à pérenniser.

2. Un programme d'action attendu pour 2015

Conformément au paragraphe 248 de la résolution 66/248, les États ont annoncé leur volonté de mettre en place un mécanisme intergouvernemental concernant les objectifs de développement durable et la constitution d'un groupe de travail ouvert qui devra soumettre un rapport à l'Assemblée lors de sa soixante-huitième session. Le groupe de travail s'est réuni treize fois entre 2013 et 2014.



Les thèmes abordés lors de ces sessions étaient particulièrement vastes au regard du peu de temps dont il disposait. Afin d'appuyer le travail du groupe, de nombreuses initiatives ont vu le jour au niveau national avec la consultation des populations. La société civile a également été appelée à participer à cette opération d'envergure mondiale avec la mise en ligne d'une plateforme, « 2015 : Le monde que nous voulons », permettant aux citoyens de communiquer sur les points leur paraissant importants et devant figurer dans le programme.

Le groupe de développement des Nations Unies a lancé un projet de soutien quant aux consultations nationales lancées entre 2012-2013, ainsi que d'autres consultations thématiques organisées par des entités des Nations Unies, afin d'inclure ces réflexions dans le programme de développement. Aussi ont été mis à contribution différents organes des Nations Unies, comme le Comité des politiques de développement (organe subsidiaire du Conseil économique et social) qui travaille principalement sur les nouveaux enjeux de développement intersectoriel.

S'appuyant sur les OMD, les ODD devraient relever de nouveaux défis. Sur l'ensemble des réunions, ce ne sont pas moins de 18 thèmes qui ont été abordés, ce qui montre l'ampleur du travail réalisé. Le groupe s'est

mis d'accord en Juillet 2014 pour présenter une liste de 17 objectifs de développement durable, assortis de cibles et d'indicateurs :

1. Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes, partout ;
2. Éradiquer la faim, garantir la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition, et promouvoir l'agriculture durable ;
3. Garantir la bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, à tous les âges ;
4. Garantir une éducation de qualité sans exclusion et équitable et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous ;
5. Parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ;
6. Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous ;
7. Garantir l'accès à une énergie abordable, fiable, durable, et moderne pour tous ;
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, sans exclusion, viable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous ;
9. Construire des infrastructures résilientes, promouvoir l'industrialisation sans exclusion et durable et encourager l'innovation ;
10. Réduire les inégalités au sein des pays et entre les pays ;
11. Faire des villes et des établissements humains des endroits sans exclusion, sûrs, résilients et durables ;
12. Garantir des modèles de consommation et de production durables ;
13. Agir d'urgence pour lutter contre le changement climatique et ses impacts (en tenant compte des engagements pris dans le cadre de la CCNUCC) ;
14. Préserver et utiliser de manière durable les océans, mers et ressources marines pour le développement durable ;
15. Protéger, restaurer et promouvoir une utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer les forêts de manière durable, lutter contre la désertification, stopper et combattre la dégradation des terres et mettre fin à la perte de la biodiversité ;
16. Promouvoir des sociétés pacifiques sans exclusion dans le cadre du développement durable, permettre un accès à la justice pour tous et mettre en place des institutions efficaces, responsables et sans exclusion à tous les niveaux ;
17. Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

Ces objectifs sont censés développer une approche de politique intégrée afin d'assurer le développement économique et social inclusif et la durabilité de l'environnement en tenant compte de la capacité et des niveaux de développement des différents pays.

On note toutefois que de nombreuses réserves ont pu être émises. Ces objectifs devront être intégrés dans le programme de septembre, et on retrouve bien l'idée d'une continuité entre ODD et OMD, puisqu'on retrouve dans le draft certains OMD, qui viennent continuer le travail déjà entamé. On note également que des objectifs viennent compenser les lacunes qui ont pu être observées dans la mise en œuvre des OMD, comme par exemple la réduction des inégalités au sein des pays et entre les pays. De plus, en matière de protection environnementale, alors qu'il n'y avait qu'un seul OMD y afférent, le draft des ODD comporte déjà trois objectifs sur cette thématique notamment dans les points 13, 14 et 15 (cf. ODD ci-dessous énumérés).

Il est délicat de prononcer une quelconque critique quant à ce document qui est encore à l'étude, et qui sera adopté Très bientôt. Les clefs de la réussite de ce programme sont simples en théorie: coopération et financement. D'une part, la réalisation des ODD se fera par une coopération et une articulation optimale entre le niveau local, régional et international. Les institutions internes, ainsi que les acteurs de la vie civile seront les premiers interlocuteurs, et ce n'est que par leur action sur le terrain que les changements pourront se ressentir. Il faut toutefois coordonner ces actions au niveau régional, afin de garantir un développement cohérent, et éviter que comme pour les OMD, certaines zones au sein d'une même région se retrouvent plus en retard que d'autres. L'importance des organisations régionales, est donc fondamentale pour garantir cette effectivité. Enfin, les différentes institutions onusiennes doivent dans le respect de leurs compétences, veiller à la réalisation des ODD et apporter une synthèse des progrès réalisés et ceux restant à faire. D'autre part, comme à chaque fois qu'une bataille doit être menée, le nerf de la guerre reste l'argent. Le financement de ce programme et le soutien apporté aux PMA conditionneront son effectivité. La conférence d'Addis Abeba de juillet 2015 a été une étape cruciale. Elle s'est concentrée sur trois objectifs :

1. Évaluer les progrès réalisés, mais également les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha;
2. Aborder la question des efforts multilatéraux réalisés dans la promotion de la coopération internationale pour le développement, l'interdépendance des sources de financement du développement, les synergies existantes entre les objectifs de financements dans les dimensions du développement durable et la nécessité de soutenir le programme de l'après 2015.
3. Redynamiser et renforcer le processus de financement du suivi du développement.

La tâche s'annonce ardue, au regard du programme et du peu de temps dont disposent les États. L'absence d'Accord concret ne laisserait rien présager de bon quant aux résultats et attentes que suscitent le Sommet spécial sur le développement durable à New York en septembre 2015. Ces attentes sont à la hauteur de l'enjeu, il ne s'agit plus cette fois-ci pour les États de se contenter d'accord sans relief ni envergure. Au regard de l'expérience engrangée ces quinze dernières années en matière de développement, la communauté internationale ne peut plus et ne doit plus se contenter d'un programme expectatif.

NOUVELLES PUBLICATIONS

- Colloque de la SFDI, Droit international et développement, 2015, Pedone, Paris, 504 p.
- Canal- Forgues E. (dir.), Démocratie et diplomatie environnementales, Paris, Pedone, 2015, 324 p.
- Le Baut Ferrarese (B.), Les transitions énergétiques dans l'Union européenne, Bruxelles, Bruylant, 2015.
- Dupuy (PM), Vinuales (J.E), Introduction au droit international de l'environnement, Bruxelles, Bruylant

ENCADRE 1 :

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR L'ÉCONOMIE VERTE EN AFRIQUE

En prélude au lancement officiel du programme Économie Verte en Afrique (EVA) 2015-2018, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), en collaboration avec l'Université Senghor d'Alexandrie, le Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET) et l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), ont organisé à Tunis du 4 au 5 mai 2015 une conférence internationale sur l'Économie verte en Afrique. Cette conférence dont l'ouverture des travaux a été faite par le représentant de Monsieur Néjib Derouiche, ministre de l'Environnement et du Développement durable de la Tunisie, a été consacrée à l'éradication de la pauvreté et au développement durable en Afrique. Les deux journées de conférence ont été marquées par plusieurs interventions d'experts invités qui ont présenté les perspectives de l'économie verte en Afrique mais également partagé les meilleures expériences réussies dans le domaine.

Elle a connu la participation de plusieurs représentants des pays francophones d'Afrique désignés par leurs pays, des membres des administrations publiques, du secteur privé, des centres universitaires, de la société civile, des organisations régionales et internationales ainsi que les bailleurs de fonds du programme EVA. La Conférence a ainsi contribué à stimuler le débat entre les

institutions et organisations du secteur public et privé afin de promouvoir l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques vertes aux niveaux national et régional dans une perspective de développement durable et d'éradication de la pauvreté.

Au terme de la conférence, les délégués nationaux, principalement cadres des ministères de l'Économie et des Finances, ont suivi une formation sur les principes et outils méthodologiques de formulation de politiques, stratégies et plans d'actions de l'économie verte. Ces délégués constituent un réseau de points focaux sur l'initiative Économie verte en vue de la mise en oeuvre et du suivi du programme « EVA 2015-2018 ».

Le programme EVA souligne l'importance de renforcer les capacités des pays africains pour une transition vers une économie verte inclusive et respectueuse de l'environnement, par la mise en place de politiques de développement prenant en compte le plan national de développement de chaque pays.

Pour accéder aux présentations de la conférence
<http://www.ifdd.francophonie.org/ifdd/nouvelle.php?id=358>

ENCADRE 2 :

PROMOTION DES EMPLOIS VERTS DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DES CONVENTIONS DE RIO

Comment exploiter les Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) pour soutenir la création d'emplois verts et d'activités génératrices de revenus en Afrique? C'est ce à quoi s'emploie l'Organisation internationale de la Francophonie, à travers son organe subsidiaire l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) auprès des pays francophones de l'Afrique.

En effet, considéré comme un enjeu important de la transition vers le développement durable, la création d'emplois verts est étroitement liée à la mise en oeuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME). Elle nécessite des États, acteurs institutionnels et autres organismes de la société civile, la maîtrise d'un certain nombre d'outils et de principes de l'économie verte. Il est donc important d'outiller les différents acteurs de développement sur les rapports entre les AME et les emplois verts durables.

Dans ce cadre, l'IFDD a initié au profit des différentes parties prenantes (les administrations publiques, les autorités et collectivités locales, les élus, le secteur privé, le secteur éducatif, les partenaires au développement et les ONG) des pays francophones de l'Afrique des ateliers de formation, de renforcement de capacités sur «La mise en oeuvre des accords multilatéraux sur l'environnement

comme levier de création d'emplois verts et d'activités génératrices de revenus». Au premier trimestre de l'année 2015, un premier atelier tenu à Antananarivo (Madagascar), a réuni les représentants des pays francophones de l'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Burundi, Comores, Djibouti, Iles Maurice, Madagascar, Rwanda, Sao Tomé et Principe et Seychelles).

Organisé en partenariat avec le Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts (MEEF) de Madagascar, il a servi de cadre au partage d'expériences entre experts et participants sur les définitions, les principes, les concepts clés, et les outils de l'économie verte et des emplois verts en relation avec les opportunités en lien avec la mise en oeuvre des Conventions de Rio, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CLD).

Pour plus d'informations sur l'atelier de Madagascar, cliquez sur ce lien
http://ifdd.francophonie.org/docs_prog15/Atelier_Madagascar_IFDD_2015.pdf

1. La biodiversité en fête

Plusieurs célébrations mondiales ont eu lieu ce printemps, pour rappeler au monde entier, l'importance de conserver la biodiversité. Ce billet revient sur les thèmes et principaux débats qui ont alimenté ces journées.

➔ 9 et 10 mai 2015 : Journée mondiale des oiseaux migrateurs



La Journée mondiale des oiseaux migrateurs a été célébrée, cette année, les 9 et 10 mai derniers. Lancée les 8 et 9 avril 2006, cet événement mondial a été créé par l'ONU pour conscientiser les populations mondiales sur l'importance de la migration des oiseaux et la nécessité de conserver les oiseaux migrateurs et leurs lieux de migration. Chaque année donc, particulièrement le deuxième week-end du mois de mai, le monde entier célèbre cette fête en organisant des activités publiques, des festivals et des excursions d'observation d'oiseaux. Le nombre sans cesse grandissant de pays célébrant cette journée et d'activités organisées pour ce faire, témoigne de l'attention que portent les populations de partout sur la planète, aux oiseaux migrateurs.

➔ 22 mai : Journée mondiale de la biodiversité



22 MAI 2015
JOURNÉE INTERNATIONALE
DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE
BIODIVERSITÉ AU SERVICE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans sa résolution 55/201 du 20 décembre 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies, proclamait le 22 mai «Journée internationale de la diversité biologique», afin d'accroître la compréhension et la prise de conscience des enjeux de la biodiversité. Pour l'année 2015, le thème « Biodiversité pour le développement durable » a été choisi afin de refléter l'importance des efforts faits à tous les niveaux pour intégrer la biodiversité et le développement durable, dans le cadre du Programme de développement des Nations Unies post-2015 pour la période de 2015 à 2030. Ce thème invite à prendre en compte la pertinence de la biodiversité pour la réalisation des objectifs de développement durable. Le choix du thème souligne également l'adoption, en octobre 2014, de la Déclaration de Gangwon sur la biodiversité pour un développement durable, par les ministres et les participants au segment de haut niveau de la douzième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB). Cette Déclaration de Gangwon a appelé à la poursuite de l'intégration de la biodiversité dans l'ordre du jour des objectifs de développement post-2015.

Il importe de rappeler le postulat suivant : « plus de 3 milliards d'individus dépendent de la biodiversité marine et côtière, tandis qu'1,6 milliard de personnes comptent sur les forêts et les produits forestiers pour subvenir à leurs besoins. La dégradation des habitats et la perte de biodiversité menacent les moyens de subsistance de plus d'un milliard de personnes vivant sur des terres sèches et subhumides. Des stratégies pour protéger la biodiversité doivent ainsi être développées pour atteindre la réduction de la pauvreté et le développement durable ». Le sort de l'humanité est étroitement lié à la diversité biologique. La biodiversité est essentielle pour le développement durable et le bien-être humain. Les exemples sont nombreux et le partage des expériences à ce sujet peut être prometteur.

➔ 5 juin 2015 : Journée mondiale de l'environnement

La journée mondiale de l'environnement a eu lieu le 5 juin dernier, sous le slogan des Nations Unies pour cette occasion : «Sept milliards de rêves. Une planète. À consommer avec modération».

Il est important de rappeler une partie des propos que le directeur exécutif de la Convention sur la diversité biologique, Braulio F. De Souza Dias, a tenu dans un message rendu public à l'occasion de cette journée «Alors que les gouvernements du monde entier se préparent à adopter les buts et objectifs de développement durable plus tard cette année, il est particulièrement approprié que la Journée mondiale de l'environnement 2015 soit célébrée sous le thème de «l'efficacité des ressources et de la consommation et la production durables».



Journée mondiale de l'environnement 2015
**Sept milliards de rêves.
Une seule planète.
Consommons avec modération.**
5 juin

Le bien-être de l'humanité, l'environnement, la société et l'économie dépendent de l'utilisation et de la gestion responsable des ressources naturelles de la terre. La biodiversité et les services écosystémiques qu'elle fournit sont essentiels pour le développement durable et les moyens de subsistance durables. La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont d'une importance cruciale pour répondre aux besoins de nourriture, de santé et d'autres besoins de la population mondiale croissante. Derrière toutes les pressions directes exercées sur la biodiversité se trouve l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles générées par nos modes actuels de production et de consommation des biens et services. L'évidence montre que les gens consomment beaucoup plus de ressources naturelles que ce que la planète peut fournir durablement. Les secteurs clés de l'agriculture, des pêches et de la sylviculture doivent adopter des pratiques qui minimisent les impacts négatifs, rendant ainsi leurs activités durables sur le long terme. Cette question sera l'un des principaux domaines d'intérêt pour la prochaine réunion de la Conférence des Parties à la CDB au Mexique en 2016. Il est essentiel que nous parvenions à l'Objectif d'Aichi 7 qui vise à ce que «D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture soient gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique».

«Il y a des options disponibles pour édifier un avenir durable. Le Global Biodiversity Outlook publié récemment inclut 4 scénarios pour le monde de 2050. Ceux-ci indiquent que des changements très importants des pratiques du «business as usual», sont nécessaires pour arrêter simultanément la perte de biodiversité, atténuer les changements climatiques, améliorer l'alimentation et éradiquer la faim. Avec l'engagement des secteurs économiques clés, il est possible d'effectuer des changements majeurs dans des domaines clés tels que la production alimentaire, la distribution et la consommation et l'utilisation de l'énergie, et atteindre ainsi une relation plus équilibrée et durable entre les besoins humains et la capacité de la planète d'y répondre».

➤ 8 juin 2015 : Journée mondiale des océans

La Journée mondiale des océans, organisée par les Nations Unies, a lieu tous les 8 Juin. Cette année, le thème retenu a été «Océan sain, planète saine» et visait entre autres, à conscientiser le monde sur les menaces qui guettent ce milieu, dues entre autres aux pressions humaines (surexploitation et autres pratiques illégales de pêche, pollution, acidification etc.). Les océans sont le cœur de notre planète. Les océans ont une fonction régulatrice importante au sein de nos écosystèmes puisqu'ils interviennent dans la régulation du climat et la production d'oxygènes indispensables à la vie sur terre. Par ailleurs, ils représentent des habitats et des réservoirs de biodiversité énormes et très peu méconnus à nos jours. D'où l'importance de les préserver pour les services qu'ils fournissent ou pourraient fournir à l'avenir dans le domaine alimentaire, sanitaire, etc. L'idée de la journée mondiale des océans répond à 4 impératifs majeurs :

- rappeler l'importance des océans dans notre vie quotidienne ;
- informer le public sur l'impact des actions humaines sur l'océan ;
- développer un mouvement mondial en faveur des océans ;
- mobiliser et unir les populations du monde sur un projet de gestion durable des océans de notre planète car ils constituent une source importante de nourriture et de médicaments ainsi qu'un élément essentiel de la biosphère;
- célébrer ensemble la beauté et la richesse de l'océan.

Eu égard aux enjeux de la prochaine conférence de Paris 2015, un parallèle a été fait avec l'épineuse question climatique. De fait, dans le cadre de cette journée mondiale de l'océan, la commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO a organisé une journée complète dédiée au Rôle de l'océan dans le système climatique, en amont des négociations sur le changement climatique (COP21). À cette occasion, Laurent Fabius, Ministre français des Affaires étrangères et du Développement international a prononcé un discours en faveur de la reconnaissance des océans comme « second poumon de la planète » à côté des forêts, traditionnellement citées et reconnues comme tel.

Compte tenu du fait que les océans absorbent un quart du dioxyde de carbone émis chaque année par l'homme dans l'atmosphère, rejettent de l'oxygène, régulent la température en absorbant une part considérable du surplus de chaleur dû à l'effet de serre, les océans constituent le second poumon de la planète. Fort malheureusement, ils sont aujourd'hui affectés par les effets induits des changements climatiques dont une liste non exhaustive pourrait comprendre : la menace pour les espèces marines, les risques d'inondation et de submersion des zones littorales,



les menaces progressives sur la sécurité alimentaire, nutritionnelle et l'économie des pays à littoral etc. Sur un autre plan, on peut logiquement s'attendre à un dérèglement de la fonction régulatrice des océans. De fait, des efforts d'atténuation des émissions sont indispensables, mais aussi d'adaptation aux effets du dérèglement climatique. Compte tenu de tout cela, l'urgence d'obtenir un accord à Paris a été rappelée afin de « contenir le réchauffement climatique au-dessous de 2°C ou 1,5°C ».

Le Ministre français a par ailleurs annoncé qu'une journée sera spécifiquement consacrée aux océans lors de la COP 21 afin de « contribuer à donner aux océans la place qui leur revient ».

➤ 17 juin 2015 : Journée mondiale de la lutte contre la désertification



C'est sous le thème de «L'objectif d'une sécurité alimentaire pour tous à travers des systèmes alimentaires durables», que la journée mondiale de la lutte contre la désertification a eu lieu, le 17 juin 2015.

Avec le slogan «On n'a rien sans rien, investissons dans des sols vivants», le thème de 2015 rappelle au monde entier que c'est grâce à une agriculture intelligente et adaptée aux changements climatiques, particulièrement

dans des régions du monde fragilisées par la sécheresse où les pénuries alimentaires deviennent de plus en plus graves que nous pourrions préserver les sols. L'amélioration de l'accès aux technologies se aux taux droits fonciers pour les petits exploitants agricoles, l'encouragement des pratiques exemplaires et l'investissement dans des systèmes alimentaires durables doivent être poursuivis.

Ce thème de la journée mondiale de la lutte contre la désertification va de pair avec la proclamation onusienne de l'année internationale des sols, quand on sait que la lutte contre la faim doit se faire sur plusieurs fronts : le développement économique, la gestion des catastrophes naturelles, l'apport nutritionnel des denrées alimentaires, mais aussi la préservation de la productivité des terres et la remise en état des terres dégradées, afin de faire face à l'augmentation de la population mondiale et d'assurer la sécurité alimentaire durable.

Pour l'occasion de cette journée, Braulio F. De Souza Dias, directeur exécutif de la Convention sur la diversité biologique, a rappelé que «au cours de cette Année internationale des sols, la poursuite d'un 'business as usual' approche dans nos modèles actuels de comportement, de consommation, de production et de désincitations économiques ne nous permettra pas de réaliser la vision d'un monde avec des écosystèmes capables de satisfaire les besoins humains dans le futur (...) Efforçons-nous de restaurer les sols dégradés, et d'adopter des stratégies durables qui soutiennent les services écosystémiques en intégrant la gestion des terres, de l'eau et de la biodiversité. En faisant cela, nous pouvons atteindre la sécurité alimentaire, favoriser l'adaptation aux changements climatiques et atteindre les buts et objectifs du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020»

Références

<http://www.un.org/fr/events/oceansday/> <http://www.un.org/fr/events/biodiversityday/> <http://www.migratorybirdday.org>
<http://www.rpfrance.eu/dereglement-climatique-cop21> <http://www.cms.int/fr/news/journee-mondiale-des-oiseaux-migrateurs-2015-«pour-une-energie-respectueuse-des-oiseaux-»> <http://www.unep.org/french/wed/> <http://www.un.org/fr/events/desertificationday/>

2. Dialogue en ligne, de la journée internationale de la biodiversité, sur le financement international pour la biodiversité et les services écosystémiques des 21 à 22 mai 2015

La Conférence des Parties a, dans la décision XII / 3, exhorté les Parties à développer leurs stratégies de mobilisation de ressources nationales et des plans de financement conformes aux besoins et priorités identifiés. En outre, concernant les propositions d'actions concrètes et efficaces pour la mise en œuvre des 20 objectifs d'Aichi et des objectifs financiers associés, les Parties ont proposé de «promouvoir, à tous les niveaux, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques sur le financement de la diversité biologique, y compris le partage des connaissances et de l'expérience dans le développement d'instruments politiques efficaces et d'intégration» (paragraphe 41 de l'annexe IV (décision XII / 3).

Ainsi, à l'occasion de la Journée internationale de la biodiversité (BID), les Parties ont été conviées à participer à un dialogue en ligne sur le financement international pour la biodiversité et les services

écosystémiques, les 21-22 mai 2015. Le dialogue en ligne a offert aux Parties la possibilité d'être mieux informées sur les différents programmes et initiatives menées par les institutions de financement multilatérales et bilatérales pertinentes et de partager des informations, des expériences et des points de vue, y compris sur les moyens de suivre et de bénéficier des financements disponibles pour la biodiversité.

Les représentants des Parties de donateurs, le FEM et ses agences d'exécution, les commissions économiques régionales et les banques multilatérales de développement ont été invités à répondre à des questions liées à leur travail sur la biodiversité et les services écosystémiques. La page Web de dialogue fournit des mises à jour importantes et des développements récents présentés par les Parties et les organisations donatrices participantes.

Le dialogue en ligne se trouve à l'adresse suivante : <https://www.cbd.int/financial/ibd2015.shtml>

3. Atelier régional de la Convention sur la diversité biologique pour faciliter la description des zones d'importance écologique et biologique (ZIEB) dans la région du Nord-Ouest indien et des zones du Golf adjacentes.

Dubai, Emirats arabes unis, 20-25 Avril 2015

Dans la décision X/29, la Conférence des Parties (COP) à la Convention sur la diversité biologique a prié le Secrétaire exécutif d'organiser une série d'ateliers régionaux ayant comme objectif principal de faciliter la description des zones d'importance écologique et biologique (ZIEB) par l'application des critères scientifiques formulés dans l'annexe I de la décision IX/20. D'autres critères scientifiques compatibles et complémentaires et des orientations scientifiques sur l'identification des zones marines au-delà de la juridiction nationale, qui répondent aux critères scientifiques formulés dans l'annexe I de la décision IX/20, sont également utilisés pour désigner ces ZIEB. À ses onzième et douzième sessions, la Conférence des Parties a examiné les résultats des première et deuxième série d'ateliers régionaux et a demandé que d'autres ateliers soient organisés pour les régions ou sous-régions (décisions XI / 17 et XII / 22).

La CDB a ainsi réuni dix ateliers régionaux pour faciliter la description des zones répondant aux critères des ZIEB. Ces ateliers ont couvert près de 70% des océans du monde et ont impliqué plus de 100 pays et 95 organisations.

Conformément à une demande formulée par la Conférence des Parties à sa douzième session, les rapports de synthèse sur les résultats des sept ateliers régionaux ZIEB ont été récemment soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies et de ses groupes de travail pertinents. L'information scientifique utilisée dans la description de ces zones est disponible en ligne sur le site de la CDB (www.cbd.int/ebsa). Le processus ZIEB, entrepris depuis la dixième session de la Conférence des Parties, a facilité le partage d'informations et de données scientifiques, et la mise en réseau d'experts dans toutes les disciplines à l'échelle régionale, tout en renforçant tout en renforçant la collaboration entre les diverses initiatives régionales pour la conservation marine et l'utilisation durable.

Ce processus a fourni une plate-forme régionale pour une évaluation scientifique de l'importance écologique ou biologique des zones marines. Le Secrétariat a convoqué l'atelier régional pour faciliter la description ZIEB dans le Nord-Ouest Océan Indien et ses zones adjacentes du Golfe, 20-25 avril 2015, précédée d'une session de formation sur les ZIEB le 19 Avril 2015 à Dubaï, Émirats arabes unis. Cet atelier a été organisé par le ministère de l'Environnement et de l'Eau du gouvernement des Émirats arabes unis, en collaboration avec le Bureau du Programme régional pour l'environnement en Asie occidentale des Nations Unies (BRAO), de l'Organisation régionale pour la conservation de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden (PERSGA), de l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin (ROPME), et de l'Initiative d'Abou Dhabi pour des données globales sur l'environnement (AGEDI). La sélection des experts conviés à ces ateliers est basée sur l'expertise et l'expérience scientifique et technique, en tenant compte des orientations de la Conférence des Parties dans ses décisions X/ 29 et XI/17.

4. État d'avancement de la révision et l'actualisation des Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)

Importants outils de conservation de la biodiversité, les SPANB ont été instaurés par l'Article 6 de la Convention sur la Diversité Biologique qui appelle toutes les parties contractantes à développer des stratégies, des plans et programmes nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. À ce jour, la CDB a reçu 181 SPANB. Depuis la dixième session de la CDB, à Nagoya, le Secrétariat a reçu 36 SPANB (28 révisées, 8 non révisées) dont les degrés de conformité sont différents par rapport aux résultats de Nagoya.

Les SPANB reçus récemment sont les suivants :

30 Juillet 2014	La stratégie du Népal - National Biodiversity Strategy and Action 2014-2020
12 Août 2014	Stratégie du Guatemala - Estrategia Nacional de Diversidad Biológica y su Plan de Acción (2012-2022)
16 septembre 2014	Le Plan des politiques des Pays-Bas, qui sert de SPANB
26 septembre 2014	La Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité 2014-2018 de la Géorgie
2 octobre 2014	La stratégie du Népal Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité 2014-2018
9 octobre 2014	La Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité 2014-2018 du Bhoutan
28 octobre 2014	Émirats arabes unis - premier SPANB
13 novembre 2014	La stratégie de la Mauritanie - Stratégie nationale de biodiversité 2011-2020

Sur le site de la CDB, l'information disponible concernant l'état d'avancement de la révision et l'actualisation des SPANB, est la suivante :

- Les Parties dont les SPANB post-2010 prennent en considération le Plan stratégique 2011-2020 : 27
- Les Parties dont les SPANB après 2010 prennent en considération le Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité : 9
- Les Parties qui n'ont pas encore soumis un SPANB après 2010 : 145
- Les Parties qui n'ont pas encore soumis un SPANB : 13

Par ailleurs, la liste du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs pour le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 a été publiée.

La liste des experts sélectionnés pour constituer le Groupe spécial d'experts techniques (GSET) sur les indicateurs pour le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, est maintenant connue et en ligne : <https://www.cbd.int/doc/notifications/2015/ntf-2015-058-indicators-en.pdf>

La sélection des experts a été faite en consultation avec le Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA). La sélection a été basée sur l'expertise, l'équilibre régional et entre les sexes et en tenant compte des orientations pertinentes formulées dans la décision XII/1 de la Conférence des Parties.

La réunion du GSET se tiendra au siège de l'Organisation météorologique mondiale, Genève, Suisse du 29 Juin au 2 Juillet 2015. Le soutien financier sera fourni aux experts éligibles pour leur participation à la réunion. L'ordre du jour provisoire de la réunion et de l'information additionnelle sera disponible sur <http://www.cbd.int/doc/?meeting=ID-AHTEG-2015-01> en temps voulu.

Les experts désignés qui ne sont pas sélectionnés pour la réunion du GSET sont invités à envoyer tout document pertinent qu'ils peuvent souhaiter partager avec le GSET au secretariat@cbd.int. Ils sont également encouragés à participer à l'examen des projets de documentation avant la réunion, ainsi qu'à participer à l'examen par les pairs du rapport de la réunion.

5. État des ratifications du Protocole de Nagoya sur l'APA

Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation a été adopté par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique lors de sa dixième session, le 29 octobre 2010 à Nagoya, au Japon. Conformément à son article 32, le Protocole a été ouvert à signature du 2 février 2011 au 1er février 2012, au siège des Nations Unies, à New York, par les Parties à la Convention. Le Protocole, entré en vigueur le 12 octobre 2014, compte 92 signatures et 60 ratifications. De nombreuses Parties sont à revoir ou à adopter leurs mesures en matière d'APA. Certaines mesures sont recensées sur le site de la CDB, à l'adresse suivante : <https://www.cbd.int/abs/progress/default.shtml>

Plusieurs de ces mesures ne sont encore qu'à l'état de projet et ne sont pas encore entrées en vigueur. Les mesures en matière d'APA antérieures au Protocole de Nagoya sont disponibles sur le site du Centre d'échanges d'informations APA (Clearing-House ABS) : <https://absch.cbd.int/search/MSR>

Nouvelle publication : Un rapport alarmant sur l'utilisation des terres et l'érosion de la biodiversité en Europe

Un rapport, publié récemment, brosse un tableau pessimiste pour la biodiversité européenne. Selon l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), dont le siège est à Copenhague, près d'un tiers des espèces d'oiseaux en Europe sont, soit menacées d'extinction, soit en déclin. Le rapport de la Commission européenne, intitulé État de conservation de la nature dans l'Union européenne, est basé sur les résultats d'une vaste étude européenne conduite entre 2007 et 2012. Parmi les oiseaux identifiés comme étant à risque dû à la transformation de leur habitat, se trouvent l'alouette des champs, autrefois très répandue, et la barge à queue noire. Environ 50% des espèces d'oiseaux

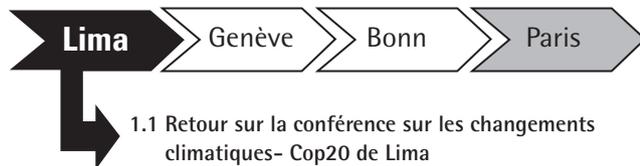
sur le continent ne sont confrontées à aucune menace immédiate d'extinction. Pour certaines, comme le gypaète barbu et l'érismaire à tête blanche, on note même une augmentation de la population, grâce, entre autres, aux mesures de protection mises en place par les plans d'action par espèce de l'UE.

Le rapport souligne que seulement 16% des habitats sont dans un état favorable, soulignant que le surpâturage, l'assèchement des zones humides, la construction des infrastructures de transport et d'énergie, et l'utilisation de pesticides, sont des facteurs qui contribuent à l'appauvrissement de la biodiversité. Le rapport conclut que les réponses ne peuvent venir que des acteurs eux-mêmes, promoteurs et agriculteurs, ainsi que des décideurs qui doivent décider de l'encadrement à apporter à leurs pratiques.



Rapport de la Commission européenne, État de la conservation de la nature en Europe : [<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EvN/NOT/?uri=COM:2015:219:FIN>].

1. 2015, une année « climatique » intense : de Lima à Paris, entre évolutions, attentes et espoirs



Le changement climatique ou encore dérèglement climatique apparaît clairement aujourd'hui comme la première source de préoccupation des États du monde entier, et focalise de ce fait l'attention de la communauté internationale. La principale cause de ce phénomène climatique reste les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des activités humaines et industrielles¹. La consommation des énergies fossiles (production d'énergie, carburant des véhicules, chauffage de l'habitat, industrie) apparaît bien évidemment comme la première source du dérèglement. Toutefois, il ne faut surtout pas oublier les effets liés au phénomène de la déforestation, qui se situe à la seconde place en termes de responsabilité dans l'augmentation des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Les principaux gaz à effet de serre

Gaz	Formule	Durée de vie	Formation du GES	PRG à 100 ans
Dioxyde de carbone	CO ₂	50 - 200 ans	- Combustion - Décarbonatation - Fermentation	1
Méthane	CH ₄	12 ans	(déchets, entérique) - Fuites (gaz, charbon)	23
Protoxyde d'azote	N ₂ O	114 ans	- Sols agricoles - Réactions chimiques	296
Gaz fluorés	HFC	HFC-23 : 260 ans	- Climatisation - Solvants	Moyenne 1 930
	PFC	CF ₄ : 50 000 ans	- Procédés industriels (en part. métallurgie)	Moyenne 7 200
	SF ₆	3 200 ans	- Procédés particuliers - Équipements électriques	22 200
- Quatre gaz à effet de serre indirect : SO ₂ , NO _x , COVNM, CO, + CFC (protocole de Montréal)				

Les changements climatiques re présentent aujourd'hui un enjeu vital pour l'humanité. Par leur ampleur, leur rapidité, leurs interactions ils sont de nature à causer, non seulement de nombreux impacts négatifs pour l'humanité, mais ils représentent des menaces à impact imprévisible pour les générations futures. Le réchauffement climatique est ainsi au

cœur des enjeux écologiques, lesquels constituent un des grands défis de l'humanité tout comme avant eux, la démocratie, l'économie et la paix.

Les différentes études et rapports sur la situation du climat montre que le niveau du réchauffement climatique devient alarmant, et le danger qui guette la terre, c'est qu'en 2050 l'élévation moyenne de la température dépasse les 2° C, voire les 3° C en 2100. Certains auteurs, comme le scientifique britannique James Lovelock, pensent qu'il va entraîner, par une désertification générale de la terre, plusieurs milliards de réfugiés climatiques qui, faute d'espace suffisant, finiront par s'entretuer². La question des déplacements des populations pour des raisons environnementales étaient extrêmement rares avant 1950 et ne concernaient que des déplacements causés du fait de la construction par exemple de barrages hydroélectriques. Les déplacements dont il est question de nos jours ont moins pour cause la protection de l'environnement, que la conséquence de la dégradation de celui-ci³.

Aujourd'hui avec la réalité du phénomène du réchauffement climatique la réflexion sur les liens entre changements environnementaux, systèmes humains et développement retient de plus en plus l'attention de la communauté internationale (Rapport IPCC 2007, Rapport OIM, 2008). La combinaison du triptyque migration environnement et développement laissent apparaître des relations dialectiques très complexes.

De fait, le droit international n'a pas encore réussi à appréhender cette nouvelle catégorie de déplacés qui ne dispose pas actuellement d'existence juridique car la Convention de Genève relative au statut de réfugié du 28 Juillet 1951 ne traite pas des catastrophes écologiques, mais se focalise plutôt sur la définition de la persécution.

➤ Bref rappel du contexte précédent la tenue de la COP 20 de Lima :

La communauté internationale a commencé à manifester de l'intérêt pour le problème des changements climatiques entre 1985 et 1987. De conférences internationales en résolutions de l'Assemblée générale, l'élaboration d'un projet de convention progressait si bien qu'un texte final a pu être adopté le 9 mai 1992 à New York et ouvert à la signature à la conférence de Rio de Janeiro de la même année. La Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ainsi adoptée, est entrée en vigueur le 21 mars 1994, et a déjà été ratifiée par 196 États⁴. L'objectif de la CCNUCC est de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre et de fournir un cadre institutionnel aux négociations relatives aux changements climatiques. En son article 1^{er}, les changements climatiques sont définis comme les changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale. Pour lutter donc contre ces changements, plusieurs objectifs avaient été fixés aux États, divisés en trois groupes.

¹ Les gaz à effet de serre concernés sont le gaz carbonique ou dioxyde de carbone (CO₂) provenant essentiellement de la combustion des énergies fossiles et de la déforestation, le méthane (CH₄) qui a pour origine principale l'élevage des ruminants, la culture du riz, les décharges d'ordures ménagères, les exploitations pétrolières et gazières, les hydrocarbures (HFC et PFC) sont les gaz réfrigérants utilisés dans les systèmes de climatisation et la production de froid, les gaz propulseurs des aérosols etc.

² D'après le rapport annuel Global Estimates du Conseil norvégien pour les réfugiés publié en Septembre 2014, 22 millions de personnes ont dû abandonner leur domicile en 2013 à la suite d'une catastrophe naturelle, soit trois fois plus que de personnes déplacées à cause d'un conflit.

³ Jean-Pierre BEURIER, Alexandre KISS, Droit international de l'environnement, Pedone, 4^e édition, 2010, p.502

⁴ La liste des États est consultable http://unfccc.int/parties_and_observers/parties/items/2352.php

Parties visées à l'annexe I	Parties visées à l'annexe II	Parties non visées à l'annexe I
<p>Pays industrialisés membres de OCDE en 1992, pays en transition.</p> <p>Obligations :</p> <ol style="list-style-type: none"> adopter des politiques et de prendre des mesures pour atténuer les changements climatiques en ramenant d'ici à l'an 2000 leurs émissions de gaz à effet de serre aux niveaux de 1990, montrer leur ferme détermination à lutter contre les changements climatiques. <p>La Convention accorde aux Parties en transition une certaine souplesse dans le respect de leurs engagements.</p>	<p>Pays membres de l'OCDE qui figurent à l'annexe I, sans les pays en transition.</p> <p>Obligations :</p> <ol style="list-style-type: none"> procurer des ressources financières afin que les pays en développement puissent mener des activités de réduction des émissions au titre de la Convention et s'adapter plus facilement aux effets des changements climatiques. prendre toutes les mesures possibles pour encourager la mise au point et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement, au profit des pays en transition et des pays en développement. 	<p>Pays en développement pour la plupart. La Convention reconnaît que certains groupes de pays sont particulièrement vulnérables aux effets préjudiciables des changements climatiques, (les pays côtiers, zones sujettes à la sécheresse et à la désertification, pays dont l'économie est fortement tributaire des revenus de la production et du commerce de combustibles fossiles).</p>

Ces objectifs devaient être atteints avec l'aide d'un organe spécialement créé : la Conférence des Parties (COP), assistée d'un secrétariat ainsi que d'un organe subsidiaire, le conseil scientifique et technologique. Ces objectifs qui pouvaient parfois être interprétés comme des obligations mises à la charge des États (articles 4 et 12) étaient encore insuffisants, raison pour laquelle et comme pour la plupart des Conventions-cadres des Nations Unies, la CCNUCC avait besoin d'être précisée par des Protocoles.

Il aura fallu attendre la troisième session de la COP, tenue à Kyoto du 1er au 10 décembre 1997, pour obtenir un texte plus au moins précis sur le contenu de certaines obligations des Parties. Ouvert à la signature le 16 mars 1998, le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005 après sa ratification par la Russie et au moins par 55 États Parties à la CCNUCC, dont certains pays industrialisés considérés comme des grands pollueurs.

En se donnant ainsi pour mission d'arrêter et d'inverser la tendance à la hausse des émissions de gaz à effet de serre, le Protocole consolidait ainsi le régime juridique mis en place en faveur du climat. Adopté pour une période de 5 ans (2008-2012), il durcissait les obligations à la charge des Parties, en imposant par exemple aux pays développés des objectifs quantifiés de réduction des gaz à effet de serre d'au moins 5% par rapport au niveau de 1990 des émissions de six gaz à effet de serre : dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote et trois substituts des chlorofluorocarbones. Grâce à cet accord, la surveillance du respect des obligations mises à la charge des États a pu se renforcer lors des différentes COP qui se sont tenues après 1997, mais elle restait encore très loin de permettre l'atteinte de l'objectif général de la CCNUCC qui est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau acceptable.

En fait, le Protocole prévoyait que son contenu soit révisé en 2012 et la préparation optimale d'une telle révision était très importante. Toutefois, tout ce processus n'a malheureusement pas connu franc succès, car les points de vue entre l'Union Européenne et les États-Unis étaient parfois inconciliables. En effet, pour les européens, il était possible de poursuivre une vraie politique de réduction des GES et d'instaurer un marché du carbone⁵. Par contre, les américains voulaient d'abord rechercher des solutions de remplacement avant de songer à mettre en place une politique de réduction des émissions. Cette position a eu pour conséquence le refus logique des américains de ratifier le Protocole de Kyoto⁶.

Fait remarquable, de nos jours le contexte international se présente moins de cette manière. Cela est sûrement dû aux cris d'alerte venant du monde scientifique associés aux catastrophes naturelles (tempêtes, inondations, tornades) de plus en plus fréquentes et destructrices. Si le droit des générations futures doit être promu et appliqué, voici un domaine où sa mise en œuvre s'avère très cruciale. Le débat sur le changement climatique ne porte plus sur le fait de savoir s'il faut réduire les émissions de GES⁷, mais se focalise plutôt désormais sur leurs engagements en faveur du climat et vers la constitution du Fonds Vert pour le climat. Cependant, toutes les COP qui se sont tenues jusqu'à maintenant n'ont pas été en mesure d'adopter un nouveau Protocole juridiquement contraignant afin de prendre la suite de Kyoto. La COP20 de Lima était dans ce contexte très attendue, car elle pouvait permettre de jeter les prémices d'un tel accord universel.

⁵ En 2008 par exemple, les européens sont parvenus à échanger 2 milliards de tonnes de carbone pour 45 milliards d'euro : cf. Jean-Pierre Beurrier et Alexandre Kiss, Droit international de l'environnement, 4e édition, Pedone 2010, pp. 304-305.

⁶ Les États-Unis avaient refusé de ratifier le Protocole de Kyoto et justifiaient cette décision par le fait que cela risquait de ralentir l'économie américaine. Ils mettaient

également en avant leur volonté d'investir dans le développement de sources d'énergies renouvelables et moins la volonté de réduire leurs émissions de GES. Pourtant leur impact sur le réchauffement climatique est loin d'être insignifiant. En 2001, ils étaient, après la Chine, le deuxième plus gros émetteur de GES.

⁷ De fortes pluies ont provoqué des inondations dans des pays en Côte d'Ivoire en 2014 et plus récemment en juin 2015 au Ghana.

Chaque année, les pays signataires de la CCNUCC se réunissent dans le cadre de la Conférence des Parties ou COP (Conference of the Parties) et de la CMP (Conference and Meeting of the Parties to the Kyoto Protocol) pour les pays signataires du Protocole de Kyoto. La Conférence de Lima (Pérou), COP20 et CMP10, suit la Conférence de Varsovie de 2014 et poursuit le chemin des négociations, débutées depuis 2009, consacrées à un nouvel accord mondial prévu pour 2015 à Paris lors de la COP21.



Une vue des officiels présent à Lima http://unfccc.int/portal_francophone/items/3072.php

Cette dynamique résulte en fait d'un long processus de négociations engagé depuis 2009. En effet, suite à l'échec de la COP15 à Copenhague en 2009 de parvenir à un accord contraignant capable de soutenir l'objectif des 2°C, les États se sont retrouvés en Afrique du Sud pour s'accorder sur la forme que devait revêtir cet accord. À la COP17 de Durban, en 2011, les États se sont donc fixés pour objectif de définir, en 2015, un nouvel accord mondial qui doit prendre la forme d'un Protocole. Cet accord, qui devrait s'appliquer à partir de 2020, viendrait enfin succéder au Protocole⁸ de Kyoto devenu obsolète, et constituer le nouveau régime climatique capable de fixer des obligations soutenables aux États.

La Conférence de Lima s'est tenue du 1^{er} au 14 décembre 2014, à Lima (Pérou). Elle comprenait la 20^e session de la Conférence des Parties (COP20) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la 10^e session de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des parties au protocole de Kyoto (CMP 10). Elle a réuni plus de 1 000 participants, dont environ 6 300 fonctionnaires gouvernementaux, 4000 représentants des organes et agences des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile, et environ 900 membres des médias. Toutes ces discussions et négociations sont justifiées par la règle du consensus appliquée sous la CCNUCC.

⁸ Certains pays comme les États-Unis et la Chine adhèrent désormais à une réduction des émissions des GES. Ce fait peut être mis à l'actif de la tenue de COP15 tenue à Copenhague en décembre 2009. L'accord de Copenhague qui a sanctionné cette réunion, contient la déclaration des chefs d'État et de gouvernements qui ont reconnu que le changement climatique constitue un grand défi pour nos sociétés. En dépit de cet accord soit dépourvu de force contraignante, il reste une grande avancée sur laquelle les autres COP pourront s'appuyer.

¹⁰ Les pays en développement étaient contre une approche essentiellement axée sur la question de l'atténuation dans les contributions nationales, ils ont demandé que l'adaptation et les moyens de mise en œuvre soient traités de façon équilibrée, et que les dispositions sur le financement occupent également le devant de la scène.

La Conférence de Lima de 2014 avait été identifiée, dès Doha en 2012, comme date limite pour fournir des éléments concrets pour la rédaction d'un projet de texte de négociation. La COP20 avait également pour objectif de fournir des lignes directrices sur les informations que les pays étaient censés inclure dans leurs contributions prévues et déterminées au niveau national qui avaient été décidées depuis Varsovie en 2013.

Les négociations à Lima ont surtout été axées sur les résultats nécessaires pour avancer, dans le cadre du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP) vers un accord à Paris lors de la COP 21 en 2015. Les travaux ont également porté sur le processus concernant la soumission des contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) le plus tôt possible en 2015 et la réalisation de progrès sur les éléments d'un projet de texte de négociation. On peut le dire, la Conférence de Lima a réussi à définir les bases pour que les gouvernements concluent à court terme un nouvel accord international sur le changement climatique pour relayer le Protocole de Kyoto.

Ainsi donc après de longues négociations sur un projet de décision¹⁰ sur la poursuite des travaux de la plate-forme de Durban pour une action renforcée, la COP 20 a permis l'adoption de plusieurs décisions, dont les principales sont :

a. L'« Appel de Lima à l'action climatique », qui amorce les négociations de l'année à venir en vue d'un accord en 2015 :

Élément essentiel pour poursuivre la dynamique amorcée par l'engagement de l'Union Européenne¹¹, des États-Unis et de la Chine sur la réduction de gaz à effet de serre selon Laurent Fabius¹², l'Appel de Lima pour l'Action sur le Climat précise les principales actions devant aboutir à l'accord de Paris, un accord tant attendu. L'Appel de Lima peut être considéré comme le principal livrable politique pour cette COP et est divisé en deux parties. Dans la première partie on retrouve un ensemble de déclaration d'intentions et de principes de la part des États ayant participé à la Conférence. En effet, dès le point 1 de l'appel, on perçoit clairement la ferme volonté des États de parvenir à l'adoption d'un accord contraignant à Paris en ces termes « La Conférence des Parties... confirme que le Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée achèvera les travaux dans les meilleurs délais afin que la Conférence des Parties, à sa vingt et unième session, adopte un protocole ». Ensuite la seconde partie, qui constitue en fait une annexe de 34 pages, présente les principaux éléments pour un texte de négociation qui seront la base formelle pour l'accord de Paris 2015. Ces éléments constituent un projet de texte de négociation et reflètent les différends.

L'incapacité des Parties à parvenir à un consensus a conduit à l'adoption d'une approche à trois volets, incluant la poursuite des négociations dans le cadre de l'ADP, des consultations ministérielles et des consultations menées par le Président de la COP. Après les consultations de la présidence avec les groupes de négociation qui se sont poursuivis jusque tard dans la nuit du samedi 13 décembre, plusieurs heures après l'heure de clôture de la Conférence, prévue à 18h le vendredi 12 décembre.

¹¹ L'Union européenne (UE) s'est engagée à réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 par rapport à 1990.

¹² Extrait du communiqué de Laurent Fabius, ministre français des Affaires étrangères et du Développement international et futur président de la COP21/CMP11 (14 décembre 2014) consultable sur le lien suivant : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-lafrance/climat/actualites-liees-au-dereglement/actualites-2014-liees-au/article/resultat-de-la-cop-20-communique>.

b. Le processus de soumission et d'examen des contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) :

Depuis la COP15 de Copenhague en 2009, certains pays industrialisés avaient pris des « engagements » pour la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), des engagements contraignants tant au niveau national qu'international. Quant aux pays émergents, ils avaient privilégié jusqu'ici l'adoption d'« actions nationales de réduction à caractère volontaire ». Cependant, tous ces engagements s'inscrivaient dans le cadre des engagements comptant pour le Protocole de Kyoto. Dans le cadre du processus de négociation d'un accord pour la période post 2020, le terme « engagement » a été remplacé, après plusieurs discussions, par celui de « contribution », qui apparaissait plus approprié et susceptible de rallier la participation d'une multitude de pays à cette nouvelle dynamique. Les contributions prévues, déterminées au niveau national (CPDN) ou Intended Nationally Determined Contributions (INDC en Anglais) sont un nouveau type d'instrument dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il s'agit d'un moyen par lequel les Parties entendent communiquer leurs engagements pour la période d'après 2020. Leur communication, prévue en amont de la tenue de la COP21, formera un élément clé des négociations. Le contenu de ces contributions et les règles encadrant leur remise à la CCNUCC peuvent se saisir selon les modalités suivantes. Les CPDN se composeront d'abord, selon le choix de chaque pays, d'objectifs d'atténuation (réduction des émissions) et/ou d'objectifs d'adaptation. Ensuite, ces contributions devront aller au-delà des engagements actuels définis dans le cadre du Protocole de Kyoto, au titre de l'accord de Copenhague et des accords de Cancún. Il s'agit en réalité d'impulser une dynamique qui interdit aux Parties de régresser par rapport à leurs engagements passés et actuels. À propos du contenu concret des CPDN, des lignes directrices imposent que le contenu du volet atténuation d'une CPDN soit précis, quant au volet adaptation il reste volontaire et ressort de l'appréciation de chaque État. Ainsi, il est notamment recommandé de préciser l'année de référence, la période d'engagement ou le calendrier de mise en oeuvre, les méthodologies employées pour estimer et comptabiliser les émissions de GES et comment la CPDN, juste et ambitieuse, peut effectivement contribuer à atteindre l'objectif ultime de la CCNUCC.

Contrairement au régime institué par le Protocole de Kyoto, il n'est pas prévu de traitement spécifique visant les pays en développement par rapport aux pays développés. Cependant, la contribution devra être appréciée au regard des capacités techniques et institutionnelles propres à chaque pays. Bien vrai que cette nouvelle approche atténue la division binaire, entre Parties, consacrée par la CCNUCC, il est néanmoins reconnu que les pays en développement et les petits États insulaires bénéficieront d'un appui pour l'élaboration de leur CPDN, prenant en compte leur capacité limitée¹³. C'est dans ce contexte que la

France a mis sur pied un programme d'assistance technique en faveur des pays en développement qui souhaitent recevoir un tel appui. Le programme est pourvu d'un financement à hauteur de 3,5 millions d'euros. Le Secrétariat de la CCNUCC est chargé de publier sur le site de la Convention, les contributions au fur et à mesure qu'elles sont communiquées. Justement, certains pays ont déjà fait connaître leurs engagements¹⁴.

On peut citer la Suisse qui a été le premier à publier sa CPDN qui contient pour engagement de réduire les émissions de GES de 50% d'ici à 2030 par rapport à leur niveau d'émission en 1990, dont au moins 30% sur le territoire suisse. Les États-Unis autrefois réticents, ont également fait connaître leur engagement. Ils se sont engagés à réduire de 26% à 28% les émissions de GES d'ici 2025 par rapport à la situation de 2005. On peut lier cet engagement des États-Unis, au ferme engagement de l'Union Européenne concernant la lutte contre les changements climatiques contenu dans le protocole de Paris. En effet, l'Union Européenne avait déjà fait savoir, depuis octobre 2014, à l'occasion du sommet européen, son engagement de réduction des GES. L'UE vise ainsi un objectif de réduction des émissions de GES d'au moins 40 % d'ici à 2030 par rapport à 1990.

Depuis, il y en a eu plusieurs autres : Côte d'Ivoire, Jordanie, Colombie, Algérie, République Dominicaine, RDC, Djibouti, Bénin, Trinidad et Tobago, Kenya, Îles Marshall, Éthiopie. Le cas du Mexique est intéressant car il montre la détermination d'un pays d'un tel niveau à prendre des engagements en faveur du climat. Il s'est engagé à réduire de 22% ses émissions de GES d'ici 2030 par rapport au scénario de référence de l'année 2013. Bien qu'importante, l'engagement du Mexique reste encore à améliorer car la contribution manque de détails et est plus formulée de manière générale.

Par exemple, on peut lui reprocher de ne pas être précise concernant les mesures qui vont permettre au Mexique d'atteindre ces objectifs de réduction. Au niveau Africain, le Gabon est le premier pays africain à afficher ses engagements. Sa CPDN fixe un objectif de limitation de la croissance des émissions de GES pour 2025 par rapport à leur niveau de 2010, ce qui revient à réduire d'au moins 50% ses émissions par rapport donc à 2010. Une contribution qui devrait être enrichie selon les autorités gabonaises d'ici la tenue de la COP21 de Paris. Le Secrétariat de la CCNUCC publiera un rapport de synthèse d'ici le 1^{er} novembre 2015 qui regroupera toutes les CPDN et l'impact de ces contributions nationales sur la lutte contre le changement climatique. La participation des États Africains dans le processus de soumission des CPDN peut paraître faible voire inexistante, mais il faut savoir qu'ils sont pour la plupart impliqués dans le mécanisme international REDD+ qui est encadré par les négociations internationales sur le changement climatique afin d'encourager les pays en développement qui protègent et restaurent leurs stocks de carbone forestier.

¹³ À propos du processus d'élaboration des CPDN, certains États ont plaidé en faveur d'un appui en termes de renforcement des capacités des pays en développement. L'Éthiopie avait souligné par exemple les différences « flagrantes » en termes de besoins de renforcement des capacités dans les pays en développement. En réponse les États développés ont exhorté toutes les Parties en mesure de le faire, d'aider les pays en développement ayant des capacités moindres.

¹⁴ Lien vers la publication des CPDN <http://www.ambafranceau.org/Presentation-des-contributions-par>

ENCADRE 3 :

L'APPUI DE L'OIF AUX PAYS FRANCOPHONES POUR L'ÉLABORATION DE LEURS CONTRIBUTIONS PRÉVUES DÉTERMINÉES AU NIVEAU NATIONAL (CPDN)

2013, les Parties se sont engagées à soumettre des contributions indiquant le contenu de leurs engagements en termes de réduction de leurs émissions de GES. Les pays en développement avaient réussi à faire prendre en compte, dans ces contributions leurs efforts d'adaptation face aux effets des changements climatiques. Les Parties ont par ailleurs souhaité que ces contributions soient prévues au niveau national selon les réalités de chaque pays, d'où l'appellation: Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN).

En décembre 2014 à Lima, au Pérou, les Parties à la Convention ont convenu de communiquer leurs CPDN au Secrétariat de la Convention sur le Climat avant la Conférence de Paris 2015. En effet, l'adoption et la consistance d'un accord à Paris dépend essentiellement des engagements des pays qui seront exprimés sous forme de CPDN. Tous les pays se sont engagés dans le processus, mais à ce jour le Gabon reste le seul pays francophone en développement ayant publié sa CPDN. Plusieurs CPDN sont en cours d'élaboration et se trouvent à différents stades dans la finalisation.

Les PMA/PED ont donc besoin d'un appui pour préparer ces CPDN qui doivent refléter la réalité de leurs capacités, à travers notamment le bilan des efforts nationaux d'atténuation et d'adaptation, des besoins financiers et technologiques ainsi que des besoins de renforcement des capacités. À cet effet, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), à travers son organe subsidiaire l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD), prenant en compte la complexité du processus devant conduire à l'élaboration des CPDN (transparence, respect du contexte national, suivi, notification et vérification des émissions ...), a entrepris d'accompagner les pays dans cet exercice.

En amont de la session 2.8 du Groupe de travail spécial sur la plateforme de Durban (ADP 2.8) qui s'est tenue à Genève du 8 au 13 février 2015, l'IFDD a organisé un atelier francophone sur l'approche méthodologique pour l'élaboration des Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) le 7 février 2015.

Quatre ateliers régionaux de formation sur «le support méthodologique pour l'élaboration des CPDN dans le cadre d'un processus national inclusif et multi-acteurs», sont prévus pour se tenir dans différentes régions: (1) Afrique de l'Ouest et Afrique du Nord, (2) Afrique Centrale et océan indien, (3) Caraïbes et (4) Asie-pacifique.

Trois ateliers régionaux ont déjà été organisés entre avril et mai. L'un à Dakar (Sénégal) pour les pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord du 14 au 16 avril 2015. L'autre à Libreville (Gabon) pour les

pays de l'Afrique centrale et de l'océan indien du 21 au 23 avril 2015. Et enfin un troisième tenu du 20 au 22 mai 2015 à Port au Prince (Haïti).

Les ateliers régionaux organisés à Dakar, Libreville et Port au Prince ont connu un succès et une forte mobilisation des différents acteurs étatiques impliqués dans la préparation des CPDN, ainsi que des différents partenaires. Pour chaque région, plus de soixante personnes (Ministères de l'environnement et départements sectoriels impliqués dans le processus) étaient représentés pour chaque pays francophone.

L'atelier de Dakar a été ouvert par M. Souleymane Diallo, Directeur de Cabinet, Représentant du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable du Sénégal, en présence de MM. Bougonou Djeri-Alhassani, Représentant de la CEDEAO, Ahmed Senhoury, Directeur du PRCM et Alioune Fall, Président du Conseil d'orientation de l'IFDD, représentant le Directeur de l'IFDD.

Les travaux de l'atelier de Libreville ont été lancés par M. Étienne Massard, Président du Comité de Gestion du Conseil national du Climat du Gabon, en présence du Directeur de l'IFDD.

À Port au prince, l'atelier régional a été lancé en présence de plusieurs personnalités dont le Ministre de l'Environnement d'Haïti, Monsieur Jean Marie Claude Germain, la Directrice principale du PNUD, Madame Sophie de Caen, Monsieur Jean-Pierre Ndoutoum, Directeur de l'IFDD et Monsieur David Bongard, Directeur du Bureau régional de l'OIF à Haïti.

À Dakar, à Libreville comme à Port au Prince, les participants se sont exercés à utiliser les outils mis à leur disposition pour l'élaboration des CPDN. Ils ont souligné l'importance d'un tel exercice dans la conduite de leurs processus nationaux. Ils se sont réjouis également de l'opportunité de partager entre pays les expériences en la matière. Dans ce sens, ils ont mis en place un Réseau en ligne pour continuer à partager expériences et informations sur les CPDN. Enfin, ils ont félicité et exprimé leur reconnaissance envers l'OIF, initiatrice des ateliers.

Après les ateliers de Dakar et de Libreville et Port au prince, l'OIF va organiser du 20 au 22 juillet un autre atelier régional pour l'Asie pacifique. Les pays concernés pour l'Asie pacifique sont : Vietnam, Cambodge, Laos et Vanuatu.

Liens : <http://www.ifdd.francophonie.org/ifdd/nouvelle.php?id=346>
<http://www.ifdd.francophonie.org/ifdd/nouvelle.php?id=355>
<http://www.ifdd.francophonie.org/ifdd/nouvelle.php?id=360>

➔ Quid du REDD+ : Contrainte ou réelle opportunité offerte aux pays africains face aux changements climatiques ?

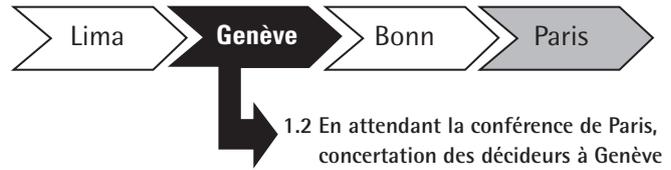
Au cours des dernières décennies, la déforestation et la dégradation des forêts ont été très marquées. Cela est le résultat de nombreux facteurs, dont l'exploitation à grande échelle, la conversion pour une agriculture à grande échelle, l'agriculture de subsistance par les populations rurales pauvres, l'activité minière et la collecte de bois de chauffage. La disparition des forêts soulève des inquiétudes pour de nombreuses raisons. On observe une perte de la diversité biologique et la dégradation des services des écosystèmes tels que l'approvisionnement en eau. À côté de cela, il s'est développé depuis peu un intérêt sur les liens entre la disparition des forêts et le changement climatique.



Colonne de fumée s'élevant au-dessus d'une zone forestière (@Anze Bizjan)

Ce qui a conduit à une prise de conscience de l'importance des conséquences que cause cette situation sur le changement climatique. Pour y répondre, en 2005, un groupe de pays forestiers tropicaux a proposé au sein de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), qu'un accord sur le changement climatique pour l'après 2012 inclut un mécanisme de réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts. La proposition initiale a été complétée lors des réunions CCNUCC suivantes, pour y inclure la conservation des réserves de carbone forestier, la gestion durable des forêts et l'accroissement des stocks de carbone forestier. L'association de REDD et de ces trois activités supplémentaires est appelée REDD+. Le REDD+ est un mécanisme initié en 2005 par la Banque mondiale et les Nations Unies pour inciter les pays forestiers à conserver leur forêt moyennant des revenus carbonés. Trois phases sont à distinguer dans le mécanisme REDD+. Une première phase de préparation dans laquelle toutes les parties prenantes sont informées et impliquées dans le processus, les instruments de mesure et de vérification des performances de stockage de carbone sont mises en place et une stratégie nationale est élaborée à cet effet.

Une seconde phase d'investissement et de réformes par lesquelles les capacités institutionnelles, la gouvernance forestière, la gestion durable des forêts des différents pays sont renforcées. L'institutionnel chargé spécialement des questions liées à l'opérationnalisation du mécanisme au plan national. Pour l'heure, la majorité des pays africains se trouvent encore à la phase de préparation. La Côte d'Ivoire par exemple s'est donnée 3 ans (2014-2017) pour élaborer une stratégie nationale.



Le monde se prépare pour le grand rendez-vous de Paris en décembre et cela conformément aux avancées obtenues à Lima. La Conférence de Genève sur le changement climatique, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), s'est tenue à Genève, en Suisse, du 8 au 13 février 2015¹⁵. Elle ouvre la longue série de rencontres qui doivent se tenir pour préparer la grande messe de Paris en fin d'année. Pour rappel, à Lima, les parties à la CCNUCC ont prévu adopter un instrument juridique contraignant pour la période d'après 2020. Les travaux à Genève se sont focalisés sur le contenu du projet de texte, qui devrait être adopté à Paris. En fait, à la COP20 à Lima, les parties ont demandé au Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée (ADP) d'intensifier ses travaux afin de présenter en mai de cette année, un texte qui allait servir de base de négociation. Ce projet n'était rien d'autre que celui du projet de texte de négociation, annexé à la décision 1/CP.20 (Appel de Lima à l'action sur le changement climatique). La conférence s'est ouverte avec un objectif clair, car les co-présidents de l'ADP, Ahmed Djoghlaif (Algérie) et Daniel Reifsnyder (États-Unis) avaient déterminé que la session de Genève avait pour objectif principal la livraison du texte de négociation. Ce texte devait avoir une diversité de dispositions et être capable de parvenir à l'objectif ultime qui est d'atteindre le seuil de 2°C. Les parties ont été donc invitées à se concentrer sur la structure que devait avoir l'accord de Paris 2015. Il s'agissait de s'accorder sur ce que l'accord 2015 devait être capable de réaliser, et la manière dont il fera avancer la CCNUCC. Les débats ont aussi été focalisés sur la question de savoir, s'il sera un « accord unique » ou ce qu'on pourrait appeler un accord évolutif qui fixera un ensemble d'engagements successifs. La conférence de Genève avait également pour but de définir le rôle des organes et mécanismes créés depuis la COP 15; la manière d'aborder la question de l'adaptation, de l'atténuation et les moyens d'exécution. Durant toute la durée de la conférence, les travaux en plénière ont consisté à l'examen, dans le groupe de contact de l'ADP présidé par les coprésidents de l'ADP, du projet de texte annexé à l'Appel de Lima. En fait, l'objectif était de produire un texte de négociation avant le ?? mai 2015, conformément aux recommandations de l'Appel de Lima. Le texte a également été examiné, le jeudi 12 février, dans des consultations non officielles modérées par le coprésident Djoghlaif. La méthode retenue par le groupe de contact de l'ADP a consisté, en la lecture des éléments du projet de texte de négociation, chapitre par chapitre, y ajoutant de nouveaux libellés. Ces propositions d'ajouts ont été faites par les parties qui estimaient que leurs points de vue ne se trouvaient pas rendus de manière explicite. Ce qui explique naturellement le fait que la longueur du texte ait doublé. Il est passé de 39 à 86 pages. Les travaux de la conférence de Genève se sont achevés avec la forte recommandation, que le texte élaboré servira de base sur laquelle l'ADP, commencera à Bonn début Juin 2015, les négociations de fond, devant aboutir à l'accord de Paris.

¹⁵ Environ plus de 1300 participants représentant les gouvernements, les organisations d'observateurs et des médias y ont pris part.



1.3 La conférence de Bonn sur le changement climatique

Du 1er au 11 Juin 2015, se sont déroulées à Bonn (Allemagne), des négociations sous l'égide des Nations Unies afin de travailler sur le texte de l'accord qui doit être adopté à Paris.

Cette réunion avait pour objectif, de parvenir à recueillir l'accord de toutes les parties à la CCNUCC afin de s'accorder sur un contenu moins long du projet de texte qui sera soumis à la COP21. Toutefois, de l'avis de certains observateurs, cette rencontre sonne comme un échec, car même si toutes les parties sont d'accord sur la nécessité de maintenir le réchauffement climatique au niveau de 2°C, l'opérationnalisation des méthodes divise encore. Les intérêts nationaux refont surface quand il est question de savoir le critère de répartition des efforts entre pays riches et pauvres. En dépit de toutes ces difficultés, les autorités de la CCNUCC restent optimistes sur une issue heureuse à Paris. Pour la Secrétaire générale de la CCNUCC, Christiana Figueres « il est important de



Christiana Figueres, secrétaire générale de la CCNUCC et Laurence Tubiana, ambassadrice française pour le climat lors de la Conférence de Bonn (source : <http://www.actu-environnement.com/ae/news/bonnnegociations-climatiques-accord-paris-tubiana-figueres-24733.php4>)

comprendre qu'il faut procéder par étapes », et estime pour sa part que la réunion de Bonn a surtout permis une meilleure compréhension du projet d'accord et une meilleure appréciation de la façon dont les négociateurs peuvent progresser d'ici décembre. Les autorités françaises sont tout aussi optimistes car pour elles, ce genre d'événements permet d'installer un climat de confiance entre les délégations. Un soutien de taille qu'il ne faut surtout pas négliger, vient du Sommet du G7 qui se tenait pendant cette même période sur le territoire allemand.

ENCADRE 4 :

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (20 MARS 2015) UNE CÉLÉBRATION DE SOUS LE SIGNE D'UNE MOBILISATION EN FAVEUR DU CLIMAT

Chaque année, le 20 Mars est consacré à la célébration de la Journée internationale de la Francophonie. Occasion pour des millions de francophones du monde entier de célébrer la langue française, mais aussi d'exprimer leur solidarité et leur désir de vivre ensemble, dans leurs différences et leur diversité, en partageant ainsi les valeurs de la Francophonie.

Placé sous le thème « J'ai à cœur ma planète », l'édition 2015 de la Journée internationale de la Francophonie a donné lieu à de nombreuses manifestations organisées par l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) et ses partenaires à Québec. À cet effet, il y a eu la Conférence inaugurale qui s'est déroulée à l'Université de Sherbrooke avec ses deux communications sur « La place des jeunes dans les négociations internationales sur le climat » et « transformer nos campus en laboratoire de développement durable : une contribution à la lutte contre les changements climatiques », la conférence sur les enjeux et les perspectives du Québec et de la Francophonie en vue de la 21ème Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations-Unies sur les Changements climatiques, le colloque sur les flux migratoires et les mobilités scientifiques dans l'espace francophone organisé par l'Observatoire de Démographie et de Statistique de l'espace Francophone (ODSEF), l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), la délégation Wallonie-Bruxelles à Québec mais aussi la Conférence sur « les femmes en Francophonie : Acteurs de développement économique » en collaboration avec la Société des Relations Internationales de Québec (SORIQ) et bien d'autres manifestations culturelles.

La célébration de cette année a permis aux acteurs francophones des quatre coins du monde de porter leurs regards et leurs analyses sur les enjeux mondiaux de l'année 2015, notamment dans le domaine des changements climatiques et des objectifs du développement durable, présenter les différentes initiatives et autres approches de solutions mises en oeuvre dans l'espace francophone en particulier tout en exposant les perspectives qui devraient être mises en exergue dans l'agenda international de l'après 2015.

Et en marge de cette journée internationale de la Francophonie et dans la perspective de la Conférence de Paris sur les changements climatiques (CdP 21, 30 novembre-15 décembre 2015), Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie, a lancé une grande consultation de la jeunesse sur le thème de l'environnement et du climat.

Plus de 5 000 jeunes y ont participé, soit à titre individuel, soit dans le cadre des réseaux de la jeunesse francophone. Les premiers résultats de cette participation citoyenne des jeunes affichent cinq priorités pour agir face aux impacts négatifs des changements climatiques et partager des solutions avec tous les pays francophones et notamment les plus vulnérables. La cérémonie de dévoilement des axes de l'appel de la jeunesse francophone sur le climat a eu lieu le 20 mars 2015 à l'Hôtel de ville de Paris en présence de Michaëlle Jean, Secrétaire générale de l'OIF, Anne Hidalgo, maire de Paris, et Annick Girardin, Secrétaire d'État à la Francophonie.

Téléchargez le document de synthèse de cette consultation http://www.francophonie.org/IMG/pdf/axes_consultation_jeunes_francophones_climat.pdf

DE NOMBREUX SOUTIENS DE TAILLE POUR LE CLIMAT : LE G7, LES ENTREPRISES.....ET L'ÉGLISE DONNENT DE LA VOIX

➔ **Sommet Entreprises et climat, Paris, 20-22 mai 2015 : les entreprises se positionnent dans la lutte contre le changement climatique**

L'entreprise responsable du changement climatique : le rôle joué par les activités économiques, commerciales ou industrielles dans les émissions de gaz à effet de serre, à la base du dérèglement climatique actuel, est désormais reconnu.

L'entreprise victime du changement climatique : en tant qu'éléments centraux de nos sociétés modernes elles sont tout aussi vulnérables et subissent les effets négatifs liés à ces changements.

L'entreprise se retrouve dans une position duale, à la fois de victime et de responsable.

Si les impacts des mesures d'atténuation du réchauffement climatique sur les entreprises sont à première vue négatifs, induisant des coûts supplémentaires en terme de taxes, de permis d'émissions et autres mesures contraignantes, les pratiques innovantes qui conduisent à l'évolution vers une économie dite « décarbonée » offrent également de nombreuses opportunités, encore cependant méconnues. Les dispositions législatives ou réglementaires, sont autant de risques et de contraintes que d'opportunités économiques avec la croissance verte.

Cependant, force est de reconnaître que jusque-là, les entreprises se sont exprimées avec d'importantes disparités, allant de l'ignorance ou de l'indifférence pour la majeure partie d'entre elles, quand seulement une faible minorité font preuve de proactivité. En effet, certaines entreprises pionnières, ont pris le pari, risqué mais certes payant, à terme, d'adresser et d'intégrer dans leur système de management les questions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Aujourd'hui, à l'heure où l'urgence climatique est désormais « une affaire de société » et où les gouvernements de la planète s'acheminent vers la signature d'un accord global à Paris, en décembre 2015, il était important de mettre en exergue cette nouvelle vision.

C'est dans ce contexte, et quelque peu en réponse au défi lancé par le Secrétaire général des Nations unies, en septembre 2014 (Agenda des Solutions), sur leur capacité à s'impliquer pleinement dans la préparation de la Conférence sur le climat de Paris 2015, que le Sommet des Entreprises pour le Climat a été organisé avec la collaboration du Pacte mondial des Nations Unies. Signe de l'intérêt du monde économique pour la transition vers des économies sobres en carbone, facteur de croissance et d'emploi, les événements de ce sommet ont réuni des centaines de chefs d'entreprises et de représentants du secteur bancaire et financier du monde entier, au cours d'une semaine du climat, ponctuée d'un sommet de haut niveau. Les questions cruciales qui ont été débattues ont tournées autour de la collaboration entreprises-gouvernements pour soutenir le développement, la croissance de l'économie et limiter la hausse de la

température mondiale à 2°C, les méthodes de tarification effective du carbone pour susciter l'innovation, la création de nouveaux marchés, d'emplois, la réduction de la consommation d'énergie, la transition vers une économie à faibles émissions de carbone à travers l'accord de Paris.

L'ouverture du Sommet a été marquée par l'allocation du Président de la République Française, M. François Hollande qui a appelé de ses vœux l'avènement d'une révolution, « dans les modes de production, de transport, de consommation, de développement et, pour tout dire, dans les modes de vie dans les prochaines décennies ». Pour lui, le rôle que les entreprises devront jouer dans cette révolution est cruciale puisque c'est à elles que reviendront la charge de traduire, à travers les engagements, les mutations qui seront nécessaires : « l'efficacité énergétique, la montée des renouvelables, la capacité de se transporter avec une mobilité qui ne soit pas consommatrice d'énergie, le stockage d'énergie, le mode de construction des habitats, l'organisation des villes, et également la participation à la transition, à l'adaptation des pays qui sont en développement ».

Vladimir Ryabinin, Secrétaire exécutif de la Commission océanographique intergouvernementale, a inauguré la conférence, exhortant la communauté internationale des entreprises à envoyer un « message fort et clair au grand public et aux décideurs pour faire comprendre qu'elle souhaite prendre part en apportant des solutions. » Il a également souligné les nombreuses manières dont l'UNESCO, à travers son mandat multidisciplinaire dans l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture et la communication, se trouve dans une position unique pour répondre au changement climatique de manière holistique. Pour l'UNESCO, le changement climatique est une question complexe qui a des conséquences pour toutes les sphères de l'existence de notre planète. Il a un impact sur – ou est touché par – les problèmes mondiaux, notamment la pauvreté, le développement économique, la croissance de la population, le développement durable et la gestion des ressources. Les solutions viennent ainsi de tous les domaines et disciplines de la recherche et du développement.

Myriam Maestroni¹⁶ a dressé le panorama des stratégies d'action des entreprises, qui selon elle, se sont illustrées par différents types d'actions allant de la publication de rapports sur le développement durable, dans lesquels les entreprises affichent leurs engagements et résultats à la fois sur le plan économique, sociétal et environnemental, jusqu'à la transformation des modèles économiques, en passant par le lancement de nouveaux produits écoconçus, le recyclage, la sensibilisation des salariés aux éco-gestes ou encore l'efficacité énergétique. À la fin de son propos, le président Hollande s'est dit conscient des trois attentes majeures du secteur financier que sont la « décarbonisation du portefeuille des investissements [...], le développement d'émissions d'obligations vertes, [...] et l'intégration du risque climat et la présence du carbone dans les notations, dans les estimations assurantielles des risques, et donc dans les décisions d'investissement ». Il a souhaité que les entreprises puissent apporter des engagements et des réponses pour que Paris 2015 soit un succès pour la planète.

¹⁶ Présidente d'Économie d'Énergie et lauréate du prix de La Tribune Women's Award dans la catégorie Green Business

➔ Le soutien de taille du G7 en faveur du climat



Réunis à Elmau, les 7 et 8 juin 2015 pour leur Sommet annuel, les États membres du G7 à l'exception de la Russie, ont donné des engagements fermes pour un accord à Paris en décembre. Ainsi, on peut lire, dans la Déclaration des Chefs d'État et de Gouvernement qui a sanctionné la rencontre, toute leur détermination à réaliser cet objectif. Le Sommet s'est exprimé en ces termes : « nous réaffirmons notre ferme détermination à adopter, à l'occasion de la Conférence de Paris sur le climat (COP 21) qui se tiendra en décembre, un protocole, un autre instrument juridique ou des conclusions agréées ayant force contraignante dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui soient applicables à toutes les parties, ambitieux, solides, complets et reflètent l'évolution des situations nationales ». Ce soutien réaffirmé de la part de ces pays industrialisés devrait donner plus d'engouement aux négociateurs de chaque État partie à la CCNUCC afin qu'ils parviennent à s'accorder sur le contenu du texte.

Le 11 juin à l'issue de la Conférence de Bonn, les délégués se sont donc naturellement quittés sans parvenir à produire un nouveau texte de négociation. On retient que des progrès minimes ont été enregistrés, mais il faudra attendre encore la finalisation du nouveau texte pour en connaître le détail, notamment s'agissant du fonds des négociations. Les co-présidents, Daniel Reifsnnyder et Ahmed Djoghlaif, du groupe de travail dédié à la rédaction du projet d'accord, devraient proposer une nouvelle monture du texte, moins touffue on l'espère, d'ici la prochaine session de négociation prévue en août 2015.

➔ Encyclique du Pape ou l'appelle de l'Église Catholique à une « conversion écologique »

Le 18 juin 2015 a été marqué par la publication officielle de l'encyclique du pape François sur le climat, « Laudato si » qui, de façon assez inattendue, marque l'entrée de l'Église catholique sur un terrain nouveau, celui de la préservation de l'environnement et du rétablissement des inégalités. L'idée est d'arriver à un juste équilibre entre développement durable et développement économique. Cela ne pourra se faire sans une rupture profonde et un changement de paradigme où la vie serait désormais fondée sur la « sobriété ». Tout au long de ces deux cent pages, le Chef de l'Église catholique reconnaît la responsabilité de l'homme dans le dérèglement climatique et surtout appelle les gouvernements à agir vite pour échapper à la « catastrophe ». Faisant sienne la question des déséquilibres entre pays pauvres et pays riches, il demande à ces derniers « de cesser de faire porter aux plus pauvres les conséquences de leur mode de vie « consumériste » et de leur « gaspillage ». Dans une certaine mesure, il rejoint le rapport Meadows de 1968 en prônant « une certaine décroissance dans quelques parties du monde » pour permettre « une saine croissance en d'autres parties ».

LES DIX PHASES CLÉS DE L'ENCYCLIQUE PAPALE

1. « J'adresse une invitation urgente à un nouveau dialogue sur la façon dont nous construisons l'avenir de la planète. Nous avons besoin d'une conversion qui nous unisse tous, parce que le défi environnemental que nous vivons, et ses racines humaines, nous concernent et nous touchent tous. »
2. « Il existe un consensus scientifique très solide qui indique que nous sommes en présence d'un réchauffement préoccupant du système climatique (...) L'humanité est appelée à prendre conscience de la nécessité de réaliser des changements de style de vie, de production et de consommation, pour combattre ce réchauffement ou, tout au moins, les causes humaines qui le provoquent ou l'accroissent. »
3. « Il y a, en effet, une vraie "dette écologique", particulièrement entre le Nord et le Sud, liée à des déséquilibres commerciaux, avec des conséquences dans le domaine écologique, et liée aussi à l'utilisation disproportionnée des ressources naturelles, historiquement pratiquée par certains pays. »
4. « La faiblesse de la réaction politique internationale est frappante. La soumission de la politique à la technologie et aux finances se révèle dans l'échec des Sommets mondiaux sur l'environnement. »
5. « Tout est lié (...) Toute approche écologique doit incorporer une perspective sociale qui prenne en compte les droits fondamentaux des plus défavorisés. (...) Puisque tout est lié, la défense de la nature n'est pas compatible non plus avec la justification de l'avortement (...) la dégradation de l'environnement et la dégradation sociale, s'alimentent mutuellement. »
6. « Le XXI^{ème} siècle, alors qu'il maintient un système de gouvernement propre aux époques passées, est le théâtre d'un affaiblissement du pouvoir des États nationaux, surtout parce que la dimension économique et financière, de caractère transnational, tend à prédominer sur la politique. Dans ce contexte, la maturation d'institutions internationales devient indispensable, qui doivent être plus fortes et efficacement organisées, avec des autorités désignées équitablement par accord entre les gouvernements nationaux, et dotées de pouvoir pour sanctionner. »
7. « L'heure est venue d'accepter une certaine décroissance dans quelques parties du monde, mettant à disposition des ressources pour une saine croissance en d'autres parties. »
8. « Les prévisions catastrophistes ne peuvent plus être considérées avec mépris ni ironie. Nous pourrions laisser trop de décombres, de déserts et de saletés aux prochaines générations. Le rythme de consommation, de gaspillage et de détérioration de l'environnement a dépassé les possibilités de la planète, à tel point que le style de vie actuel, parce qu'il est insoutenable, peut seulement conduire à des catastrophes. »
9. « C'est un retour à la simplicité. La sobriété, qui est vécue avec liberté et de manière consciente, est libératrice. Ce n'est pas moins de vie, ce n'est pas une basse intensité de vie mais tout le contraire. Le bonheur requiert de savoir limiter certains besoins qui nous abrutissent, en nous rendant ainsi disponibles aux multiples possibilités qu'offre la vie. L'heure est arrivée de réaliser que cette joyeuse superficialité nous a peu servi. »
10. « Il ne suffit pas de concilier, en un juste milieu, la protection de la nature et le profit financier, ou la préservation de l'environnement et le progrès. Sur ces questions, les justes milieux retardent seulement un peu l'effondrement. Il s'agit simplement de redéfinir le progrès. »

2. Compte rendu de la 41^{ème} session du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 24 au 27 Février 2015 à Nairobi

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)¹⁷ a été créé en 1988 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) en vue de fournir des évaluations détaillées de l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques, leurs causes, leurs répercussions potentielles. En tant qu'organe scientifique, il a pour mission d'examiner et d'évaluer toutes les données scientifiques sur la question des changements climatiques.

Les rapports et recommandations qu'il émet sont très suivis par la communauté internationale. On peut même dire qu'il jouit d'une certaine crédibilité auprès des États. De par sa nature scientifique et intergouvernementale, le GIEC est bien placé pour fournir aux décideurs des informations scientifiques pertinentes et objectives.

Le GIEC est ouvert à tous les membres de l'Organisation des Nations Unies et de l'OMM, partant il compte aujourd'hui environ 195 membres. Il se réunit au moins une fois par an dans le cadre d'assemblées plénières. Cette année, c'est la capitale du Kenya, Nairobi qui a accueilli la 41^e session du GIEC du 24 au 27 février 2015. Durant cette session on peut retenir deux points essentiels sur lesquels ont porté les travaux. Ce sont les futurs travaux du GIEC et une décision relative à la structure et la composition du Bureau du GIEC et de tout Bureau d'équipe spéciale. L'activité principale du GIEC se résume à l'élaboration de rapports sur l'état du climat, il met à contribution à ce propos plus de 2500 experts scientifiques et relecteurs originaires de plus de 130 pays. Et depuis sa création, il a élaboré divers rapports dont des rapports d'évaluation exhaustifs (RE), de rapports spéciaux (RS) et plusieurs documents techniques qui fournissent des données scientifiques sur les changements climatiques. De 1990 à 2015, il a en effet publié 5 rapports d'évaluations composés de plusieurs volumes.

Le GIEC est organisé en groupe de travail que coordonne un secrétariat. Il est composé actuellement de trois groupes de travail et d'une équipe spéciale secondés par des unités d'appui technique. Ces groupes de travail sont organisés de la manière suivante : le groupe 1 est chargé des aspects scientifiques de l'évolution du climat. Quant au groupe 2, il s'intéresse à la problématique des impacts du changement climatique, de la vulnérabilité des territoires et des sociétés, et de l'adaptation. Et enfin, le groupe 3 traite de la question de l'atténuation du changement climatique. À côté de ces groupes de travail, il existe d'autres équipes et groupes, mis sur pied pour une période déterminée, et qui s'intéresse à d'autres thématiques précises. À titre d'exemple on citera l'équipe spéciale pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre qui a pour mission de mettre au point et d'affiner une méthode de calcul des émissions et puits de gaz à effet de serre à l'échelle nationale.



Siège de l'Organisation météorologique mondiale à Genève où est hébergé le secrétariat du GIEC

➔ Le signal d'alerte venu du cinquième rapport d'évaluation du GIEC

Les travaux pour le 5^{ème} rapport d'évaluation de la GIEC ont commencé en 2010 et se sont achevés en 2014¹⁸. Le rapport est divisé en trois parties rédigées par les trois groupes de travail ci-dessus présentés.

Il comprend également une note de synthèse. Tout cet ensemble a été approuvé étape après étape. En 2014, précisément du 27 au 31 octobre, la GIEC s'est réunie à Copenhague pour examiner tout cet ensemble. En présence des différents auteurs des parties du rapport, 195 délégations ont analysé et adopté le document le 31 octobre. Le rapport de synthèse achève le cycle de publication du 5^e rapport d'évaluation, et constitue un point d'appui fondamental pour l'éclairage des négociations climatiques mondiales. À la différence des rapports précédents, ce rapport d'évaluation met davantage l'accent sur l'évaluation des aspects socio-économiques du changement climatique et ses répercussions sur le développement durable. Il est très alarmant sur le futur de notre planète et a réussi à attirer toute l'attention des décideurs. Le Président de la GIEC, Rajendra Pachauri, a eu l'occasion de présenter les grandes lignes de ce rapport à la COP20 de Lima. À cette occasion, il a souligné que pour maintenir le réchauffement global sous le niveau de 2°C, les émissions de GES devront considérablement diminuer, c'est-à-dire de 40 à 70% d'ici 2050, par rapport aux niveaux de 2010, et atteindre zéro ou des niveaux négatifs en 2100. Même dans la déclaration des Chefs d'État et de Gouvernement du dernier Sommet du G7 tenu en Allemagne, on peut trouver des références au 5^{ème} rapport. Cela démontre bien l'importance que revêtent les recommandations de cet organe scientifique.

¹⁷. Lien vers le site officiel du GIEC <http://www.ipcc.ch/index.htm>

¹⁸. Le rapport est téléchargeable via le lien https://www.ipcc.ch/report/ar5/wg1/index_fr.shtml 19831 auteurs pour le 5^e Rapport d'évaluation ont été choisis parmi 3000 candidats

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de ce rapport, ils seront résumés dans les lignes qui suivent. Le premier volume du rapport du GIEC est dédié aux aspects scientifiques de l'évolution du climat montre que la hausse des températures est aujourd'hui une certitude. En effet, le rapport fait ressortir que la température moyenne annuelle a augmenté de 0,85° depuis 1880 et devrait croître de 0,3 à 4,8°C d'ici 2100 en fonction des émissions des gaz à effet de serre. Les données de la moyenne mondiale de la température en surface terrestre et océanique combinée font état d'une augmentation de 0,89 °C au cours de la période 1901–2012. Toute l'énergie accumulée par l'intensification de l'effet de serre pénètre les océans en profondeur, ce qui a eu pour conséquence l'accumulation de plus de 90% de l'énergie apportée par le réchauffement climatique. Cette situation aura fatalement pour conséquence, la fonte des calottes glaciaires, et la montée des eaux de la mer. Alors qu'en 2007, on évoquait une élévation du niveau de la mer de 18 à 59 cm d'ici 2100, les nouvelles études prévoient une hausse probable de 26 à 82 cm, soit à peu près le double du niveau de 2007.

Cette hausse est le résultat de l'activité humaine et s'explique principalement par la combustion de combustibles fossiles et la déforestation, et dans une faible mesure, par la production de ciment.

Le volume du rapport relatif à l'atténuation donne des conditions pour limiter les conséquences du réchauffement climatique. Ainsi l'objectif de limitation à 2°C du réchauffement climatique implique l'existence d'un pic d'émissions aux environs de 2020 suivi d'une décroissance

jusqu'en 2100. Pour limiter également la hausse des températures il faut également que la quantité accumulée d'émission de CO₂ d'origine humaine n'excède pas 800 gigatonnes de carbone. Or, depuis 1870, on a déjà atteint 531 gigatonnes de carbone. La pertinence de l'information scientifique, qui se trouve dans les rapports d'évaluation du GIEC, ont beaucoup orienté les décideurs. Ces informations ont été d'une grande utilité pendant les conférences internationales qui ont eu lieu sur les changements climatiques. Ainsi, le premier rapport paru en 1990, a permis d'orienter le contenu de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), adoptée en 1992. Également son second rapport, publié en 1995, a pesé de manière décisive sur les dispositions contenues dans le Protocole de Kyoto adopté en 1997. Pour résumer, la qualité des travaux menés par le GIEC et la rigueur scientifique de sa méthodologie ont permis aux négociateurs d'asseoir sur des bases scientifiques solides l'ambition de poser les grands principes et objectifs de la lutte contre le changement climatique qui fonde l'action collective au sein de la CCNUCC. C'est en 2010, que l'impératif de limiter à 2°C l'augmentation de la température moyenne mondiale par rapport à l'époque préindustrielle a été reconnu par les Parties à la CCNUCC, après que le GIEC ait indiqué qu'au-delà de ce seuil, les conséquences induites par le changement climatique seraient d'une ampleur significative. Dans ce contexte, il est clair que les éléments que contient ce 5^{ème} rapport devront être fidèlement pris en compte dans le cadre des négociations qui ont cours actuellement sur le climat et qui doivent aboutir à Paris à un accord contraignant.

1. 2015 : Année internationale des sols



Le sol revêt une importance fondamentale car il constitue cet espace vital où prolifère une infinité d'êtres vivants. En effet grâce à ces organismes, le sol est en mesure de se former, de maintenir des cycles de matières et des flux d'énergie entre l'atmosphère, les nappes phréatiques et la couverture végétale. Mais force est de constater que l'urbanisation croissante, le changement climatique, le surpâturage, la déforestation, la surexploitation des terres, la pollution, sont autant de facteurs qui portent atteinte au sol qui joue non seulement un rôle fondamental dans la production alimentaire mais aussi fournit d'autres services importants comme la filtration et la rétention de l'eau ou le stockage du carbone.

Afin de souligner l'importance de cette composante silencieuse de la nature, l'Assemblée générale des Nations Unies a, à sa 68ème session déclaré 2015 Année internationale des sols (AIS) avec le slogan « des sols sains pour une vie saine ». Il s'agit de souligner l'importance des sols en tant que fondement de l'agriculture mondiale, afin que l'espace vital situé sous nos pieds attire l'attention de la communauté internationale durant une année entière.

➔ La FAO : acteur principal de l'ais 2015

L'AIS se veut une plate-forme de sensibilisation traitant de l'importance des sols pour assurer la sécurité alimentaire et les fonctions écosystémiques essentielles qu'ils assurent. Il va de soi que l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) soit désignée pour mettre en oeuvre l'AIS 2015 en synergie, avec les gouvernements et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Les objectifs spécifiques à l'AIS sont :

1. sensibiliser pleinement la société civile et les décideurs à l'importance cruciale des sols pour la vie humaine ;
2. instruire le public sur le rôle crucial que jouent les sols dans la sécurité alimentaire, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, les services écosystémiques essentiels, la réduction de la pauvreté et le développement durable ;
3. soutenir des politiques et des actions efficaces axées sur la gestion et la protection durables des ressources en sols ;
4. promouvoir l'investissement dans des activités de gestion durable des sols, afin que les différents utilisateurs de terres et groupes de population, puissent disposer de sols en bon état et entretenus ;
5. catalyser des initiatives en rapport avec le processus des objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015
6. plaider en faveur d'un renforcement rapide des capacités de collecte d'informations sur les sols et de surveillance à tous les niveaux (mondial, régional et national).

C'est à cet titre que le Directeur Général de la FAO Monsieur Graziano da Silva, en tournant les projecteurs mondiaux sur cet allié silencieux de la nature qu'est le sol lors du coup d'envoi de l'AIS 2015, a affirmé que « ... 33 pour cent de nos ressources de sols mondiales sont dégradées et la pression humaine atteint des seuils critiques, réduisant et parfois éliminant des fonctions essentielles des sols » ; d'où la nécessité d'après lui pour « ...chacun à jouer un rôle actif dans la promotion de la cause des sols tout au long de 2015, une année importante pour préparer le terrain à un véritable développement durable pour tous et par tous ».

En effet, la FAO estime qu'un tiers de tous les sols sont dégradés en raison de l'érosion, du tassement, de l'imperméabilisation, de la salinisation, de la diminution de la matière organique, de l'épuisement des nutriments, de l'acidification, de la pollution et d'autres phénomènes causés par des pratiques de gestion non durable des terres. Dans ces conditions, à moins que de nouvelles approches soient adoptées à l'échelle mondiale, le total des terres arables et productives par personne en 2050, représentera le quart seulement du niveau de 1960. C'est pour faire face à ces désagréments qu'elle a entrepris une série d'initiatives, notamment le lancement du Partenariat mondial sur les sols, qui a donné naissance à son bras opérationnel, le Fonds des sols sains.



Mr. JOSE Graziano da Silva le Directeur général de la FAO

De plus, au niveau mondial, la FAO a mis en oeuvre plus de 120 projets liés aux sols et produit en collaboration avec l'UNESCO, la Carte mondiale des sols.

La Société Internationale des Science du Sol (IUSS), lors de son septième Congrès en 1960, à Madison, Wisconsin, États-Unis, a recommandé que des cartes des sols des continents et des grandes régions soient publiées. Ainsi, la FAO et l'Unesco ont décidé en 1961 d'élaborer une carte des sols du monde à l'échelle de 1/5 000 000. Le projet a été réalisé sur une période de vingt ans. Cela a été le fruit d'une collaboration mondiale entre de nombreux pédologues et ce travail est resté jusqu'à récemment la seule vue d'ensemble des ressources du sol.

Comme on le constate, tout effort visant à protéger les sols demeure une priorité pour la FAO, mais parmi les priorités les plus urgentes figurent la mise à jour, la normalisation et la diffusion au plus grand nombre de populations, des connaissances mondiales relatives aux types de sol et à leur répartition. Car actuellement, selon elle, les données sur les sols sont très souvent dépassées, limitées ou fragmentées d'où la nécessité d'établir un système d'information mondial sur les sols, comportant des données et des informations fiables, pour la prise de décisions sur la gestion des sols.

La FAO se fait aidée par deux scientifiques comme ambassadeurs spéciaux de l'AIS 2015.

Afin de promouvoir une meilleure gestion des ressources non renouvelables, le Directeur Général de la FAO, Monsieur José Graziano da Silva, a procédé à la nomination de deux experts scientifiques comme Ambassadeurs spéciaux pour l'Année internationale des sols.

Il s'agit de :

Mme Claire Chenu, *experte française en biodiversité et professeur de sciences des sols à AgroParisTech.*



La FAO estime qu'elle possède une riche expérience de l'interface entre les sciences et l'élaboration des politiques. En effet, outre son parcours académique jalonné de succès, elle est vice-présidente du Conseil scientifique français du patrimoine naturel et de la biodiversité, un comité consultatif auprès du Ministre de l'environnement, à Paris. Ce conseil a récemment promulgué des recommandations politiques nationales sur les sols et assure également un rôle consultatif auprès d'institutions semblables en Allemagne et en Suisse. Mme Chenu est également en charge de la formulation d'un programme de recherche et éventuellement de transfert aux utilisateurs finaux des résultats scientifiques, qui lient droit, sociologie, économie, écologie et sciences du sol.

Dr Tekaligne Mamo Assefa *expert en gestion des sols et conseiller principal du gouvernement éthiopien.*

Il est Professeur titulaire d'un Ph.D. en chimie et fertilité des sols de l'Université d'Aberdeen en Ecosse. Il est sorti tôt de son rôle purement académique, pour lancer avec une équipe d'experts, un projet national destiné à l'amélioration des vastes étendues de sols argileux du pays. Une initiative dont les bénéfices continuent de profiter à des millions de fermiers éthiopiens. M. Mamo est actuellement conseiller auprès du Ministère de



l'agriculture de son pays, occupe un poste d'enseignant à l'Université Haramaya en Éthiopie. Ses domaines d'expertise académique sont la fertilité des sols et les engrais. De plus, il s'occupe depuis 1982 des questions liées à la gestion des terres et à la sécurité alimentaire à travers le monde. Il a notamment été en charge d'un projet national à long terme visant à améliorer les sols argileux de l'Éthiopie. Il dirige depuis 2005, une stratégie de développement des bassins versants axé sur l'appropriation communautaire, qui a permis d'inverser le processus de dégradation sur environ 13 millions d'hectares de terres, qui sont actuellement mis à la disposition de jeunes ruraux locaux sans terre et sans emploi, en vue de mener des activités génératrices de revenus. Malgré ses interventions dans divers domaines comme la lutte contre l'acidité des sols, son nom restera surtout attaché à son action en faveur de l'usage des engrais. Il a en effet, oeuvré pour le développement d'un nouveau cadre conceptuel et opérationnel relatif à l'usage des fertilisants en Éthiopie.

Grâce à son action, le pays dispose aujourd'hui d'une cartographie des sols fertiles et bénéficie de l'introduction de nouveaux engrais.

Ces deux ambassadeurs ont en commun des atouts d'experts scientifiques et une expérience en matière d'élaboration des politiques. Forts de cette expérience, l'opportunité leur sera donnée, de participer à divers événements à travers le monde dans le but de motiver les parties prenantes, à tirer parti de l'Année internationale des sols, en vue notamment d'accroître la sensibilisation du public, de diffuser des connaissances techniques et de promouvoir des politiques efficaces. Sachant que les ressources en sols de la planète assurent 95 % de la production alimentaire, permettent de satisfaire des besoins nutritionnels clés et jouent un rôle essentiel dans le maintien de la biodiversité et la séquestration du carbone ; qu'environ un tiers des sols à l'échelle de la planète sont dégradés pour de nombreuses raisons ; que le slogan consacré à 2015 comme AIS est «Des sols sains pour une vie saine», le défi pour nos experts sera de trouver des solutions pour préserver cet élan au-delà de 2015.



2015
Année internationale
des sols

➤ À propos du logo de 2015 année internationale des sols

L'emblème de l'AIS 2015 s'emboîte aisément avec le slogan ; en effet le symbole de la main au bas du graphique qui protège et entretient le sol, qui à son tour produit une végétation saine, représentée par les feuilles. Dans le logo, la main soutient et protège physiquement le sol et l'intervention humaine est essentielle à la préservation des sols. Tout ceci signifie que si nous protégeons et entretenons nos sols, en contrepartie, ils produiront des aliments sains et favoriseront un environnement sain, et assureront par conséquent un avenir durable pour les générations à venir. Quant aux bandes colorées, elles représentent les multiples couches du sol ou horizons pédologiques. L'ordre et le choix des couleurs font référence aux principales fonctions et composantes des sols sains et vivants et à la grande variété des types de sols à travers le monde. La riche couleur brune représente la couche arable sombre et riche en humus, essentielle pour la rétention de l'air, de l'humidité et des nutriments. La couleur jaune ocre évoque les sols sableux ou rocheux, et suggère en même temps l'infinité des types de sols à travers le monde; tandis que le bleu représente l'importance de l'eau pour la fertilité et la productivité des sols. Enfin, la dernière couche, d'un bordeaux profond, symbolise les strates sous-jacentes et évoque la profondeur des sols.

2. Troisième conférence scientifique internationale de la CCD: pour un renforcement de l'interface science-politique

La science et la technologie jouent un rôle capital dans la lutte contre la désertification. C'est pourquoi, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD) affirme, dès son préambule, que : « les stratégies de lutte contre la désertification et pour l'atténuation des effets de la sécheresse seront des plus efficaces si elles reposent sur une observation systématique sérieuse et sur des connaissances scientifiques rigoureuses, et si elles sont continuellement réévaluées ». De même, en son article 9 (3), elle accorde une place particulière à la communauté scientifique, qu'elle encourage à appuyer l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi des programmes d'action de lutte contre la désertification, en fonction de leur mandat et de leurs capacités. La CCD a surtout créé un organe scientifique, en l'occurrence le Comité de la Science et de la Technologie (CST), chargé d'éclairer les États Parties sur les mesures à prendre pour une meilleure lutte contre la désertification, en leur fournissant les renseignements et avis scientifiques et technologiques nécessaires et utiles. Organe subsidiaire de la Conférence des Parties, le CST est également chargé de fournir à celle-ci, des informations et des avis sur des questions technologiques relatives à la lutte contre la désertification et à l'atténuation des effets de la sécheresse.

Il joue un grand rôle dans la mise en oeuvre de la CCD, car composé d'experts nationaux indépendants et avérés. Les sessions du CST se tiennent parallèlement à celles de la Conférence des Parties (COP). Lors de la 8ème Session ordinaire du CST, il a été décidé d'organiser les sessions futures à prédominance scientifique et technique. Les États Parties ont ainsi décidé d'intégrer dans des sessions spécifiques du CST, des conférences scientifiques sur des thématiques d'actualité, afin de produire les évaluations et synthèses scientifiques sur lesquelles s'appuyer pour orienter les négociations politiques.

Cela a conduit à la tenue de la première Conférence scientifique de la CCD à la 9ème Session ordinaire du CST, en 2009 autour du thème : « Suivi et évaluation biophysique et socio-économique de la désertification et de la dégradation des terres, pour soutenir la prise des décisions dans le domaine de la gestion des terres et de l'eau ». Lors de cette session, des décisions concernant l'évaluation de l'expérience de la 1ère Conférence scientifique et l'organisation d'une 2ème Conférence scientifique sur le thème « Évaluation économique de la désertification, de la gestion durable des terres et de la résilience des zones arides, semiarides et subhumides sèches » ont également été élaborées.

La 3ème Session extraordinaire du CST (9-12 avril 2013, Bonn, Allemagne) s'est réunie parallèlement à la 2ème Conférence scientifique de la CCD, qui a examiné la recherche et les bonnes pratiques face aux DDTS et qui a proposé des méthodologies pour l'estimation des coûts et avantages de la GDT. La 11ème Session ordinaire du CST a préconisé, l'adoption de la Décision ICCD/COP (11)/CST/L.3 pour favoriser le dialogue science-politique dans le cadre de la mise en oeuvre de la CCD. Cette décision portant création de l'Interface Science-Politique (ISP), a constitué une excellente opportunité pour la CCD de contribuer à identifier et à analyser les processus et les exemples de réussite en matière de désertification, de dégradation des terres et de sécheresse, et de transposer cette connaissance dans des recommandations politiques appropriées. L'ISP se révèle, dans cette optique, comme l'entité qui

devrait influencer fortement les décideurs politiques à considérer fortement les avis scientifiques, et renforcer davantage les données scientifiques par la combinaison de la recherche scientifique existante, des bonnes pratiques nationales et non étatiques et en tirant leçon des lacunes dans les données actuelles. Elle permettra de ce fait, d'améliorer les directives politiques en vertu de la CCD .

L'ISP a été instituée pour renforcer le rôle de la CCD en tant qu'autorité mondiale sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et la gestion des terres durables, de même qu'en matière de connaissances scientifiques et techniques. Les États Parties confient à l'Interface, le mandat d'analyser, de synthétiser et de traduire les conclusions et recommandation issues des conférences scientifiques et réseaux scientifiques pertinents relatifs à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse.



Logo de la 4ème session extraordinaire du CST et de la 3ème Conférence scientifique Source : <http://3sc.unccd.int>

La 3ème Conférence Scientifique Internationale de la CCD s'est tenue à Cancún (Mexique) du 9 au 12 mars 2015 avec pour thème : « Combattre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse pour le développement durable et la réduction de la pauvreté : contribution de la science et de la technologie, des connaissances et pratiques traditionnelles ».

À l'issue de la 3ème Conférence, les participants ont fait le diagnostic des contraintes, proposé des solutions y afférentes et formulé les pistes de suiviévaluation. Les conclusions auxquelles elle a abouti seront reprises par l'ISP pour en tirer des propositions d'actions à la prochaine COP qui se tiendra en octobre 2015 (COP 12, Ankara, Turquie). De ce fait, l'ISP se trouve dans le processus opérationnel des décisions prises lors de la Conférence Scientifique et donc des actions du CST et de la COP. Cette option renforce son institutionnalisation et lui permettra de remplir le mandat qui lui a été conféré lors de la COP 11.

Pour mieux jauger cette tâche de l'ISP, nous allons passer en revue les volets qui ont fait l'objet des conclusions de la Conférence Scientifique, avant de nous focaliser sur la portée de la Conférence.

2.1 Les travaux de la 3ème Conférence Scientifique

La 3ème Conférence Scientifique a regroupé 300 personnes du monde entier, des chercheurs pour l'essentiel, mais également des ONG, des bailleurs de fonds et des représentants d'institutions, tous porteurs de connaissances scientifiques, traditionnelles et locales, qui peuvent être mobilisées pour favoriser le développement durable et la réduction de la pauvreté dans les régions touchées par la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS). Durant quatre (4) jours, les participants ont échangé sur les dernières avancées scientifiques en matière d'évaluation de la vulnérabilité des socio-écosystèmes au

changement climatique et de leurs capacités d'adaptation actuelles et futures, afin de les traduire en recommandations pour les décideurs politiques et les acteurs de terrain.

Les objectifs de la 3^{ème} Conférence Scientifique étaient au nombre de cinq (5) :

- établir un état des connaissances orienté vers leur application dans la lutte contre la désertification et la gestion durable des terres dans les régions sèches;
- déplacer le regard des scientifiques, de leur problématique actuelle vers une approche sociétale plus globale et prospective, afin de faire émerger des questionnements scientifiques novateurs;
- favoriser les interactions entre équipes de recherche régionales, interrégionales et internationales, par la mise en réseau et l'échanges de résultats et créer ainsi l'émulation nécessaire à la mise en oeuvre de programmes collaboratifs à grande échelle;
- analyser les conditions d'évolution et de développement des savoirs traditionnels en lien avec l'évolution des sociétés et l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques;
- fournir à la Conférence des Parties de la CCD, les fondements scientifiques utiles à la définition de son agenda et des recommandations pour la mise en oeuvre des programmes d'action des pays membres.



Présidium de l'ouverture de la 3^{ème} Conférence Scientifique de la CCD Source : <http://3sc.unccd.int>

Afin de réaliser ces objectifs, cinq (5) ateliers ont respectivement été menés dans trois sessions différentes. La première Session était relative aux diagnostics et contraintes recouvrant les sujets des changements climatiques, de l'état écologique et environnemental, de la sécurité alimentaire, de l'agriculture et du pastoralisme, du domaine socio-économique, des méthodes intégrées et des politiques publiques. Au cours de cette session, la vulnérabilité des agroécosystèmes et des populations dans les régions touchées a été le point central des échanges. L'insuffisance de connaissances sur les interactions entre dégradation des terres et changement climatique, a été mise en exergue ainsi que la nécessité de prendre en compte d'autres services non « monétisables » de ces écosystèmes et cela requiert une reconnaissance de l'importance des cultures et savoirs traditionnels. La deuxième Session était relative aux réponses recouvrant les cultures céréalières, l'élevage, la gestion du germplasm et des systèmes semenciers, les agroécosystèmes, les questions de sols et d'eau, la connaissance et le transfert de connaissances, la désertification, la dégradation des terres et la restauration des terres. Les réponses ont été focalisées sur les approches fondées sur les terres pour l'adaptation et le transfert des connaissances. Celles-ci doivent être mises en place en conciliant les besoins des communautés au niveau local avec les solutions proposées par les scientifiques et les décideurs, à travers une approche participative. Les difficultés rencontrées sont bien plus souvent de nature économique et de gouvernance que techniques, les savoirs locaux et la dimension

foncière font partie de l'équation. La troisième Session concernait le suivi-évaluation en matière d'indicateurs, d'observation satellitaire et de cartographie, de sécheresse, d'eau et d'hydrologie, de gestion durable des terres et de neutralité en matière de dégradation des terres, du processus de dégradation. Au cours de cette session, la question qui a été posée est celle de savoir comment évaluer l'efficacité des mesures d'adaptation? Il en est ressorti que la télédétection combinée avec des observations de terrain (dont celles collectées par Smartphones) permet maintenant de faire des évaluations et suivis à différentes échelles, de la ferme jusqu'au niveau global. Il est cependant indispensable, d'impliquer les différents acteurs concernés, pour évaluer correctement les coûts/bénéfices et les évolutions à ces différents niveaux. Des indicateurs et des démarches ad hoc devront également être adoptés, en synergie avec les autres conventions afin de minimiser les coûts pour les pays.



Les participants à la 3^{ème} Conférence Scientifique en séance plénière Source : <http://3sc.unccd.int>

Chacun des ateliers reposait en partie sur des posters proposés par les participants. Le concept de neutralité en matière de dégradation des terres, le besoin de science pluri et transdisciplinaire et participative ainsi que la traduction en message politique des résultats scientifiques sont tous ressortis comme des urgences.

2.2 La portée de la 3^{ème} Conférence Scientifique

a) L'expérimentation des ateliers

Sur la base des expériences des deux premières éditions, la 3^{ème} Conférence Scientifique a donné lieu à plus de débats entre scientifiques et décideurs politiques. Selon le Président du CST, Uriel SAFRIEL, le format de la Conférence est unique parmi les accords environnementaux multilatéraux combinant une conférence scientifique avec une réunion des décideurs. Les conférences ont justement été instituées pour pallier au caractère plénier de l'adhésion ouverte du CST prévue par la CCD, dans le but d'attirer suffisamment l'expertise du monde scientifique. L'expérimentation d'ateliers a été fort appréciée par les participants, qui ont cependant regretté l'absence de certains scientifiques et la courte durée du temps imparti pour les ateliers. Pour les participants, le format d'atelier permet d'obtenir l'équilibre entre la présentation des résultats de recherche et l'opportunité d'une discussion plus approfondie.

b) Le renforcement du rôle de l'ISP

La 3^{ème} Conférence Scientifique a permis de se rendre compte de la difficulté prégnante à combler le fossé entre la Science et la Politique. Les divergences d'opinions ont surtout ressurgi sur les responsabilités que chaque acteur endosse, dans la difficulté à traduire les connaissances scientifiques en politiques. En effet, les scientifiques accusés de ne pas produire de résultats dont ont besoin les responsables politiques pour

la prise de décisions idoines, pointent du doigt la lenteur du processus politique. De même, certains praticiens estiment que les politiques et les scientifiques doivent rester en connexion avec les acteurs de terrain qui sont directement confrontés aux conséquences de la dégradation des terres et qui jouent un rôle essentiel dans les mesures de lutte. L'ISP intervient dans ce contexte pour servir de courroie de transmission politique des avis scientifiques.

L'ISP illustre la volonté des États Parties de concilier science et politique, et de trouver les bonnes formules pour la traduction des connaissances scientifiques en politiques. Ceux-ci, à travers l'Interface, s'engagent ainsi à élaborer une structure innovante permettant de résoudre l'épineuse question suivante : « Comment faciliter au mieux l'élaboration de politiques éclairées par des preuves scientifiques dans les accords environnementaux multilatéraux? ». L'ISP est d'ailleurs une illustration du succès des conférences scientifiques, puisqu'elle est la concrétisation d'une recommandation des participants à la 1^{ère} Conférence Scientifique (2009).

Sa composition intègre la pluridisciplinarité, les besoins des pays en développement ainsi que l'osmose science-politique. Effectivement, elle comprend :

- le Bureau du CST dont cinq (5) scientifiques nommés par les pays d'Afrique, de l'Amérique Latine et des Caraïbes, de l'Asie et de la Méditerranée septentrionale, c'est-à-dire des pays relevant des annexes concernant la mise en oeuvre de la CLD;

- dix (10) scientifiques élus par le Bureau du CST qui doit tenir compte d'un équilibre régional et pluridisciplinaire;
- et trois (3) observateurs dont l'un provenant des organisations de la société civile, l'un d'une organisation internationale et un autre d'une organisation des Nations Unies.

La 3^{ème} Conférence Scientifique a confié certaines tâches à l'Interface. Ainsi, L'ISP a été chargée d'évaluer les deux premières conférences scientifiques dans le domaine du soutien apporté à la prise de décisions de la CCD. De même, il lui revient de reconditionner les résultats de la Conférence sous la forme d'un document d'orientation qui faciliterait le suivi à la COP 12 à Ankara (Turquie). Dans cette veine, la Conférence Scientifique place l'ISP au coeur de son principal rôle à savoir, engager la traduction ou tout autre travail de médiation qui concilierait science et politique. Toutefois, pour un dynamisme réel et efficient, il importe d'adopter des règles claires et concises relativement au fonctionnement de l'ISP. Comme le soulignent si bien Pia KOHLER, « le travail à cet interface même est un domaine émergent où il n'y a ni règles claires ni bonnes pratiques agréées sur la façon de procéder ».

1. L'Eau, source de vie et conflit en Afrique



Source (www.pseau.org)

Introduction

« Afin de faire face aux nombreux enjeux relatifs à l'eau, nous devons travailler dans un esprit de coopération, être ouverts aux idées nouvelles et à l'innovation et nous tenir prêts à partager les solutions dont nous avons tous besoin pour garantir un avenir moins précaire²³»

La notion de sécurité dans l'après-guerre froide, débouchant sur les concepts de « sécurité humaine » ou « sécurité environnementale », a donné lieu à la publication de nombreux ouvrages sur l'eau comme enjeu de sécurité, aux titres souvent alarmistes tels que « Water wars »¹ ou « Water in Crisis²⁴ ». En 1995, le vice-président de la Banque mondiale, Ismaïl SERAGELDIN, annonçait même que les guerres du 21^{ème} siècle auraient l'eau pour objet²⁵. « De nombreux exemples attestent qu'à un échelon subétatique, l'enjeu de la ressource en eau peut provoquer la colère des hommes et les amener à s'affronter²⁶».

L'histoire ancienne à Babylone du temps d'Hammourabi (1750 avant J.-C.), nous rappelle que les populations se battaient déjà pour les eaux du Tigre et de l'Euphrate, Cependant, les conflits en rapport avec l'eau trouvent leur place dans la catégorisation proposée par l'Institut de Heidelberg³, qui établit une distinction entre violence et non-violence,

et intègre, dans les deux premiers niveaux de son échelle (basse intensité), les conflits considérés comme latents lorsqu'il ne s'agit que de divergences de points de vues, et comme manifestes quand apparaissent les menaces verbales. Au-delà, on passe des affrontements sporadiques (niveau 3, moyenne intensité), aux affrontements répétés (niveau 4, crise sérieuse de haute intensité), puis à la guerre avec violences continues, destructions massives et de longue durée.

De même, les Nations-Unies estiment qu'environ 1,2 milliard de personnes vivent dans des zones en pénurie d'eau. D'après l'ONU, 37 conflits liés à l'eau ont éclaté ces 50 dernières années.

En réalité, le mot conflit vient du latin classique *confligere*, c'est-à-dire lutter. Globalement on peut définir un conflit comme un rapport de force, d'une opposition d'intérêts, de sentiments ou de conceptions. Il peut s'agir d'antagonisme, de heurt, de guerre ou de désaccord, de lutte armée, de combat entre deux ou plusieurs puissances qui se disputent un droit.

C'est au regard de son importance, ainsi qu'à la gamme de services qu'elle peut rendre, mais aussi dans le souci d'éviter les conflits et de gérer durablement cette ressource vitale que, depuis plus de 20 ans, les rencontres internationales sur l'eau se succèdent, car la dégradation des réserves, les difficultés d'accès à l'eau potable que connaissent nombre de pays et le risque de pénurie qu'encourt une part croissante de l'humanité, ébranlent de plus en plus les consciences internationales. Lors de la première conférence internationale sur l'eau, qui se déroulait à Mar del Plata en Argentine en 1977, l'eau fut définie comme « bien commun », un bien donc auquel chacun devait pouvoir accéder pour ses besoins primordiaux. Mais à cette conception idéale et proprement publique de l'eau s'est progressivement substituée, au fur et à mesure de sa raréfaction, une vision beaucoup plus marchande : en 1992 à la conférence de Dublin, l'eau fut cette fois clairement déclarée « bien économique ».

Quant au Sommet mondial de la Terre de juin 1992 à Rio, l'eau fut promue « question Par la suite, lors du premier Forum mondial de l'eau, en mars 1997 à Marrakech (Maroc), les experts exprimèrent leur crainte que l'eau ne devienne, comme le pétrole, une denrée monnayable et chère à courte échéance, et l'enjeu de nouvelles guerres.

En 2000, les Nations unies ont défini objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ils constituent une feuille de route pour mobiliser la communauté internationale en faveur du développement des pays les plus pauvres et définissent des indicateurs chiffrés pour en mesurer les progrès. Ils visent notamment à réduire la pauvreté, la faim, la mortalité infantile et maternelle d'ici 2015. la réduction de la pauvreté couvre un certain nombre de domaines dont l'accès à l'eau.

Depuis le lancement de ces OMD en 2000, l'accès à un puits, une borne-fontaine ou à un robinet a bien progressé devenant ainsi une réalité pour 2,3 milliards de personnes.

²³ Ban Ki-Moon, Secrétaire général de l'ONU, message à l'occasion de journée de l'eau le 22 mars 2015.

²⁴ GLEICK (P.) *Water in Crisis*. London: Oxford University Press, 1993 24p.

²⁵ PIRO(P.), « Un partage des eaux explosif », *Alternatives Internationales*, 2005/2, 21, p. 32.

²⁶ LASSERE (F), DESCROIX (L), *Eaux et Territoires: tensions, coopérations et géopolitique de l'eau*, Paris L'Harmattan, 2003, p.56.

²⁷ Définition donnée par le dictionnaire français Larousse

²⁸ Centre national de la recherche scientifique(CNRS) « l'eau une source de conflits entre nations » article consultable sur internet http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/doseau/decouv/mondial/05_eau.htm



L'assainissement en revanche reste un gigantesque chantier à peine entamé. Rappelons que 748 millions de personnes dans le monde n'ont accès à aucune source d'eau potable et plus de 2 milliards n'ont droit qu'à un service individuel ou collectif de piètre qualité ou limité. Selon le dernier rapport de l'ONU-Eau, un milliard d'humains défèquent en plein air faute de mieux et 2,5 milliards vivent sans raccordement à un système de collecte.

Dans les pays en voie de développement, au moins 90 % des eaux usées sont rejetées dans l'environnement sans aucun traitement, générant maladies hydriques et pollutions²⁹. La Journée mondiale de l'eau, dont l'objectif est d'attirer l'attention sur l'importance de l'eau et de promouvoir la gestion durable des ressources en eau douce, se célèbre le 22 mars de chaque année. Cette année elle était placée sous le thème de « l'eau et le développement durable ». De ce fait, elle a offert une occasion majeure aux participants de mettre en lumière le rôle de l'eau douce dans le programme de développement durable que les États ont en train de définir pour l'après-2015.

La multiplication de ces rencontres internationales, témoigne de la volonté de la communauté internationale de prendre à bras le corps le problème de cette ressource, afin de garantir un avenir moins précaire et surtout moins conflictuel, concernant la gestion de l'eau. Cependant, même si ces Forums mondiaux de l'Eau ont fait progresser la compréhension des enjeux liés à la nécessité de penser et de gérer

« l'or Bleu », à l'échelle planétaire jusqu'à présent, force est de constater que toutes ces rencontres n'ont guère été suivies de décisions ni de mesures concrètes, les États ne parvenant pas à définir une stratégie d'action commune.

L'eau représente en Afrique un véritable sujet d'inquiétude pour ce qui concerne précisément sa gestion. Les Experts s'attendent à une nouvelle série de conflits si les gouvernements échouent à gérer la ruée des pays riches vers des terres arables. 30Ainsi, la question cardinale ici est de savoir comment l'eau en dépit de son importance indéniable, peut devenir une pomme de discorde allant jusqu'à devenir une source de conflit entre les nations ? Notre sujet trouve ici tout son intérêt, dans la mesure où il nous interpelle à gérer nos ressources hydriques dans la durabilité. Pour ce faire, le présent billet est articulé autour de deux parties : l'eau source vitale pour le maintien de la société (I) l'eau source de conflit (II).

1. L'eau source vitale pour le maintien de la société

L'eau est une ressource naturelle vitale pour la survie de l'humanité et de toutes les espèces sur terre. Les êtres humains, et les communautés dans lesquelles ils vivent, ne peuvent se passer de l'eau, étant donné qu'elle correspond à leurs besoins primordiaux et représente une condition fondamentale de leur existence. Tout dépend de l'avenir de l'eau. L'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires de base est indispensable pour la vie et le plein développement de tous les êtres humains et des communautés dans le monde. L'eau est essentielle pour la plupart des activités humaines. Elle commande le développement des sociétés ainsi que leur alimentation depuis l'aube de l'Humanité.

L'« or bleu » est aussi considéré comme un bien commun. Le bien commun est défini comme l'ensemble des conditions sociales qui permettent aux personnes d'atteindre la totalité de leur potentiel humain.

L'eau est un bien commun universel, un bien commun de toute la famille humaine. Ses bénéfices sont destinés à tous et pas seulement à ceux qui vivent dans les pays où l'eau est abondante, et bénéficie d'une bonne gestion et distribution. Cette ressource naturelle doit être disponible de façon équitable pour toute la famille humaine.

Il est beaucoup plus qu'un simple besoin humain.³¹ Elle représente un élément essentiel et irremplaçable pour assurer la continuité de la vie. L'eau est liée de façon intrinsèque aux droits humains fondamentaux, tels que le droit à la vie, à la nourriture et à la santé. L'accès à l'eau potable est un droit humain fondamental. Un droit humain est en principe protégé par des règles, garanties de façon internationales, qui assurent les libertés fondamentales des personnes et des communautés. Il concerne principalement la relation entre la personne et l'État. À cet égard, les obligations du gouvernement vis-à-vis du droit peuvent être généralement définies de la façon suivante: respecter ce droit, le protéger et l'assurer. Toutefois, le système actuel des droits humains internationaux ne contient pas la reconnaissance explicite et universelle du droit à l'accès à l'eau potable.³²

²⁹ En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/ressourcesnaturelles/article/2015/04/13/le-stress-hydrique-au-menu-du-forum-mondial-de-leau_4614999_1652731.html#WHJtUzOHfj1tW8z.99

³¹ La Documentation catholique n.2362 p.667-672

³² L'Osservatore Romano Edition hebdomadaire en langue française n.19 p.9, 10

« L'Éthiopie n'est pas intimidée par la guerre psychologique [menée par] l'Égypte et ne suspendra pas une seule seconde la construction du barrage », a rétorqué le lendemain, la porte-parole du ministère des affaires étrangères éthiopien. Le pays rejette l'idée d'un droit historique de l'Égypte sur les eaux du Nil, évoquant plus volontiers des « droits coloniaux illégitimes³⁹ ».

Par la construction de ce barrage, l'Éthiopie d'où partent 80 % des eaux du Nil entend d'une part afficher ses ambitions de grande puissance régionale, exportatrice d'électricité et productrice-exportatrice de denrées agricoles et alimentaires et d'autre part imposer une vision différente du bassin du fleuve et un autre partage de ses eaux⁴⁰.

Après avoir été pendant près de deux siècles la puissance dominante dans le bassin du fleuve, l'Égypte subit les bouleversements récents du Proche-Orient, l'affaiblissement continu de son économie et l'interruption de son développement. Autant de facteurs qui la ramènent au statut de simple État riverain du Nil, dépossédé de toute capacité d'action⁴¹.

Pays exutoire du fleuve, l'Égypte dépend totalement de l'étranger pour son approvisionnement en eau, assuré presque exclusivement par le Nil, qui prend ses sources à plusieurs centaines de kilomètres de ses frontières sud : en Éthiopie pour le Nil Bleu, le Sobat et l'Atbara, avec environ 80 % de la crue globale, et en Ouganda pour le Nil Blanc, qui fournit les 20 % restants.

Pis, en 2010, l'Éthiopie a obtenu la signature d'un traité réorganisant les modalités de gestion des eaux du fleuve et des projets de construction, le New Nile Coopérative Framework Agreement. Le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie l'ont déjà approuvé. Ce texte prévoit la création d'une commission, regroupant tous les États riverains signataires, chargée de valider ou de rejeter les projets de grands travaux hydrauliques, qu'il s'agisse de barrages, de canaux ou de tout autre ouvrage ayant un impact sur le cours, le volume ou la qualité des eaux du fleuve.

Un autre conflit autour de l'Okavango, entre la Namibie et le Botswana (1989-93) L'Okavango, Okavango, Cubango ou Kubango est le troisième cours d'eau d'Afrique australe par sa longueur (entre 1 600 et 1 800 km). Il prend sa source près de la ville de Huambo en Angola central, avant de traverser la Namibie pour atteindre le Botswana. Les eaux de l'Okavango ont la particularité de ne jamais rejoindre l'océan, le cours du fleuve s'achève par le vaste delta de l'Okavango dans le désert du Kalahari.

Ce conflit s'est décompté par la mise en place d'une Commission mixte du bassin de l'Okavango. La Commission en elle-même, ayant un rôle de gouvernance, et l'« Okavango Basin Steering Committee » (OBSC) dont

la mission est plus technique. Au départ, les échanges entre les trois gouvernements sont plutôt hostiles : la Namibie a annoncé son plan de construction d'un canal pour approvisionner Windhoek depuis l'Okavango et le Botswana, qui craint pour son industrie touristique, s'y oppose fermement. En 1997 cependant, après plusieurs workshops et discussions destinés, avec succès, à calmer les esprits, un premier projet est entamé : le « Transboundary Diagnostic Analysis » (Diagnostic Analytique Transfrontalier) ou TDA.

L'objectif est d'évaluer les ressources et les besoins des trois pays, en résumé, mieux connaître l'Okavango. L'étude sera terminée en 1999 mais ne fera malheureusement jamais l'objet d'un consensus⁴².

Il y a eu également un conflit autour du fleuve Sénégal, Couvrant 289 000 km² et s'étendant sur quatre pays le Mali, la Guinée la Mauritanie et le Sénégal. Il traverse l'ouest du Mali pour ensuite constituer la frontière entre le Sénégal et la Mauritanie.

Le fleuve Sénégal est pour deux raisons l'objet idéal d'une étude de cas sur la coopération et les conflits liés à l'eau. Premièrement, les deux phénomènes, à savoir coopération et conflit, ont été extrêmes dans le bassin du fleuve Sénégal. D'un côté, les trois États riverains en aval, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal ont atteint un point d'intégration extraordinaire quant à la gestion commune du fleuve.⁴³ Coopérant au sein de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), ils ont mis en oeuvre un important programme d'infrastructures destiné à l'irrigation, à la production d'énergie électrique et à la navigation par la construction de deux barrages communs.

De l'autre côté, la Mauritanie a connu l'un des conflits les plus violents liés à l'eau, lorsque la population « négro-africaine »⁴⁴ vivant dans la vallée du fleuve a été déportée par l'élite maure en 1989/90. Celle-ci a exproprié et expulsé les agriculteurs non maures afin de prendre le contrôle sur leurs terres irriguées. La déportation sanglante a fait plus de 200 victimes et 70 000 déplacés⁴⁵ en 1989, déclenchant l'exode de ces populations noires vers le Sénégal.

Il convient de signaler également que les conflits d'usage entre villageois sont récurrents autour du fleuve Tana (Kenya, 2001) pour l'accès à l'eau et aux pâturages ; autour des puits dans la région d'El Bur, au nord de Mogadiscio (Somalie) entre 2004 et 2006 avec plus de 250 morts etc.

Les perspectives en matière d'eau douce ne sont pas réjouissantes puisque, Avoir accès à l'eau est donc devenu un enjeu économique puissant à l'échelle planétaire qui pourrait devenir, dans le siècle à venir, l'une des premières causes de tensions internationales.

³⁹ Mme Dina MUFTI In le Monde diplomatique Op. Cit.

⁴⁰ Habib AYEB, « Qui captera le Nil ? », Monde diplomatique, juillet 2013

⁴¹ Habib AYEB, Op Cit.

⁴² Source: notre-planete.info, http://www.notreplanete.info/actualites/actu_2295_vol_Okavango.php

⁴³ Andersen et al., 1993, p. 144 ;

⁴⁴ Les groupes de population noire non maures de Mauritanie s'appellent eux-mêmes « négro-africains » (...)

⁴⁵ KIPPING (M.), « Conflits et coopération liés à l'eau du fleuve Sénégal », Géocarrefour [En ligne], vol. 80/4 | 2005, mis en ligne le 01 juin 2009, consulté le 04 juillet 2015. URL : <http://geocarrefour.revues.org/1314> ; DOI : 10.4000/geocarrefour.1314

Conclusion

En définitive, l'étude sur "l'hydropolitique" c'est-à-dire les conflits liés à l'eau douce a pu montrer que jamais une guerre internationale n'a été menée à cause de l'eau au cours de notre ère. Néanmoins, le discours "néo-malthusien" dominant continue à faire croire que des pénuries d'eau provoquent nécessairement des conflits et nuisent à la coopération entre les riverains de fleuves partagés. Les exemples susmentionnés permettent de conforter cette perspective. Les conflits pour l'eau pourraient se multiplier avec l'accroissement de la population et le réchauffement climatique, mais aussi si l'eau devient un instrument de pouvoir aux mains du pays situé en amont d'où l'obligation de partager. Pour les éviter, il faut une gestion concertée entre des États. Car l'eau partagée peut être un atout et un facteur de pacification. Tous les experts s'accordent à dire que la ressource hydrique doit être partagée et nécessite une gestion transfrontalière commune. Ainsi, l'eau montre toujours cette face de Janus : inondation/sécheresse ; santé/maladies hydriques, guerre/paix... Il dépend des hommes qu'elle soit un facteur de paix, de concorde et de prospérité pour toute l'humanité car, disait le poète Paul Claudel : « L'eau est le regard de la Terre, son appareil à regarder le Temps »⁴⁶. A moyen terme, l'enjeu sera notamment de dessaliniser l'eau de mer, afin de la rendre propre à la consommation. Mais pour cela, il va falloir trouver des ressources énergétiques pour le faire.

Bibliographie non exhaustive

Ouvrages spécialisés :

- AYEYB (H.) L'Eau au Proche-Orient. La guerre n'aura pas lieu, Karthala, Paris, 1998.
- (COMPAGNON(D.), CONSTANTIN(F.), Administrer l'environnement en Afrique, Paris, Karthala-IFRA, 2000.
- HUGON(P.), Géopolitique de l'Afrique, Paris, SEDES, 2007.
- KIPPING(M.), « Conflits et coopération liés à l'eau du fleuve Sénégal », Revue Géo carrefour, vol. 80, n° 4, 2007.
- MEUBLAT (G.), « La rénovation des politiques de l'eau dans les pays du Sud », Revue Tiers Monde, n° 166, avril-juin 2001.
- MEUBLAT (G.), « De la gestion des fleuves internationaux en Afrique et du bassin du Sénégal en particulier », Revue Tiers Monde, n° 166, avril-juin 2001.
- NDIAYE(T), « L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) : une réussite à nuancer ? », Lettre pS-Eau, n° 47, mars 2005.
- PLOYE(F), « La planète est à sec », Jeune Afrique, 5 février 2006.

Webographie :

Gestion de l'eau : entre conflits et coopération, Philippe Rekacewicz et Salif Diop, Le Monde Diplomatique, Visions cartographiques, Les blogs du Diplo, 14/01/2008 : <http://blog.mondediplo.net/2008-01-14-Gestion-de-l-eauentre-conflits-et-cooperation>

- L'eau, une source de conflits entre nations, CNRS : http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/doseau/decouv/mondial/05_eau.htm

- La Chine, son eau et ses voisins, Aperçu des pénuries en eau annoncées du XXI^e siècle, Alexandre HEIM, sous la direction de Barah MIKAÏL, Institut des Relations Internationales et Stratégiques, mai 2010 ;
- Quand la Chine mourra de soif, Courrier international, n°997, 1er au 7 octobre 2009 ;
- Qui captera les eaux du Nil ?, Habib Ayebe, Le Monde Diplomatique, 07/2013 : <http://www.monde-diplomatique.fr/2013/07/AYEB/49325> ;
- Deux siècles de conflits autour du Nil, Habib Ayebe, Le Monde Diplomatique, 07/2013 : <http://www.monde-diplomatique.fr/2013/07/AYEB/49297> ;
- Accord-cadre Sur la Coopération dans le Bassin du Fleuve Nil ; Site internet de la Nile Basin Initiative : <http://www.nilebasin.org/newsite/> ;

2. Retour sur la quatrième conférence régionale sur l'Assainissement en Afrique



SE M. Macky SALL, Président de la République du Sénégal

La problématique de l'eau et de l'assainissement figure toujours au coeur de l'agenda politique du continent africain. Afin de fédérer les actions au niveau continental, l'Initiative des ministres africains sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène (IMAEAH), a été créée en 2004 afin de donner une orientation stratégique aux efforts politiques pour relever le défi de l'Afrique en eau, l'assainissement et l'hygiène. C'est dans ce cadre que la Conférence Panafricaine sur l'Assainissement et l'Hygiène (AFRICASAN), qui en est à son quatrième édition, a été organisée à Dakar sur le thème « Faire de l'assainissement pour tous en Afrique, une réalité ».

Du 25 au 27 mai 2015, la ville de Dakar a été la capitale sous régionale de l'assainissement. Nul besoin de rappeler que l'hygiène et l'assainissement figurent parmi les principaux défis les plus importants que l'Afrique doit relever dans le cadre des OMD dont la cible 7.C invitait à davantage d'efforts pour « réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base ». Si la cible de réduction de moitié de la proportion de personnes n'ayant pas accès à des sources

⁴⁶ BOUGUERRA(M.L.), Eau, conflits et paix : enjeux à l'orée du XXI^e siècle conférence de Paris, septembre 2007

d'eau de meilleure qualité, a été atteinte cinq ans avant la date prévue (en 2010), de nombreuses problématiques demeurent. Aujourd'hui encore ce sont 748 millions de personnes qui restent privées d'accès à une source améliorée d'eau potable. En dépit des progrès accomplis, 2,5 milliards de personnes dans les pays en développement n'ont toujours pas accès à des installations d'assainissement améliorées (Source). Aussi, après l'accès à l'eau potable, l'accès à un assainissement amélioré constitue l'un des principaux points de retard du continent africain pour l'atteinte des OMD qui n'atteindra pas ses objectifs de 2015.

L'African 2015 a ainsi réuni quelque 500 participants de 20 pays africains et du monde afin de prendre part aux réflexions sur cette thématique cruciale. La rencontre a été placée sous le très haut patronage de M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal.

Dans son discours d'ouverture, il a tout de suite regretté le fait pour l'Afrique de rater le rendez-vous des OMD en matière d'assainissement. Plutôt que de s'attarder sur ce fait, il a appelé les dirigeants à procéder à un diagnostic des véritables obstacles afin d'élaborer des solutions efficaces. Il a aussi souligné que les États africains disposent de réelles politiques nationales d'assainissement et qu'ils devront davantage travailler dans la mobilisation des ressources internes. Mais, pour ce faire, il faudra « évaluer les engagements des uns et des autres, faire un diagnostic crédible de la situation et en tirer les leçons pour des solutions réalistes et tournées vers l'action en perspective de l'agenda post 2015 »

La conférence a également été le lieu pour récompenser «les efforts en matière d'hygiène et d'assainissement réalisés en Afrique et qui ont provoqué un réel impact ainsi que des changements de comportement durables». Aussi, lors de cette édition, le Sénégal a été primé pour ses efforts de sensibilisation aux bonnes pratiques de l'hygiène. Le pays a été lauréat du prix régional African 2015, à travers le Service national de l'hygiène, dans le cadre de la promotion des bonnes pratiques d'hygiène.

La rencontre de Dakar a par ailleurs été l'occasion pour l'entreprise Unilever d'annoncer le renouvellement de son partenariat avec l'Usaid pour la promotion du lavage des mains au savon Lifebuoy, visant à sauver les vies de nouveau-nés. En rappelle, Lifebuoy, une entreprise du Groupe Unilever est leader mondial du savon désinfectant et a pour objectif de changer les comportements relatifs au lavage des mains chez un milliard de personnes d'ici 2020. Depuis 2010, Lifebuoy a changé les comportements en matière de lavage des mains de 247 millions de personnes dans 24 pays». Aussi, À travers le renouvellement de son partenariat avec le programme de survie maternelle et infantile (Maternal and Child Survival Programme) de l'Usaid, Lifebuoy, vise à créer un programme dédié aux nouveau-nés afin que le lavage des mains au savon devienne courant chez les mères.

Selon Mme Gopal, cette initiative part du fait qu'en Afrique subsaharienne, plus d'1,2 million de nouveau-nés ne survivent pas à leur première année et beaucoup de ces décès pourraient être évités grâce au lavage des mains au savon. «La plupart des décès de nouveau-nés sont dus à des infections qui pourraient être évitées en prenant de simples mesures de prévention et en veillant à la disponibilité de soins curatifs pour soigner les enfants malades», a-t-elle dit.



À l'issue des travaux, les ministres et chefs de délégation ont adopté la Déclaration de Ngor sur l'hygiène et l'assainissement, qui oriente la vision commune, celle de « Réaliser un accès universel aux services appropriés et durables d'hygiène et d'assainissement et mettre fin à la défécation à l'air libre d'ici 2030 ». La déclaration comporte également une liste d'engagement en 10 points qui devront faciliter la mise en oeuvre de cette vision.

Déclaration de Ngor sur l'hygiène et l'assainissement Adoptée le 27 mai 2015 lors de la 4eme conférence régionale sur l'assainissement en Afrique (AfricaSan4)

Préambule

Nous, ministres et chefs de délégation, en charge de l'hygiène et de l'assainissement de l'Afrique, ainsi que les hauts fonctionnaires, chercheurs, société civile, partenaires au développement et secteur privé participant à la quatrième Conférence régionale sur l'hygiène et l'assainissement en Afrique (AfricaSan4) tenue du 25 au 27 mai 2015 à Dakar et organisée par le gouvernement du Sénégal avec l'appui du conseil des ministres africains de l'eau et l'assainissement (AMCOW).

Reconnaissant que même si environ 133 millions de personnes en Afrique ont eu accès à un assainissement amélioré depuis 1990, ces progrès demeurent insuffisants face à la croissance démographique; beaucoup de pays ne disposent pas d'un leadership à haut niveau adéquat de ressources humaines et financières pour la mise en oeuvre des politiques publiques existantes et peinent à traiter les questions d'équité, à construire, gérer et maintenir les systèmes et services d'assainissement et susciter un changement de comportement en matière d'hygiène à l'échelle ;

Conscients qu'environ 61 % de personnes vivant en Afrique n'ont pas accès à l'assainissement amélioré et que 21 % pratiquent la défécation à l'air libre ;

Constatant que ce manque d'accès à l'assainissement amélioré ainsi que les mauvaises pratiques d'hygiène causent de nombreuses maladies et entraînent des coûts associés d'ordre économique, humain, social, sanitaire et environnemental qui constituent un lourd fardeau pour les pays africains ;

Réaffirmant le droit humain à l'eau potable et l'assainissement pour tous ;

Accueillant favorablement les aspirations des Objectifs provisoires de Développement Durable qui incluent un objectif spécifique qui est «d'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable», avec un engagement de les intégrer dans les politiques et plans nationaux».

Reconnaissant que le temps est venu de tirer les leçons des engagements d'e-Thekwini et de les remplacer par la "Déclaration de Ngor sur l'hygiène et l'assainissement " tout en définissant des indicateurs précis pour le suivi des progrès.

La Vision

La vision formulée par les ministres Africains en charge de l'hygiène et l'assainissement lors de la conférence AfricaSan 4 tenue à Dakar (Sénégal) se résume comme suit :

Réaliser un accès universel aux services appropriés et durables d'hygiène et d'assainissement et mettre fin à la défécation à l'air libre d'ici 2030.

Engagements

Afin de réaliser cette vision, nos gouvernements s'engagent à :

1. Mettre l'accent sur les plus pauvres, les plus marginalisées et aux personnes n'ayant pas accès aux services d'hygiène et d'assainissement dans le but d'éliminer progressivement les inégalités dans l'accès et l'utilisation des services et à mettre en oeuvre des stratégies locales et nationales mettant l'accent sur l'équité et la durabilité;
2. Mobiliser des soutiens et ressources au niveau politique le plus élevé pour l'hygiène et l'assainissement afin de prioriser l'hygiène et l'assainissement dans les plans de développement nationaux;
3. Établir et faire le suivi des lignes budgétaires dédiées à l'hygiène et l'assainissement qui augmentent annuellement afin d'atteindre l'objectif minimum de 0,5% du PIB d'ici 2020;
4. S'assurer d'un leadership fort et d'une coordination à tous les niveaux pour une gouvernance durable de l'hygiène et de l'assainissement à travers les secteurs plus particulièrement, ceux de l'eau, de la santé, de la nutrition, de l'éducation, du genre et de l'environnement;
5. Élaborer et financer des stratégies afin de combler les déficits de ressources humaines dans le secteur de l'hygiène et d'assainissement à tous les niveaux
6. Assurer la fourniture de services d'assainissement inclusifs gérés en toute sécurité et d'infrastructures fonctionnelles de lavage des mains dans les lieux et institutions publics ;

7. Éliminer progressivement les déchets non traités en encourageant leur utilisation à des fins productives;
8. Habilitier et engager le secteur privé dans le développement de produits et services d'hygiène et d'assainissement innovants, plus particulièrement pour les marginalisés et les personnes qui n'ont pas accès;
9. Mettre en place des systèmes de suivi, de rapportage, d'évaluation, d'apprentissage et de revue pilotés par les gouvernements;
10. Participer activement aux processus AfricaSan de l'AMCOW et mettre en oeuvre les conclusions qui s'en dégagent.

En outre, nous appelons :

1. Toutes les personnes vivant en Afrique, en particulier les jeunes, à utiliser et à entretenir les services d'hygiène et d'assainissement avec responsabilité et dans la dignité ;
2. AMCOW à prioriser et à allouer des ressources adéquates pour l'hygiène et l'assainissement à travers la mobilisation de nouvelles sources de financement substantielles et dédiées au secteur;
3. AMCOW à faciliter la mise en place et la gestion de systèmes et processus de suivi des performances et de la redevabilité de la Déclaration de Ngor ;
4. Les institutions de formation en Afrique à renforcer les capacités locales afin de fournir des services appropriés conformes à la demande;
5. Les institutions de recherche en Afrique à renforcer la recherche-action et développer des solutions locales appropriées et novatrices ;
6. La société civile en Afrique à développer une vision et stratégie commune, transparente et cohérente impliquant l'ensemble des acteurs pour la réalisation de la Déclaration de Ngor ;
7. Les institutions traditionnelles, les leaders religieux et les organisations religieuses à apporter un appui fort et équitable aux activités d'hygiène et d'assainissement dans leurs communautés;
8. Le secteur privé à renforcer son engagement sur toute la chaîne de valeur de l'hygiène et l'assainissement afin d'améliorer l'innovation et l'efficacité ;
9. Les banques de développement, donateurs et partenaires techniques et financiers à accroître leur soutien aux efforts menés par les gouvernements pour l'accès universel à l'hygiène et à l'assainissement et apporter un appui financier conforme aux engagements de responsabilité et de redevabilité.

En reconnaissance de ce qui précède, nous formulons la présente déclaration à Ngor, Dakar ce 27 mai, 2015

Signée par les ministres africains chargés de l'assainissement ou leurs représentants présents à AfricaSan4.

1. Commémoration de la troisième Journée Internationale des Forêts le 21 mars 2015



La décision de célébrer la Journée Internationale des Forêts (JIF) s'explique par la volonté de rappeler le lien qui existe entre la gestion durable des forêts et le développement durable. La célébration de la JIF en 2015 est marquée du sceau de la pluralité des dates de commémoration, des porteurs de projets et des projets développés. Cette troisième JIF fournit l'opportunité de dresser une première évaluation de cette initiative et de dégager quelques perspectives en vue de l'appropriation par tous de la nécessité de protéger les forêts et la biodiversité.

1. Origine et justification de la Journée Internationale des Forêts

Le 21 mars de chaque année, la communauté internationale célèbre, selon des modalités variables, la Journée Internationale des Forêts (JIF). La décision de l'Assemblée générale de l'ONU de proclamer le 21 mars de chaque année Journée Internationale des Forêts, à compter de 2013, se justifie par la volonté de mettre en relief l'importance de tous les types de forêts et d'arbres en général et, en particulier, de sensibiliser l'opinion à cette question⁴⁷. Les forêts fournissent de nombreux produits et services, elles génèrent des revenus et des emplois pour les personnes qui y vivent ou qui se trouvent aux alentours, elles constituent des refuges de biodiversité et, elles participent à la régulation du climat, en faisant office de puits de carbone. Mais, paradoxalement, l'on déplore l'exploitation effrénée des massifs forestiers ainsi que l'absence de gestion durable, de politique de conservation et de protection. C'est dans ces conditions que l'Assemblée générale de l'ONU décide de donner effet à la résolution des États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), prise lors de la seizième session de la Conférence de la FAO, tenue à Rome du 6 au 25 novembre 1971, de proclamer le 21 mars journée mondiale des forêts. Cette décision intervient après l'organisation de l'Année internationale de la Forêt, en 2011.⁴⁸

La célébration de la troisième JIF, en 2015, s'est faite sous le thème « Forêts- Arbres- Changements Climatiques ». Dans la vidéo diffusée par la FAO sur l'évènement,⁴⁹ il est mis en exergue le lien qui existe entre la forêt et le climat. Elle comporte, en conséquence, un constat suivi d'une résolution. Le constat, plutôt pessimiste, révèle que « plus de 500 millions d'hectares de forêts ont brûlé au cours de la dernière décennie ».⁵⁰ Par conséquent, seule une action volontariste est susceptible de freiner cette

évolution dangereuse. Il s'agit, en conséquence, de créer les conditions du développement durable des forêts car « les forêts gérées durablement sont à l'avant-garde de la lutte contre le changement climatique ».⁵¹ Et parmi les nombreux moyens d'action figure la JIF, programmée le 21 mars de chaque année mais organisée à des dates différentes par les États.

2. La pluralité de dates de commémoration

Mais pourquoi célèbre-t-on les forêts le 21 mars ?

Le choix de cette date est loin d'être fortuit. Le 21 mars correspond à l'équinoxe qui représente d'une part, la date à laquelle le jour et la nuit ont la même durée et, d'autre part, la période où le soleil se trouve exactement à la verticale de l'Équateur. En Occident, le 21 mars marque



le début du printemps, saison durant laquelle la nature renaît. On assiste alors à une sorte de « reprise » de la vie sauvage. Le radoucissement progressif du temps, la fonte des neiges, le bourgeonnement et à la floraison des plantes, le réveil des animaux hibernants et le retour de certains migrants sont autant d'aménités environnementales associées à cette période.

Le 21 mars symbolise donc la volonté de la communauté internationale de mettre un terme à la destruction effrénée des massifs forestiers et de contribuer au moyen de diverses actions à leur restauration. Toutefois, l'évolution des cycles et des espèces naturelles ne s'opère pas dans les mêmes conditions et à la même période pour tous les États; ce qui explique l'existence de diverses dates de commémoration de la JIF, d'une durée variable d'un jour à deux mois, parfois couplée avec d'autres célébrations. En 2015, la JIF a été d'abord observée, de façon prématurée, par la République Islamique d'Iran le 6 mars et le 20 mars par la Thaïlande, l'Union africaine, l'ONU et la FAO. Ensuite, la République de Corée, le Pakistan, les Philippines, le Japon et le Congo, le Sénégal, l'ont célébré à la date du 21 mars. Enfin, la Tanzanie, l'a célébrée le 25 mars, l'Indonésie et la Malaisie, le 28 mars, la Somalie, du 11 avril au 17 avril, le Cap Vert, du 18 au 22 mars, la France du 21 mars au 29 mars et, l'Italie, du 21 mars au 21 mai.

⁴⁷ Résolution 67/200 du 21 décembre 2012 de l'Assemblée générale de l'ONU, paragraphe 1, disponible sur www.fao.org/forestry

⁴⁸ Résolution 61/193 du 20 décembre 2006 de l'Assemblée générale de l'ONU.

⁴⁹ www.journée-internationale-des-forêts.fr/

⁵⁰ Ibidem.

⁵¹ Ibidem

Dans certains pays, la JIF est organisée en même temps qu'une célébration nationale. C'est ainsi qu'en Tanzanie, en République de Corée et en Somalie, elle est couplée avec la journée nationale de l'arbre et, en Italie, avec la Journée internationale de la nature, instituée depuis l'an 2000. Les activités prévues lors de ces journées sont exécutées par divers acteurs.

3. La diversité des acteurs

La JIF favorise l'association de plusieurs acteurs, conformément au paragraphe 4 de la résolution 67/200 du 21 décembre 2012 qui vise la : « coopération avec les gouvernements, le partenariat de collaboration sur les forêts, les organisations et les mécanismes internationaux, régionaux et sous régionaux, ainsi que les grands groupes concernés ». C'est ainsi qu'au niveau national, plusieurs institutions participent aux diverses activités. Il s'agit principalement de l'État, des ONG et associations et des personnes privées.

- L'État, par le biais de l'administration chargée des forêts, est le porteur de projets et l'acteur principal de la JIF, ainsi que l'énonce le paragraphe 2 de la résolution 67/200 du 21 décembre 2012 de l'Assemblée générale de l'ONU qui : « Invite tous les États Membres à consacrer la Journée internationale des forêts » et le paragraphe 3 de ladite résolution qui « Engage tous les États Membres à mener des activités concernant tous les types de forêts et d'arbres en général ». C'est souverainement que l'État décide, en sa qualité de membre de l'ONU, d'intégrer la JIF parmi ses commémorations nationales. Il imprime pour cela, l'impulsion nécessaire à l'ensemble des secteurs d'activités et, en même temps, entreprend des actions de conservation et de gestion durable de la forêt. C'est donc son niveau d'engagement qui détermine le rythme et contribue à la mobilisation de tous les acteurs impliqués dans les activités de conservation. L'État ne mène pas les actions de protection de la forêt de manière exclusive. Très souvent, il bénéficie de l'appui des organismes et établissements de formation et des organismes de coopération internationale. C'est ainsi qu'au Japon, c'est l'Université de Walea et l'Institut de Recherche sur la forêt et les produits forestiers qui ont organisé un symposium le 21 mars 2015, tandis qu'en Malaisie, c'est l'Institut pour la recherche forestière qui participe activement, avec le ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement, à la célébration de la JIF. À cette occasion, un timbre a été produit pour le 30ème anniversaire de l'Institut.
- Les ONG et les associations contribuent aussi activement à la JIF. C'est ainsi qu'en France, l'Office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe (of-FEEE) organise, depuis 2014, la JIF. Cette association, de type loi 1901, créée depuis 1983, aide les différents secteurs d'activités, à comprendre la singularité du développement durable et à recourir aux décisions nécessaires. Elle bénéficie du soutien de différents ministères, dont les ministères chargés de l'Écologie, du développement durable, de l'Énergie, de l'Éducation et de

la Jeunesse ainsi que de l'appui de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), du Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Elle coordonne l'ensemble des activités et mobilise les acteurs en désignant un parrain de la JIF. En 2015, le parrain de la JIF est Jacques Perrin, acteur, réalisateur et cinéaste qui a procédé au lancement national de la JIF le 7 janvier 2015, depuis le siège du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

- L'implication des personnes privées nationales ou étrangères est plus remarquable. Par exemple, en Iran, les habitants de Téhéran, les membres des ONG, les étudiants, les élèves et les fonctionnaires se sont mobilisés durant trois jours dans le cadre de la JIF. Après le succès de la première JIF, qui a réuni 936 participants, la République de Corée s'est fixé comme objectif l'implication de plus de 2000 personnes. Parmi ces acteurs nationaux, il convient de relever que les États privilégient un groupe cible ; il s'agit des jeunes, des élèves et des étudiants, considérés comme les futurs responsables, qu'il convient de sensibiliser sur l'importance de la gestion durable des forêts, afin d'anticiper leurs actes futurs et les amener à observer des comportements conséquents. Dans la même veine, en Thaïlande, la JIF a rassemblé, le 20 mars 2015, dans le cadre de 4 débats, les étudiants de l'Université et des grandes écoles. Et, du 21 mars au 22 mars 2015, une excursion destinée à 25 élèves de l'école secondaire et à 5 enseignants a été organisée afin de leur faire acquérir une connaissance pratique des activités de restauration et de gestion durable de la forêt, en collaboration avec les communautés locales et les institutions gouvernementales. Et en Ouganda, l'implication des enfants s'est faite grâce à la plantation de 50 arbres dans les écoles primaires, le 22 avril 2015.



Élèves de Kibiribiri prêts à planter leurs arbres, don de l'Organisation mondiale de la préservation de la forêt (Rain Forest) Source : ruralafricafacts.wordpress.com

La célébration de la JIF au Cap Vert a été marquée d'une solennité particulière avec le séjour, du 18 au 22 mars 2015, du Prince Laurent de Belgique, Ambassadeur spécial de la FAO pour les forêts et l'environnement. Plus spécialement, le 21 mars, la JIF a été célébrée en sa présence à Serra Malagueta, le parc naturel de l'île de Santiago.



Une vue du parc naturel de Serra Malagueta (©Etienne de Jager. source www.caboned.com)

La visite de ce représentant de la FAO révèle le fait que la commémoration de la JIF ne relève pas exclusivement de la compétence des États.

- Les organisations internationales universelles ou régionales sont aussi des parties prenantes importantes pour la réussite de ces manifestations. Eu égard à ses missions, la FAO est particulièrement engagée dans ce type d'activités. L'on peut mentionner, d'une part, les activités menées conjointement par l'Office des Nations Unies à Genève et la FAO au Palais des Nations, le 20 mars sous le thème 'Forests for Food- Food for Forests'. Pour ce qui concerne l'Union africaine, elle a célébré la JIF à Addis-Abeba, le même jour, au cours d'une activité qui a réuni sa Commission pour l'Économie rurale et l'Agriculture, le Président du Comité des Représentants permanents de l'UA, le Ministre de l'Environnement et des Forêts de la République fédérale d'Éthiopie et le représentant du bureau régional de la FAO. Toutefois, la FAO ne manque pas, malgré ces diverses activités menées par les États et les autres institutions internationales, de réunir divers partenaires à son siège à Rome.

3. La diversité des activités

Le paragraphe 2 de la résolution 67/200 du 21 décembre 2012 reconnaît la liberté des États de choisir les activités à mener dans le cadre de la JIF. Ce texte invite en effet : « tous les États Membres à consacrer la Journée Internationale des forêts, comme il conviendra selon le contexte national, à la présentation et à la promotion d'activités concrètes concernant tous les types de forêts et d'arbres en général ». Sur la base de cette habilitation, l'on recense une pluralité d'actions menées dans le cadre de la JIF, il s'agit : des activités de sensibilisation et de communication, des activités de plantation et des activités menées en vue de la gestion durable des forêts. Les activités de sensibilisation se déroulent selon diverses modalités. Si quelques États n'ont qu'une commémoration a minima, à l'instar de la République du Congo, ou c'est le Directeur général des Forêts qui a présenté une déclaration le 21 mars à la télévision pour le compte du ministre chargé des forêts.⁵⁴

Dans d'autres États, ainsi que dans certaines organisations internationales, l'on recense une plus grande effervescence manifestée par : la diffusion de messages au moyen des nouvelles technologies de l'information et des télécommunications, la production de spots, de brochures, l'organisation d'excursions, de visites et de conférences-débats.

Au Sénégal par exemple, le Ministère de l'Environnement et du Développement durable a célébré le 21 mars par l'organisation d'un Forum avec pour thème local **«Le rôle des forêts et des arbres dans la restauration des sols salés»**. Le forum a réuni les acteurs dans la ville de Fatick (Fimela), fortement sujette à la dégradation des sols à cause l'avancée de la langue salée. Il a fortement été rappelé l'intérêt des forêts pour les populations notamment celles rurales et les dangers liés à leur dégradation progressive. Ainsi, les forêts qui, par le biais de la production de biens et services, étaient source d'emplois et de revenus et généraient des moyens d'existence dans les zones rurales tout en réduisant la pauvreté, ne parviennent plus à jouer ce rôle essentiel. Ce forum été l'occasion de rappeler les phénomènes naturelles (le déficit et la mauvaise répartition de la pluviométrie dans l'espace, l'avancée de la langue salée) mais aussi, les multiples types d'agression humaines qui font perdre chaque année à ce pays des milliers d'hectares : les feux de brousse, les défrichements en zones classées, le surpâturage, l'exploitation clandestine, l'extension des zones minières et des zones d'habitation etc. sur lesquelles il reste possible d'agir. Pour y faire face, ce forum a beaucoup insisté sur la mise à profit de la conscience et de l'engagement citoyen.

La prise de conscience des conséquences des choix économiques des sociétés humaines sur l'environnement en général et, en particulier, l'impact négatif de la déforestation sur le climat rendent urgente une action volontariste, seule susceptible de freiner cette évolution. Il s'agit par conséquent, de créer les conditions du développement durable des forêts. Au niveau de l'UA, les débats ont porté sur les défis du secteur forestier en Afrique et le diagnostic global et se sont achevés par bon nombre de résolutions utiles. Les États africains sont ainsi invités à prendre des engagements précis mettant en oeuvre la politique africaine de gestion durable des forêts, en cours d'élaboration. Ils doivent pour cela observer une approche globale impliquant tous les secteurs d'activités et les communautés de base et, affecter les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.⁵⁵

C'est la même volonté de sensibilisation qui justifie les 4 débats organisés par le bureau régional de la FAO pour la région de l'Asie et du Pacifique en Thaïlande. Les activités de sensibilisation des Philippines sont plus remarquables car elles constituent un pari pris sur l'avenir. Elles ont en effet été menées avec 30 enfants, qui ont été identifiés entre 2011 et 2013 comme les ambassadeurs de la terre 'Earth Ambassadors' et, qui servent lors de la JIF de personnes ressources. Au programme de la JIF figurent plusieurs activités avec le concours de l'Institut de l'Agroforesterie, à savoir : la visite d'une ferme modèle, la présentation du processus de production de compost, la dégustation de fruits, la découverte de plantes médicinales et aromatiques, des jeux éducatifs et la production de sacs écologiques peints en vue de leur utilisation lors d'une conférence en 2016. La réussite de cette activité de sensibilisation s'est manifestée par la résolution prise par deux des jeunes participants à suivre une formation en foresterie.

⁵³ www.f3e.org

⁵⁵ www.au.int/fr/.

Les activités de plantation durant la JIF sont des activités privilégiées des États, ainsi que cela ressort du paragraphe 3 de la résolution 67/200 du 21 décembre 2012 de l'Assemblée générale de l'ONU qui « Engage tous les États Membres à mener des activités concernant tous les types de forêts et d'arbres en général, notamment des campagnes de plantation d'arbres, au moment le plus opportun ». En 2015, la République Islamique d'Iran a organisé trois jours de plantation (National Tree Planting Day) dans le Parc forestier de Sohanak situé dans le Nord Est de Téhéran, durant lesquels des milliers d'arbres ont été plantés. Ensuite, en République de Corée, la JIF a été fêtée en même temps que le 70ème anniversaire de la Journée de l'arbre sous le thème 'Hug a tree'. Au Congo, en plus du thème international, les pouvoirs publics ont retenu un thème national, à savoir « le reboisement et l'afforestation moteurs pour l'émergence de l'économie verte ». Depuis le 6 novembre 2011, cet État exécute le Programme national d'afforestation et de reboisement qui a pour objectif d'atteindre 1.000.000 d'hectares de plantations sur une période de 10 ans.

En sus, durant l'année écoulée plusieurs autres activités sont menées, ce sont : la protection et la conservation de la biodiversité, au moyen d'aires protégées, l'amélioration de la gouvernance forestière, la promotion du boisement et du reboisement grâce à des plantations privées et villageoises, en zone de forêt et de savane et, l'aménagement durable des concessions forestières, conjointement avec les sociétés forestières.

Les activités à moyen et long terme ont été prévues au Cap Vert. En sus des activités de sensibilisation et de communication prévues, cette journée s'est achevée par la présentation de l'appui que se propose d'apporter la FAO aux activités de conservation du Cap Vert dans le domaine de la foresterie, dans le contexte du changement climatique. Ce projet comporte quatre initiatives principales. La première est relative à la certification en matière de gestion des forêts, au maintien des sols et à l'utilisation rationnelle de l'eau dans l'agrosylviculture. La seconde initiative consiste en la réalisation de centrales d'épuration d'eau usées à double finalité a) l'utilisation des joncs dans le but de réaliser des palissades visant à fixer les dunes et l'utilisation des joncs dans la production des produits artisanaux b) la récupération des boues résiduelles pour la production d'énergie. La troisième initiative concerne la mise en place d'un centre d'excellence de la sous-région, destinée à mutualiser les bonnes pratiques dans le secteur de la gestion transversale des forêts en milieu aride. Enfin, la quatrième initiative porte sur la mise en place d'un système financier innovateur permettant la création d'un fonds.

Conclusion

Les enseignements tirés de la célébration de la JIF en 2015 révèlent que cette journée internationale est célébrée de façon progressive et variable par les États. Certains à l'instar de la France qui n'en est qu'à sa seconde commémoration, se sont décidés, bien que tardivement à l'inscrire dans leur agenda national. Toutefois, plusieurs perspectives peuvent être dégagées afin de contribuer à une réelle synergie et à l'appropriation par les États des commémorations de la JIF. L'on pourrait donc recommander, aux États de :

1. déterminer les groupes cibles dont l'implication est nécessaire à la réussite de la JIF, à savoir, les jeunes, les élèves, les étudiants, les femmes, les communautés de base, les collectivités locales et les sociétés privées ;
2. fixer les indicateurs à atteindre pour chaque JIF, en termes de mobilisation, d'arbres et d'espaces plantés ;
3. sensibiliser l'opinion nationale, longtemps avant le 21 mars afin d'obtenir une meilleure préparation et participation ;
4. recourir à un parrainage afin de contribuer à la vulgarisation de la JIF ;
5. améliorer la coordination entre les diverses parties prenantes ;
6. obtenir l'adhésion des sociétés impliquées dans le secteur forestier ;
7. élaborer des supports de communications appropriés traduits notamment en langues vernaculaires ;
8. décentraliser l'organisation de la JIF au niveau des communautés de base ;
9. envisager la réforme des programmes scolaires, afin d'intégrer les éléments relatifs à la gestion durable des forêts, à la JIF et au changement climatique.

Il serait souhaitable que la représentation de la FAO dans chaque État puisse s'impliquer davantage dans l'organisation et la célébration de la JIF.

2. La Conférence internationale sur l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages en Afrique, Brazzaville 27-30 avril 2015.

La Conférence internationale sur l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages en Afrique s'est déroulée à Brazzaville du 27 au 30 avril 2015, sous le thème «Sécuriser la biodiversité



d'Afrique pour la durabilité et la paix mondiale», en exécution de la décision EX.C/Dec.832 (XXV) du Conseil exécutif de l'Union africaine (UA) ⁵⁶ par laquelle l'organisation régionale accueille favorablement l'offre faite par la République du Congo d'abriter la dite Conférence. Parmi les illustres participants, on a noté la présence du Président de la République du Tchad, Idriss DEBY ITNO, du Président de la République du Congo, Denis SASSOU NGUESSO, du Premier Ministre Gabonais, des partenaires techniques et de nombreux experts. La Conférence s'est terminée par l'adoption de la Déclaration de Brazzaville du 30 juin 2015. Afin d'examiner la contribution de cette Déclaration à la question du commerce illicite des produits de la faune et de la flore, seront abordés, successivement, la justification de l'interdiction du commerce illicite de la faune et de la flore sauvages, la qualification de ces actes de crime international et l'apport de la Déclaration de Brazzaville à la lutte contre le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages.

⁵⁶ Texte disponible in Conseil exécutif, vingt-cinquième session ordinaire, 20-24 juin 2014, Malabo (Guinée Équatoriale), décisions, p. n° 20, www.conf-labfbrazza.org/.../EX%20813%20-%20850%...

1. L'interdiction du commerce illégitime de la faune et de la flore sauvages

Les espèces sauvages sont récoltées, transportées et distribuées dans des conditions qui méconnaissent les législations nationales et les conventions internationales. Ce commerce illégitime⁵⁷, qui commence au niveau national, avec la capture et le prélèvement des espèces, se poursuit par les États de transit et les pays de destination, consommateurs. Il porte notamment sur des animaux vivants, des trophées de chasse, des objets culturels, des médicaments traditionnels, de la viande de brousse, du bois ou des ressources halieutiques. Parmi les animaux, les espèces intégralement protégées ou en danger figurent



les gorilles, les éléphants, les rhinocéros, les tigres et les pangolins, qui sont principalement destinés au marché asiatique. On évalue qu'en moyenne 20.000 à 25.000 éléphants sont tués en Afrique par an sur une population totale de 420.000 à 65.000 éléphants, 1.000 rhinocéros auraient été abattus en 2013. Au moins 22.218 grands singes auraient été perdus entre 2005 et 2011, 116.990 à 233.980 pangolins abattus de 2011 à 2013⁵⁸.

La Thaïlande est réputée être le plus grand marché dans lequel sont commercialisés la majorité des produits provenant du trafic des produits de faune, notamment l'ivoire ; auquel il faut ajouter le Vietnam, pour la corne de rhinocéros et, la Chine, pour les espèces sauvages en général. Les espèces halieutiques particulièrement visées par ce trafic sont le thon, la baleine, le requin et les tortues marines.



La criminalité forestière porte notamment sur l'exploitation forestière illégitime et la production de charbon de bois. Les principales espèces concernées par ce commerce illégitime sont : l'Afrormosia (*Pericopsis elata*), l'Ebène (*Diospyros Crassiflora*), le Pao Rosa (*Swartzia fistuloides*), le Wengue (*Millettia Cerentu*), le Bois de Rose de Madagascar (*Albergia maritima*), le Gnetum (*Gnetum spp*) et le Prunus (*Prunus africana*). Ces activités illégitimes portent aussi sur du bois destiné aux matériaux de construction et aux meubles, scié et produit, de la pâte à papier et du charbon de bois taxé illégitimement. La taxation illégitime du charbon de bois est le fait des groupes organisés en République démocratique du Congo (RDC), en Somalie, en République centrafricaine (RCA) et au Soudan. Ces groupes ont prélevé en RDC, 14 à 50 millions de dollars par an en Somalie, 8 à 18 millions de dollars par an dans le district de Badhafine et entre 38 à 56 millions de dollars de façon générale.



Le commerce illégitime des produits de la faune et de la flore produit des conséquences sur la biodiversité et les populations et sur l'État. L'environnement subit l'impact négatif de ces activités. Il en résulte, entre autres, la dégradation des écosystèmes et des services écosystémiques, la perte d'habitats, la perte de biodiversité, la propagation des maladies et des espèces envahissantes. L'État perd aussi les revenus précieux qu'il aurait pu tirer de l'éco tourisme ou de l'exploitation durable des ressources naturelles. Mais surtout, il est victime de menaces sur sa sécurité, du fait des activités des groupes armés non étatiques qui sont impliqués dans ces trafics à l'instar de la République démocratique du Congo et de la République centrafricaine, dans lesquels le commerce illégitime de l'ivoire est pratiqué par l'Armée de résistance du Seigneur et le Janjaweed soudanais. Alors que le commerce illégitime du charbon de bois, dans la corne de l'Afrique, est le fait du groupe armé Al Shabaad.

Cette criminalité organisée génère des revenus importants à ces groupes mafieux et terroristes qui n'hésitent pas à faire usage d'armes de guerre, ce qui est à l'origine d'une menace pour la paix et la sécurité des États. Des études révèlent que les revenus tirés de ce commerce illégitime, soit

⁵⁷ Conférence internationale sur l'exploitation illégitime et le commerce illégitime des Produits de la Faune et de la Flore sauvages en Afrique, État des lieux sur la biodiversité Africaine, 2015, 26 p, www.conf-labffbrazza.org/index.php?option=com_content...

⁵⁸ Ibidem, op. cit, pp. 7-11.

⁵⁹ Note conceptuelle, révision du 18 décembre 2014, 2ème réunion du Comité tripartite international.

⁶⁰ Ibidem, p. 13.

près de 19 millions de dollars par an, le classent en quatrième position des commerces illicites, derrière le trafic de drogue, la fabrication de fausse monnaie et la traite des êtres humains.⁶¹ Enfin, les populations constituent aussi les victimes collatérales de ce trafic qui affecte leurs moyens de subsistance, particulièrement les peuples autochtones. De façon générale, le commerce illicite affecte la bonne gouvernance et l'état de droit.

La volonté de lutter contre le commerce illicite des espèces sauvages s'est notamment traduite par la qualification de ce trafic de crime international.

2. Le commerce illicite de la faune et de la flore : un crime international

Après avoir été pendant longtemps perçu, de façon exclusive sous le prisme des impacts économiques, sociaux et environnementaux, le trafic illicite des espèces sauvages fait l'objet d'une nouvelle approche basée sur les liens qu'il présente avec la criminalité transnationale organisée. Ce nouveau paradigme a amené l'Organisation des Nations Unies (ONU) à inscrire, de façon progressive, cette question à l'ordre du jour de ses activités. La qualification de ces activités, proscrites par les textes juridiques, en qualité de crime s'est faite de façon progressive. Elle est, d'abord, le fait de l'Assemblée générale de l'ONU et ensuite, celui de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC).

En premier lieu, c'est l'Assemblée générale de l'ONU, dans la résolution 55/25 du 15 novembre 2000 par laquelle elle adopte le texte de la nouvelle Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles additionnels, qui établissent le lien entre le commerce illégal des espèces sauvages et la criminalité transnationale organisée.

Dans le 10^{ème} tiret du préambule de ladite résolution, l'Assemblée générale affirme que la Convention suscitée du 15 novembre 2000 constitue « un outil efficace et un cadre juridique nécessaire pour la coopération internationale dans la lutte contre les activités criminelles telles que le trafic illicite d'espèces protégées conformément aux principes énoncés dans la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ». En conséquence, elle charge l'ONUDC, institué en 1997, suite à la fusion du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et du Centre pour la prévention internationale du crime des Nations Unies⁶² de contribuer au renforcement des capacités des gouvernements à enquêter, poursuivre et juger les crimes contre les espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. C'est ainsi qu'exécutant la recommandation de l'Assemblée générale, le Conseil Économique et Social (CES), chargé par l'article 62 alinéa 1 de la Charte de l'ONU des questions internationales dans les domaines économique, social, de la culture et de l'éducation, de la santé publique et autres domaines connexes, adopte la résolution 2001/12 du 24 juillet 2001 dont le paragraphe 1 invite les États à prendre les mesures, législatives ou non, nécessaires pour reconnaître le

trafic illicite des produits de la faune et de la flore en tant qu'infraction criminelle dans leur législation. Et dans la résolution 2003/27 du 22 juillet 2003, il réitère l'incitation à coopérer avec l'ONUDC, les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique (CBD) et de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).⁶³ Plus particulièrement, il insiste sur la nécessité de l'adoption de dispositions pénales destinées à punir ces actes particulièrement graves.⁶⁴

La réaffirmation de la volonté de qualifier le commerce illégal des produits de la faune et de la flore sauvages apparaît dans le paragraphe 18 de la résolution 66/181 du 19 décembre 2011 portant Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout en ce qui concerne ses capacités de coopération technique, dans laquelle l'Assemblée générale invite la communauté internationale à se mobiliser contre toutes les formes de criminalité transnationale organisée à savoir la piraterie, la cybercriminalité, la maltraitance et l'exploitation des enfants, le trafic de biens culturels, les flux financiers illicites et le trafic des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Dans la résolution 2012/19 du 26 juillet 2012 portant « Renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations », le Conseil économique et social déclare que le commerce illicite des espèces sauvages de la faune et de la flore est une activité menée par des groupes criminels organisés qui, d'une part, génère d'énormes profits et d'autre part, présente parfois des liens avec le terrorisme international. Et, afin de le combattre, il demande aux États membres de l'Organisation de l'ONU, qui ne l'ont pas encore fait, de ratifier la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant et « de combattre les diverses formes et manifestations de la criminalité transnationale organisée ayant une évidence importante sur l'environnement, notamment le trafic d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ».

En second lieu, la qualification du commerce illégal des produits de la faune et de la flore menacés d'extinction de crime international est le fait de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (CCPCJ) qui fait recours à la notion de criminalité environnementale dont vont, par la suite, s'approprier l'ensemble des parties prenantes. La CCPCJ est créée par le CES en 1992 afin de combattre la criminalité nationale et transnationale, améliorer l'efficacité des systèmes d'administration de justice pénale et fournir un cadre d'échange aux États. Son mandat est élargi par la résolution 61/252 de l'Assemblée générale du 22 décembre 2006 qui décide de lui conférer le rôle d'organe directeur de l'ONUDC. C'est en cette qualité que la CCPCJ adopte la résolution 16/1 du 27 avril 2007 relative à la Coopération internationale pour prévenir et combattre le trafic international illicite de produits forestiers, notamment de bois, d'espèces sauvages et autres ressources forestières biologiques en 2007.⁶⁵

⁶¹ Agissons ensemble contre le braconnage et le commerce illicite des produits de la faune sauvage en République démocratique du Congo, www.Labceac.com/?wpdmact=process&did=OC5ob3RsaW5r.

⁶² Initialement, l'organe est appelé Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime puis, en 2002 il rebaptisé, Office des Nations Unies contre la

⁶³ Drogue et le Crime, voir Circulaire du Secrétaire général-Organisation de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, UN Document ST/SGB/2004/6 (2004), note de bas de page 1, page 1.

⁶⁴ Paragraphe 2 de la résolution 2003/27 du 22 juillet 2003.

⁶⁵ Paragraphe 3 de la résolution 2003/27 du 22 juillet 2003.

⁶⁶ Disponible sur www.un.org/fr/ga/66/resolutions.shtml.

⁶⁷ Voir le document E/Res/2012/19 du Conseil économique et social distribué le 17 septembre 2012.

⁶⁸ Paragraphe 10 de la résolution 2012/19, op. cit.

⁶⁹ La CCPCJ est créée par la résolution 1992/1 du CES à la demande de l'Assemblée générale de l'ONU, formulée dans la résolution 46/152 du 18 décembre 1991.

Dans ce texte, la CCPCJ intègre les questions liées au commerce illégal du bois et des espèces sauvages dans le domaine de compétence de l'ONUDC. Elle affirme d'une part, « la complémentarité des intérêts de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, qui lutte contre la criminalité transnationale organisée, et du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui oeuvre à promouvoir une gestion durable des forêts ». D'autre part, elle rappelle « que les produits forestiers, notamment le bois, les espèces sauvages et les autres ressources forestières biologiques, collectées en violation des lois nationales font l'objet d'un trafic international illicite, et constatant avec inquiétude que de telles activités ont des incidences négatives sur l'environnement, la société et l'économie de nombreux pays ». En conséquence, elle encourage les États à « prendre des mesures appropriées, conformément à leur législation et à leur cadre juridique interne, pour renforcer les activités de détection et de répression et les activités connexes visant à combattre les particuliers et les groupes, y compris les groupes criminels organisés, opérant dans les limites de leurs frontières, en vue de prévenir, de combattre et d'éradiquer le trafic international illicite de produits forestiers, notamment de bois, d'espèces sauvages et autres ressources forestières biologiques, collectés en violation des lois nationales ».⁷⁰

Cependant, la compétence de l'ONUDC ne s'arrête pas au trafic du bois et des ressources forestières. Elle s'étend aussi au commerce illégal de toutes les espèces sauvages ainsi que cela ressort de la lecture de la résolution 67/189 du 20 décembre 2012 de l'Assemblée générale dans laquelle, l'organe plénier de l'ONU se déclare « profondément préoccupée par la criminalité environnementale, notamment le trafic d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et, le cas échéant, protégées » L'Assemblée générale souligne « la nécessité de combattre ce type de criminalité grâce au renforcement de la coopération internationale, des capacités, des mesures de justice pénale et de l'application des lois ».⁷¹ C'est ainsi qu'elle préconise l'obligation d'adopter une approche globale et une meilleure implication des États et des institutions internationales. Tous ces efforts culminent en 2013, quand la CCPCJ affirme de façon non équivoque que le trafic des espèces sauvages constitue une « infraction grave » et une nouvelle forme de criminalité internationale, passible d'une peine maximale d'au moins 4 ans d'emprisonnement.⁷²

La volonté de sanctionner les personnes impliquées dans le trafic illicite des espèces sauvages, désormais qualifié de crime environnemental, donne lieu à diverses initiatives au niveau international qui conduisent à l'adoption de la Déclaration de Brazzaville.

3. La Déclaration de Brazzaville du 30 avril 2015 sur l'exploitation illégale et le commerce illicite de la flore et de la faune sauvages en Afrique

Le commerce illicite des produits de la faune et de la flore, constitutif d'un crime environnemental, suscite d'autant plus la mobilisation internationale qu'il présente, par ailleurs, un lien avec le terrorisme international et qu'il constitue une source de financement pour les milices et différents groupes armés. Ces multiples ramifications expliquent les diverses actions menées par la Communauté internationale face à ce phénomène qui met en cause la paix et la sécurité internationales. Il s'agit notamment de :

2. la rencontre de haut niveau, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies organisée par l'Allemagne et le Gabon, à New York, le 26 septembre 2013, sur le thème « Le braconnage et le trafic illégal des espèces sauvages. Un crime pluridimensionnel et un défi croissant pour la communauté internationale »,
3. la Conférence de Londres sur le commerce illégal de la faune des 12 et 13 février 2014,
4. la Conférence de Kasane (Botswana) du 25 mars 2015
5. et l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA) en juin 2014.

La Conférence de Brazzaville, qui s'est tenu du 27 au 30 juin 2015, a été organisée sous les auspices de l'Union africaine engagée dans la lutte contre l'exploitation et le commerce illégal des espèces sauvages. Elle s'est achevée par la publication de la déclaration de Brazzaville qui comporte deux résolutions principales, à savoir, l'élaboration d'une Stratégie africaine commune sur la lutte contre le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages et l'adoption de mesures d'ordre normatif.

La Déclaration invite les parties prenantes et, en particulier la Commission de l'Union africaine, à poursuivre les initiatives en vue de l'élaboration de la Stratégie africaine commune sur la lutte contre le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages. À cet effet, elle recommande la formation d'un comité ad hoc composé de deux représentants de chacune des cinq régions et des consultations locales, régionales et continentales. Cette stratégie unifiée devrait être portée par des chefs d'État, qualifiés de « Champions », avec les pays de transit et de demande.

La Déclaration de Brazzaville recommande aussi des activités normatives, à savoir :

- l'adoption d'une résolution par l'Assemblée générale portant sur les crimes et les délits contre les espèces sauvages, assortie d'un mécanisme de communication ;
- l'amendement du Traité de Rome portant Statut de la CPI en vue de l'insertion des crimes environnementaux ;
- la ratification ou l'adhésion aux instruments juridiques régionaux existants tels que l'Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages ;
- la Convention de Maputo ;
- la révision et l'harmonisation des législations nationales afin de créer de nouveaux crimes et délits environnementaux.

Conclusion

La Déclaration de Brazzaville marque la volonté des États membres de l'Union africaine de s'engager dans la lutte contre le trafic des espèces de faune et de flore sauvages. L'adoption de la Stratégie africaine commune sur la lutte contre le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages constitue, à moyen terme, l'un des défis auquel se trouve confrontés les États africains. Et, ce n'est qu'ensuite qu'ils s'attelleront, avec l'appui de la Communauté internationale, à la rendre effective.

⁶⁹ Voir Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, Rapport sur la seizième session (28 avril 2006 et 23-27 avril 2007 et 29 et 30 novembre 2007), CES, Documents officiels 2007, supplément n° 10, 2007, P. 66 et suiv.

⁷⁰ Paragraphe 1 de la résolution 16/1 de la CCPCJ du 27 avril 2007.

⁷¹ 23ème tiret du paragraphe de la résolution 67/189 du 20 décembre 2012.

⁷² Voir les mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à lutter contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages protégées, Commission pour

la prévention du crime et la justice pénale, Rapport sur la vingt-deuxième session (7 décembre 2012 et 22-26 avril 2013), CES, Documents officiels, 2013, Supplément n° 10, p. 38.

⁷³ Conférence internationale sur l'Exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la faune et de la flore sauvages d'Afrique, État des lieux sur la biodiversité, op. cit, p. 19.

➤ Gouvernance

- 13 - 16 juillet 2015, Addis-Abeba, Éthiopie : 3^{ème} Conférence **internationale sur le financement du développement** sous le thème « **Quelle participation citoyenne à la construction des politiques de développement?** » Elle évaluera les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey (2002) et de la Déclaration de Doha (2008). La Conférence doit aussi se pencher sur les questions nouvelles ou naissantes, compte tenu, entre autres, des synergies entre les objectifs de financement dans les trois dimensions du développement durable – croissance économique, équité sociale et protection de l'environnement et de la nécessité d'appuyer le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Pour plus d'informations voir : <http://www.un.org/esa/ffd/ffd3/>
- 22-24 juillet 2015, Dakar, Sénégal : 1^{ère} édition de la **Conférence nationale sur le développement durable (CNDD)** sous le thème « **Villes et territoires durables** ». La première édition est essentiellement axée sur la revue du développement durable au Sénégal et l'élaboration d'un cadre stratégique de référence pour l'application effective de la Gouvernance verte. Elle va valider la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) réactualisée, la position du Sénégal sur les Objectifs de développement durable (ODD) et la contribution nationale déterminée prévue en lien avec les changements climatiques.
- 1 - 4 septembre 2015, New York, États Unis : **Sommet spécial de l'ONU sur le développement durable. La rencontre fera le bilan des Objectifs du millénaire pour le développement et la fixation de nouveaux objectifs pour l'après 2015.**

Pour plus d'informations :

<http://www.developpement2015.fr/evenement/sommet-special-delonu-sur-le-developpement-durable/>

- 7 - 9 septembre 2015, Paris, France : 8^{ème} **Forum Mondial Convergences**. Le Forum sera organisé autour de la thématique : « **zéro exclusion, zéro carbone, zéro pauvreté** ». Cette huitième édition proposera trois journées d'échange et de réflexion sur 3 piliers thématiques :
Pilier 1 : Les nouveaux objectifs de développement durable : s'approprier la feuille de route universelle ;
Pilier 2 : Les modèles économiques qui accélèrent le changement sociétal ;
Pilier 3 : L'agenda des solutions partagées pour répondre au défi du changement climatique. Pour plus d'informations voir : <http://www.developpement2015.fr/evenement/8eme-forummondial-convergences/>
- 21 - 23 septembre 2015 à 17:00, New York, États Unis : Sommet de l'ONU pour l'adoption de l'agenda post-2015. Pour plus d'informations voir : <http://www.un.org/fr/index.html>

➤ Biodiversité

- 3-6 août 2015, Montpellier, France : 27^{ème} **Congrès International de la Biologie de la Conservation** (ICCB) et 4^{ème} Congrès Européen pour la Conservation Biologique (ECCB). Le Congrès International de Conservation de la Biodiversité (ICCB) est organisé tous les deux ans par la société mondiale de Conservation de la Biologie (SCB) afin de faire un point global sur la Biologie de la Conservation.

Parallèlement, la section Europe de la SCB organise tous les trois ans un congrès d'envergure européenne, l'European Congress of Conservation Biology (ECCB). Pour la première fois, un congrès joint ICCB-ECCB organisé à Montpellier représente « **Le Rendez-Vous scientifique de toutes les personnes en charge de la Biodiversité** ». Cet événement qui se présente sous la forme d'un forum trans et interdisciplinaire, réunira près de 1800 chercheurs et étudiants, praticiens, gestionnaires, donateurs d'ordre, etc. L'organisation de cet événement unique a été confiée à Agropolis International, appuyé par la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité. Le congrès comprendra quatre séances plénières sur les grands enjeux liés à la conservation de la biodiversité, quatre séries de dix symposia ou sessions de communications présentées en sessions parallèles, des animations autour de posters et stands d'exposition, des sorties terrain, des sessions de formation, des événements parallèle. Pour plus d'informations, voir : <http://www.iccb-eccb2015.org/>

➤ Changement climatique

- 7-10 juillet 2015, Paris, France : Conférence scientifique internationale « **Notre avenir commun face au changement climatique** » à l'UNESCO et à l'Université Pierre et Marie Curie (Paris). Cette conférence de quatre jours sera le plus grand forum réunissant la communauté scientifique avant la 21^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21), qui sera accueillie par la France en décembre 2015 (« Paris Climat 2015 »). En s'appuyant sur les résultats du 5^{ème} rapport d'évaluation du GIEC, la conférence abordera des questions essentielles associées au changement climatique dans le contexte plus large des changements planétaires. Cette conférence permettra de débattre de solutions potentielles, tant pour l'adaptation que pour l'atténuation des changements climatiques.

La conférence encouragera également des manifestations satellites organisées par différents acteurs. Les quatre objectifs principaux de la conférence sont les suivants :

- 1 - Fournir un état des connaissances scientifiques sur le changement climatique, un an après la diffusion du 5^e rapport d'évaluation du GIEC, 2 - Explorer un vaste éventail de chemins combinant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique avec le développement durable.
- 3 - Évaluer le potentiel de solutions aux défis posés par le changement climatique scientifiquement fondées.
- 4 - Contribuer à un dialogue entre la communauté scientifique et la société.

Pour plus d'informations voir : <http://www.commonfuture-paris2015.org/The-Conference/Conference-Vision/Objectifs-de-la-conference.htm>

➤ Désertification

- 5 au 10 juillet 2015 à Montréal, Canada : **Conférence internationale Interfaces du sol pour un développement durable** (ISMOM 2015) : organisé conjointement par la Société canadienne de la science du sol (SCSS), l'Association québécoise de spécialistes en sciences du sol et le groupe ISMOM (International Symposium of Interactions of Soil Minerals with Organic Components and Microorganisms). ISMOM est un colloque international tenu tous les quatre ans afin de créer un forum d'échange et de discussion entre chercheurs de différents domaines de la science du sol. Il est organisé par la Commission 2.5 (réactions

d'interface entre la chimie, la physique et la biologie des sols) de l'Union Internationale des Sciences du Sol (UISS). Plus d'informations sur : ismom2015.conference.mcgill.ca/indexOf50.html

- 23 au 26 septembre 2015 à Kiel, Allemagne : 1er congrès international SUSTAIN dans le cadre de l'année internationale des sols Ce congrès portera sur le thème suivant : **Fonctions du sol et changement climatique – Sous-estimons-nous les conséquences des nouveaux déséquilibres des propriétés des sols ?** Pour plus d'information voir s : www.soils.uni-kiel.de/de/sustain-2015

➤ Eau

- 23-28 août 2015, Stockholm, **Semaine internationale de l'eau.** Le thème retenu pour cette 25ème édition est : l'eau pour le développement. Au travers de 160 manifestations et de 8 ateliers, seront abordés le financement, les objectifs pour le développement durable (ODD), l'intégrité, les questions de genre, les changements climatiques, l'énergie, l'assainissement, l'alimentation, la résolution des conflits, la gestion de l'eau. Pour plus d'informations voir <http://www.worldwaterweek.org/programme/#thematic-scope>
- 7-9 Octobre 2015, Paris-Marne la Vallée, France : **Les tensions sur l'eau en Europe et dans le bassin méditerranéen : des crises de l'eau d'ici 2050 ?** Le colloque souhaite approfondir les questions liées

aux futures tensions sur la gestion de l'eau, en lien avec le changement climatique et les évolutions sur l'usage de l'eau d'ici 2050, en incluant tant les études hydrologiques et climatiques que les études ou acquis des sciences sociales. Ces études concerneront différentes échelles régionales en Europe et dans le bassin méditerranéen.

Les thèmes identifiés pour structurer le programme sont les suivants : 1. Analyse des « crises » et tensions passées et présentes sur l'eau. 2. Prévisions d'évolution du régime des eaux d'ici 2050 3. Questions pour les études prospectives 4. Politiques d'adaptation.

Pour plus d'informations, voir : http://www.shf-hydro.org/177-1-les_tensions_sur_l_eau_en_europe_et_dans_le_bassin_mediterraneen-16.html

➤ Forêts

- 7 – 11 Septembre 2015 ; Durban, Afrique du Sud : 14ème Congrès forestier mondial.

Le programme du congrès sera enrichissant tant au plan professionnel que culturel, avec une variété de sessions, d'événements et de dialogues, pour assurer que tous les participants prennent part à la définition d'une vision et de stratégies pour l'avenir durable des forêts et du secteur forestier.



INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
IFDD

L'Institut de l'Énergie des Pays ayant en commun l'usage du Français (IEPF) est né en 1988 peu après le IIe Sommet de la Francophonie, tenu à Québec en 1987. Sa création faisait suite aux crises énergétiques mondiales et à la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres.

En 1996, l'Institut inscrit les résolutions du Sommet de la Terre de Rio-1992 comme fil directeur de son action et devient l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie. Et en 2013, à la suite de la Conférence de Rio+20, il prend la dénomination Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD). L'Institut est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et son siège est à Québec.

Sa mission est de contribuer :

- à la formation et au renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs de développement des pays de l'espace francophone dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement pour le développement durable ;
- à l'accompagnement des acteurs de développement dans des initiatives relatives à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes de développement durable ;
- à la promotion de l'approche développement durable dans l'espace francophone ;

- au développement de partenariats dans les différents secteurs de développement économique et social, notamment l'environnement et l'énergie, pour le développement durable.

L'action de l'IFDD s'inscrit dans le Cadre stratégique de la Francophonie, au sein de la mission D « Développement durable, économie et solidarité » et de l'Objectif stratégique 7 « Contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre du Programme de développement pour l'après-2015 et des Objectifs du développement durable ».

L'Institut est notamment chef de file des deux programmes suivants de la programmation 2015-2018 de l'OIF, mis en oeuvre en partenariat avec d'autres unités de l'OIF :

- Accroître les capacités des pays ciblés à élaborer et à mettre en oeuvre des stratégies régionales nationales et locales de développement durable, inclusives, participatives et axées sur les résultats, aux niveaux régional, national et local;
- Renforcer les capacités des acteurs francophones en vue d'une participation active aux négociations et décisions internationales sur l'économie, l'environnement et le développement durable, ainsi que leur mise en oeuvre.

www.ifdd.francophonie.org



L'IUCN, Union internationale pour la conservation de la nature, aide à trouver des solutions pratiques aux problèmes de l'environnement et du développement les plus pressants de l'heure.

Valoriser et conserver la nature, assurer une gouvernance efficace et équitable de son utilisation, et développer des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux du climat, de l'alimentation et du développement, tels sont les domaines dans lesquels s'exercent les activités de l'IUCN. L'Union soutient la recherche scientifique, gère des projets dans le monde entier et réunit les gouvernements, les ONG, l'ONU et les entreprises en vue de générer des politiques, des lois et de bonnes pratiques.

L'IUCN est la plus ancienne et la plus grande organisation mondiale de l'environnement. Elle compte plus de 1 200 membres, gouvernements et ONG, et près de 11 000 experts bénévoles dans quelque 160 pays. Pour mener à bien ses activités, l'IUCN dispose d'un personnel composé de plus de 1 000 employés répartis dans 45 bureaux et bénéficie du soutien de centaines de partenaires dans les secteurs public, privé et ONG, dans le monde entier.

Les actions du Programme Afrique Centrale et Occidentale (PACO) s'inscrivent dans la mise en oeuvre du programme quadriennal de l'IUCN. Elles concernent aussi bien la question des politiques de conservation et de gouvernance environnementale globale, régionale et locale que les projets de terrain qui ont trait à la gestion durable de la diversité biologique.

Pour contribuer au Programme quadriennal de l'IUCN, le PACO se fonde sur 5 programmes thématiques régionaux (PTR) qui développent une vision régionale et mettent en oeuvre leurs programmes et projets :

- Conservation des Forêts ;
- Ressources en Eau et Zones Humides ;
- Écosystèmes Marins et Côtiers ;
- Aires Protégées et Biodiversité ;
- Droit, Politique et Gouvernance.

Le PACO s'étend sur 25 États et est soutenu par des bureaux de Programme et des bureaux de projets.
Retrouver toutes les informations sur : www.iucn.org/paco ; IUCN PACO on Facebook

Rester à jour de toute l'actualité mondiale de l'environnement et du développement durable à travers votre Bulletin Objectif terre disponible tous les 3 mois



En version électronique sur le site de l'IFDD (www.ifdd.francophonie.org) et de l'UICN (www.uicn.org)

En version papier, sous réserve d'un abonnement en ligne sur le portail de l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (www.ifdd.francophonie.org)

Organisation internationale de la Francophonie



L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble à ce jour 80 États et gouvernements dont 57 membres et 23 observateurs. Le Rapport sur la langue française dans le monde 2014 établit à 274 millions le nombre de locuteurs de français.

Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Madame Michaëlle Jean est la Secrétaire générale de la Francophonie depuis janvier 2015.

57 États et gouvernements membres

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • République centrafricaine • Chypre • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Qatar • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie- Bruxelles

23 observateurs

Autriche • Bosnie-Herzégovine • Costa Rica • Croatie • République dominicaine • Émirats arabes unis • Estonie • Géorgie • Hongrie • Kosovo • Lettonie • Lituanie • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Serbie • Slovaquie • Slovénie • République tchèque • Thaïlande • Ukraine • Uruguay

Contact

ORGANISATION
INTERNATIONALE
DE LA FRANCOPHONIE
19-21, avenue Bosquet, 75007
Paris France
Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00
www.francophonie.org